

RAPPORT D'ACTIVITE

ASSOCIATION



JULY



2017



PRESENTATION.....	2
L'organigramme.....	6
Les chiffres clés.....	7

L'ACCUEIL DE JOUR ET DE NUIT 8

A. ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ACTIVITÉ.....	9
1. Les services de première nécessité.....	9
2. File active au sein de l'accueil de jour sur l'année 2017 :	10
3. La domiciliation.....	11
4. L'accompagnement social.....	11
5. L'accueil de nuit.....	11
B. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : SITUATIONS ET TYPOLOGIE DU PUBLIC	12
C. LES INTERVENTIONS THÉMATIQUES DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS	17
1. Permanence juridique	17
2. Intervention de l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie	17
3. Le travail avec les partenaires sociaux de secteur	17
D. LES ATELIERS ET TEMPS FORTS EN 2017	18
1. L'accueil d'un Service civique :	18
2. Les ateliers collectifs.....	18
3. Les temps forts	21

LE CHRS..... 22

A. ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ACTIVITÉ.....	23
1. Taux d'occupation.....	23
2. File active.....	24
3. Nombre de personnes entrées et sorties dans le dispositif en 2017.....	25
B. SITUATIONS ET PROBLÉMATIQUES DU PUBLIC ACCUEILLIS EN 2017	28
1. Situations administratives	28
2. Situations au regard de l'emploi.....	29
3. Problématiques marquantes en 2017	29
C. LES ATELIERS ET LES TEMPS FORTS EN 2017	30

LE LOGEMENT D'URGENCE ET DE STABILISATION 34

A. ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ACTIVITÉ.....	35
1 - Taux d'occupation	35
2 - File active et typologie du public.....	36
3 - Entrées/Sorties 2017 et durées de séjour	37
B. LOGEMENTS RELAIS FAMILIAUX.....	42
1. Taux d'occupation.....	42
2. File active et typologie du public.....	42
3. Entrées/Sorties 2017 et durées de séjour	43

C. LES MESURES DU FONDS DE SOLIDARITÉ HABITAT	44
D. – AUTRES DISPOSITIFS	46
1. ADOMA	46
2. Les baux glissants	47
3. Le partenariat avec l'administration pénitentiaire	47
E. SITUATION ET PROBLÉMATIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI EN 2017	48
1. Situations administratives	48
2. Situations au regard de l'emploi	48
3. Problématiques marquantes en 2017	49
4. Le CHU de Chennevières	51
F. LES ATELIERS ET LES TEMPS FORTS EN 2017	52

LA PENSION DE FAMILLE 56

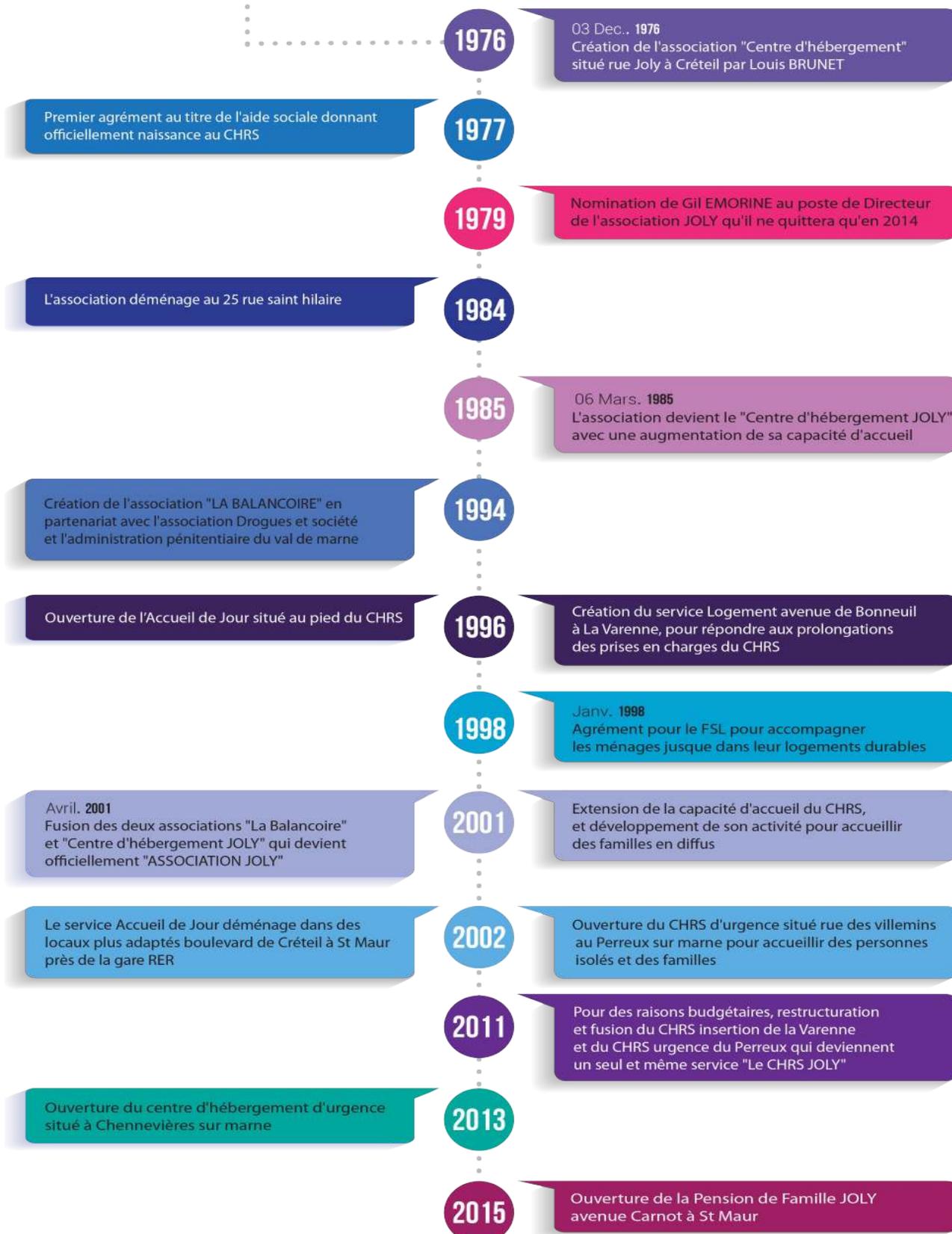
A. LA PENSION DE FAMILLE ET SES RÉSIDENTS	57
1. Le statut des résidents	57
2. Les réservataires	57
3 - L'équipe	57
4 - Entrées / Sorties 2017	58
B. SITUATIONS ET PROBLÉMATIQUES DU PUBLIC PRÉSENT À LA PENSION DE FAMILLE EN 2017	59
1. Situation administrative et couverture sociale	59
2. Situation au regard des ressources et de l'emploi	60
3. Les accompagnements des partenaires extérieurs	60
4. Interventions de la psychologue de l'association au sein de la Pension de famille	64
5. Problématiques et événements marquants en 2017	64
C. L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉSIDENTS ET LA VIE COLLECTIVE	66
1. L'accompagnement des résidents de la Pension de famille	66
2. Les actions collectives	68
3. La vie citoyenne dans et à l'extérieur de la Pension de famille	72

LES ACTIONS SANTE 74

A. LA SANTÉ MENTALE	74
1. Les orientations	75
2. Les pratiques selon les différents sites	75
3. Les chiffres 2017	76
4. Profils des personnes reçues	78
5. Les réunions	78
6. Le partenariat	79
7. Création d'un groupe de parole en 2017	79
B. LA PRÉVENTION SANTÉ	82
C. CONCLUSION	86

L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION JOLY

(En quelques Dates)



PRESENTATION

L'association Joly regroupe quatre services complémentaires qui accueillent tous publics sur le Val de Marne :

L'ACCUEIL DE JOUR ET DE NUIT

Situé à Saint Maur, l'accueil de jour propose un ensemble de prestations aux personnes en situation d'exclusion, de précarité et sans domicile stable afin qu'elles trouvent notamment une réponse à leurs besoins primaires.

L'accueil de jour de l'Association Joly est le seul accueil de jour du Val de Marne ouvert tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h et, de 9h à 14h30, les week-ends et jours fériés.

C'est un espace convivial, ouvert tout au long de l'année, où le public accueilli peut :

- ▣ Se restaurer en bénéficiant de petits déjeuners, déjeuners et dîners
- ▣ Se laver en profitant des douches avec produits d'hygiène et serviettes mis à disposition
 - ▣ Accéder à une buanderie avec machines à laver, sèche-linge, table et fer à repasser
 - ▣ Disposer d'un service de consigne pour stocker des affaires
 - ▣ Accéder à un espace multimédia avec ordinateurs, connexion internet et téléphone
 - ▣ Accéder à des ateliers collectifs (sport, culture et loisirs)
- ▣ Se reposer en journée grâce aux lits repos non médicalisés



Par ailleurs, les usagers peuvent bénéficier d'une domiciliation et d'un accompagnement social global dans leurs différentes démarches d'insertion sociale et professionnelle (accès aux droits, santé, logement, etc...).

L'accueil de jour propose régulièrement des

permanences et des ateliers thématiques en lien avec les problématiques du public.

Il comprend également un accueil de nuit qui permet à 10 personnes isolées, hommes et femmes, orientées par le 115, de bénéficier d'un abri pour la nuit.

LE CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE

Situé à Saint Maur et au Perreux sur Marne, le CHRS est le plus ancien service de l'association et propose un hébergement et accompagnement à tout type de public, personnes isolées et familles, orienté par le SIAO Insertion ou Urgence du Val de Marne.

La capacité d'accueil du C.H.R.S. JOLY est de **93** places réparties sur deux sites collectifs à taille humaine et quelques appartements en diffus :

▣ 68 places Insertion ▣ 25 places Urgence



L'objectif est d'accueillir chaque résident dans le site le plus approprié à son niveau d'autonomie indépendamment de son statut à l'arrivée, et favoriser ainsi une meilleure qualité de prise en charge sachant que l'équipe éducative est amenée à intervenir indistinctement sur ces différents lieux d'accueil.

Les travailleurs sociaux proposent aux résidents :

- Un accompagnement social global (santé, administratif, logement, budget, justice, emploi, addiction) vers un relogement pérenne.
 - Une intervention éducative en partenariat sur différentes thématiques éducatives (parentalité, médiation familiale, sexualité, etc.) et socioculturelle (accès aux loisirs, culture, sport etc.).
- Un accompagnement vers l'autonomie et un soutien dans la recherche de solutions aux diverses problématiques auxquelles ils sont confrontés.

LE SERVICE LOGEMENT D'URGENCE ET DE STABILISATION

Ce service propose **125** places d'hébergement à destination des personnes isolées et des familles (principalement en logements diffus sur Saint Maur et les communes avoisinantes du Val de Marne) :

- 60 places de stabilisation
- 39 places d'urgence dont 25 en CHU
- 5 logements relais familiaux (16 places)
- 10 places ADOMA



Le public est orienté par le SIAO Urgence et le SIAO Insertion du Val de Marne et bénéficie d'un accompagnement social global et individualisé pour favoriser leur accès à un logement pérenne.

Les missions des travailleurs sociaux consistent à :

- Aider les ménages dans les démarches administratives,
 - Apporter une aide à la gestion budgétaire,
 - Soutenir les familles dans la gestion quotidienne de leur hébergement,
 - Aider les personnes à constituer d'un dossier administratif régulièrement mis à jour,
 - Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi,
 - Apporter un soutien à la parentalité,
 - Orienter les ménages vers les dispositifs adaptés en s'appuyant sur le réseau partenarial.

Pour ce faire, les travailleurs sociaux rencontrent très régulièrement les personnes hébergées soit sur leur lieu d'hébergement, soit dans les locaux de l'association.

Enfin, ce service met en œuvre 25 mesures FSH accès ou maintien dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental du Val de Marne. L'objectif est d'accompagner les ménages jusque dans leur logement durable et de les soutenir pendant les premiers mois.

LA PENSION DE FAMILLE JOLY

La Pension de famille de l'association Joly a ouvert ses portes en avril 2015 et propose une offre alternative de logement social, sans limitation de durée, qui combine espaces privatifs et vie collective.

Cette structure, conçue pour être un lieu de vie et d'échange, a pour objectif d'aider les résidents à recouvrer du lien social en leur proposant un cadre semi-collectif basé sur la convivialité et en facilitant leur intégration dans l'environnement local.

Elle peut accueillir 30 personnes dans un ensemble composé de :



-] 28 logements (19 T1 et 7 T1 'pour personnes isolées ainsi que 2T1 bis pour couples)
-] 1 salon commun de 20 m2 pour les résidents,
-] 1 salle commune de 40 m2 avec cuisine ouverte destinée à recevoir l'ensemble des résidents et des personnes extérieures,
-] 1 laverie commune pour les résidents.

La Pension de famille accueille des personnes seules ou des couples ayant un faible niveau de ressources et rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement ordinaire.

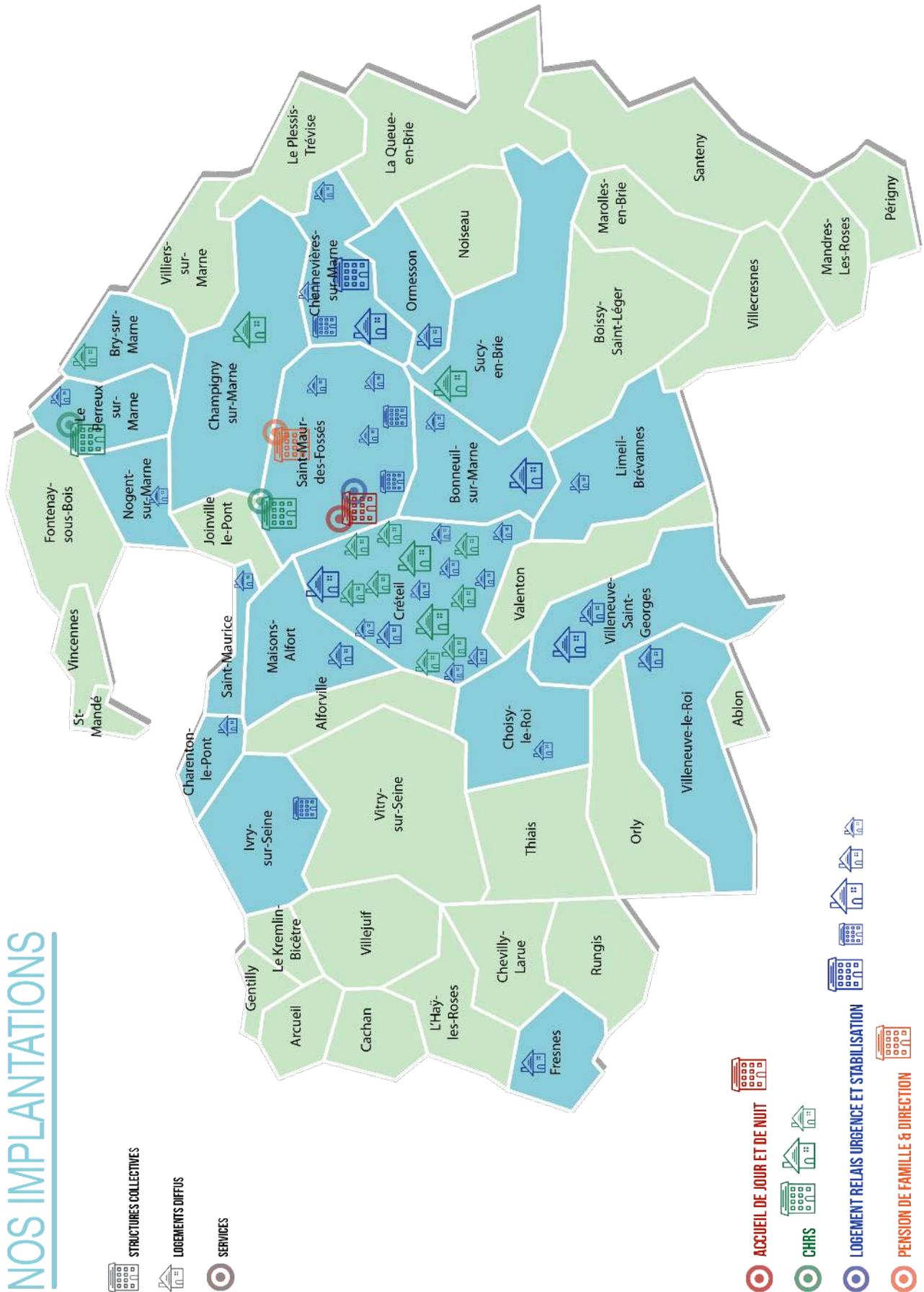
Les personnes peuvent notamment :

- ☐ Etre confrontées à de multiples ruptures, ayant connu l'errance et multiplié les structures d'hébergement
- ☐ Rencontrer ou avoir rencontré des problèmes de dépendance, être fragiles sur le plan social et médical
- ☐ Etre en souffrance psychique, confrontées à des inhibitions ou à des troubles empêchant épisodiquement ou durablement une insertion par l'emploi

L'équipe est composée de 2 travailleurs sociaux, « hôtes » de la Pension de famille, qui ont pour mission l'accompagnement de proximité des résidents qui se décline en trois missions principales :

- ☐ L'animation/médiation au sein de la structure, qui inclut présence, soutien, organisation, régulation, proposition et incitation;
- ☐ La coordination et la mise en relation avec les partenaires extérieurs, acteurs sociaux, culturels et les institutions,
- ☐ La participation au peuplement et à la gestion locative.

NOS IMPLANTATIONS



STRUCTURES COLLECTIVES

LOGEMENTS DIFFUS

SERVICES

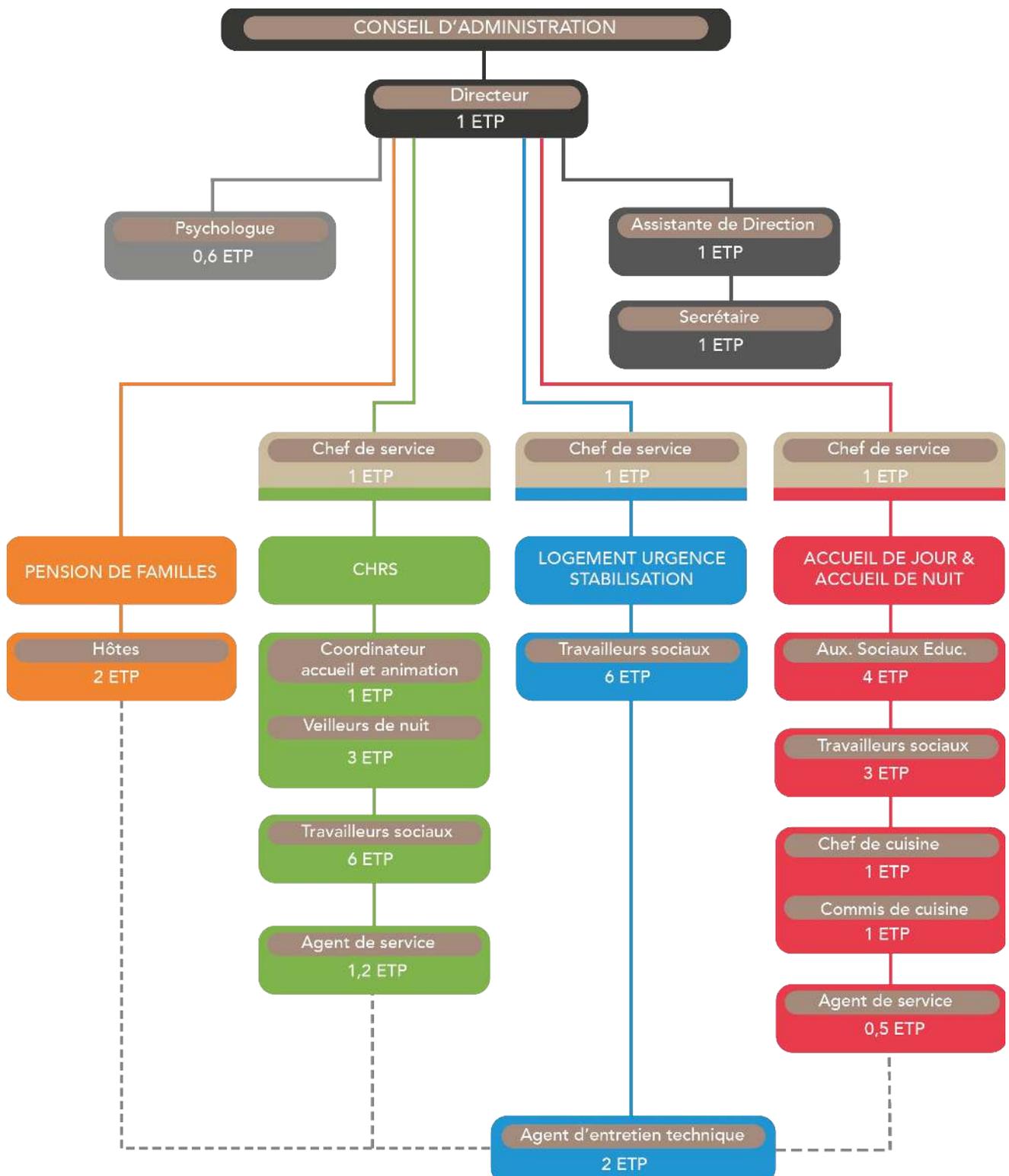
ACCUEIL DE JOUR ET DE NUIT

CHRS

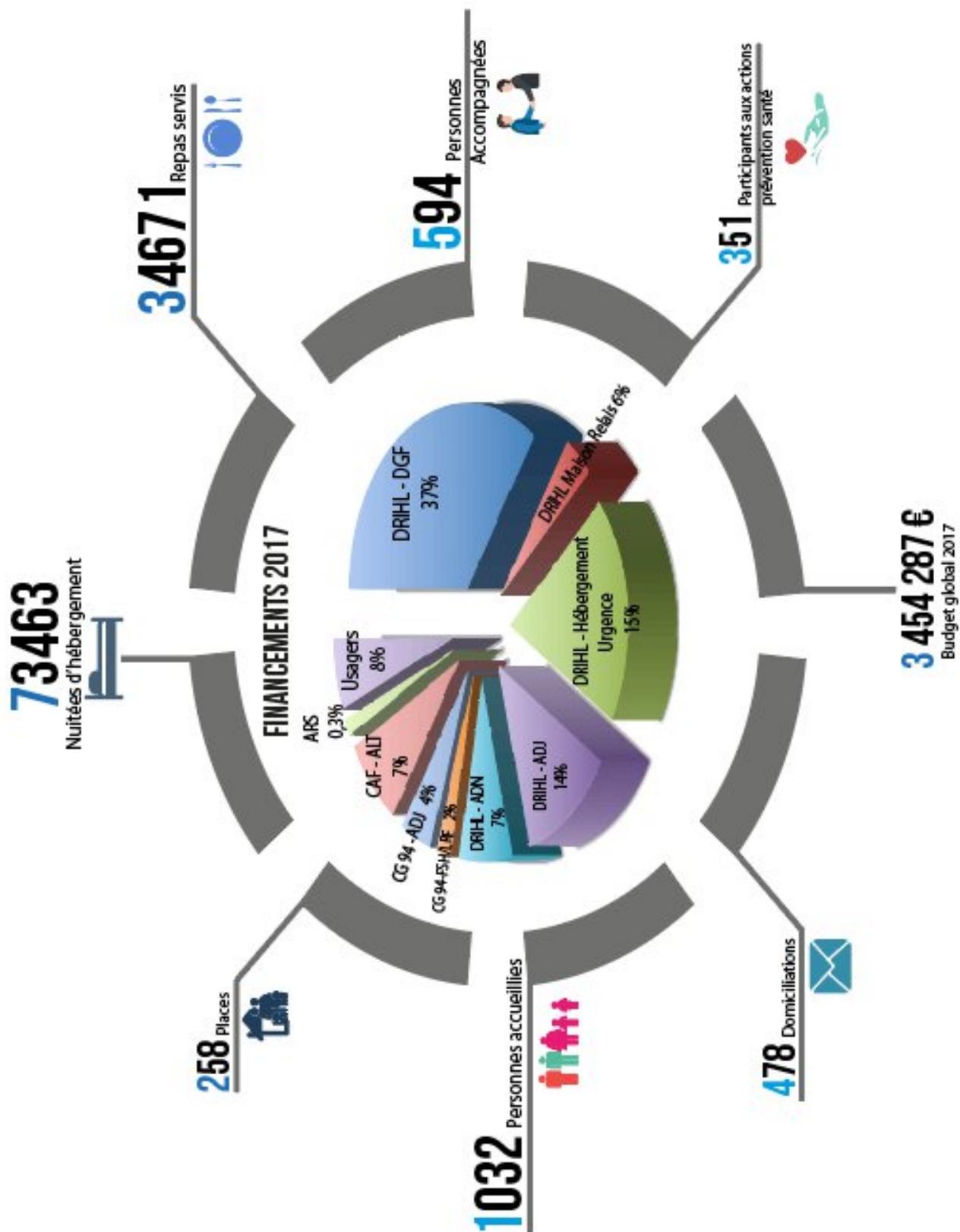
LOGEMENT RELAIS URGENCE ET STABILISATION

PENSION DE FAMILLE & DIRECTION

L'organigramme



Les chiffres clés



l'Accueil De Jour et De Nuit



A. Analyse quantitative de l'activité

1. Les services de première nécessité

De nouveau, nous constatons une forte progression de l'ensemble des prestations fournies au sein de l'ADJ Joly sur l'année 2017.

Un accroissement global de l'activité par rapport à 2016 :

□ Sur l'année 2017, le nombre de passage est en nette hausse soit 34558 contre 30221 en 2016.

Elle s'explique principalement par le bouche à oreille, le partenariat et une forte arrivée des primo-arrivants.

En moyenne, nous avons accueillis environ 95 personnes par jour.

□ Le nombre de courrier remis a lui aussi augmenté par rapport à 2016, 7192 en 2017 contre 6682 l'année précédente, soit 8 % de plus. Cela s'explique par une plage horaire plus importante et mieux adaptée aux contraintes du public accueilli.

□ Le nombre de repas servis est toujours en hausse année après année : 34671 repas servis en 2017 contre 29658 en 2016, soit 17 % d'augmentation.

□ Les colis alimentaires distribués aux familles, familles monoparentales et personnes isolés sont en forte augmentation : sur l'année 2017, nous avons remis 924 colis contre 457 en 2016 soit 102 % de colis supplémentaires

Cela est principalement dû au développement de partenariats avec de grandes enseignes telles que Carrefour, Métro, etc., qui nous permettent de développer ce service auprès des familles hébergées à l'hôtel.

Comme on peut le distinguer, le nombre de douches est de nouveau en augmentation sur l'année 2017 par rapport en 2016. 4875 douches contre 4374 soit 12 %.

Cela s'explique, d'une part, par sensibilisation à travers différents atelier mis en place sur l'image de soi et l'hygiène ainsi que par la fréquentation du public, plus importante qu'en 2016.

Il apparait de plus en plus nécessaire de disposer d'un espace sanitaire avec des parties dédiées pour hommes et femmes qui partagent actuellement les

douches et toilettes.

Malgré tout, nous constatons encore une fois sur l'année 2017 qu'un grand nombre de personne ne peut bénéficier des repas chaud du fait d'une capacité d'accueil limitée.

Ainsi en moyenne, à chaque repas, 23 personnes n'ont pas eu la possibilité de se restaurer.

Néanmoins, la grande majorité du public accueilli a au moins eu accès à un petit déjeuner.

2. File active au sein de l'accueil de jour sur l'année 2017 :

Nous constatons que la majeure partie de notre file active à entre 36 et 45 ans soit **60,9%**.

- **31%** des usagers ont entre 46 et 55 ans. Par ailleurs, chez les femmes **73%** d'entre elle ont entre 36 et 45 ans.

Nous constatons que les tranches d'âge restent identiques que les années précédentes car la

En résumé, les usagers fréquentant l'établissement ont toujours autant de difficultés à obtenir un hébergement stable et durable, notamment du fait de leur situation administrative.

Si l'hébergement dit provisoire, sous location ou squat, reste un atout majeur pour les usagers en situation précaire, il reste un frein pour leur projet de vie (soin, réinsertion ...).

- **17%** de la population accueillie bénéficie du revenu solidarité active sur l'année 2017.

- **9,6%** des personnes ont l'Allocation Adulte Handicapé en 2017.

- **77,3%** des usagers de notre file active sont sans ressources, essentiellement des sans-papiers

Avoir sa CMU ou son AME étant un atout majeur pour faciliter l'accès aux soins, l'accès au droit

fidélisation du public et le bouche à oreille fonctionne.

- **23,9%** ont une solution provisoire d'hébergement au moment des recueils des données contre **21,81%** en 2017.

- **81% des personnes vivent dans la rue contre 83,34% en 2017.**

- **16%** ont un hébergement durable indépendant ou dans l'entourage contre **19,51%** en 2017.

commun reste la priorité de l'équipe éducative afin que les usagers accèdent au minima sociaux pour favoriser les orientations vers une prise en charge sanitaire.

- **66,7%** des usagers ont la CMU.

- **63,5%** bénéficient de la CMU complémentaire.

- **7%** de la file active ont l'ALD.

En termes de fréquentation pour l'année 2017, on constate une augmentation du nombre de personnes en situation irrégulière (déboutés ou en attente d'une réponse de la Préfecture) majoritairement orientées par France Terre d'Asile et les EDS du Val de Marne.

3. La domiciliation

En 2017, le nombre de domiciliés au 31 décembre s'élève à **478** contre 436 en 2016.

Cette légère augmentation s'explique par une forte demande des partenaires souvent liée à une problématique d'urgence sanitaire telle que : accouchement, opération etc.

Néanmoins, on constate que les établissements sont saturés sur l'ensemble du Val de Marne et que trouver une domiciliation devient de plus en plus difficile pour les usagers.

4. L'accompagnement social

L'ADJ est un secteur polyvalent de catégorie sur le territoire 2 du département. La répartition du public sur ce territoire s'articule entre l'EDS, les CCAS de Joinville et St Maur et l'accueil de jour de l'Association JOLY.

145 nouvelles domiciliations et **333** renouvellements ont été effectués en 2017.

Les principaux services orienteurs restent inchangés : les EDS, les CCAS, le 115 du Val de Marne, le CADA de Boissy St Léger, France Terre d'Asile, les différents hôpitaux et le Samu social...

La spécificité du public de l'accueil de jour est sans domicile stable et pour la majorité, isolé. En effet, l'accompagnement des familles est plus adapté au sein des EDS qui bénéficient d'un service social à l'enfance. Néanmoins, 40 familles sans domicile stable ont été suivies en 2017.

Plus de la moitié des personnes domiciliées bénéficient d'un accompagnement social : 288 soit 60% sur les 477 personnes domiciliées. En 2016, sur les 436 personnes domiciliées, 253 étaient suivies.

Le rapport entre personnes domiciliées et suivies reste proportionnel, mais on constate une hausse importante en 2017.

Les demandes sont en augmentation du fait de la difficulté d'obtenir une domiciliation auprès d'autres services. En conséquence, notre fonctionnement a dû être adapté avec la mise en place d'une permanence de domiciliation, toujours complète. Celle-ci est depuis interrompue car le nombre d'agrément a été largement dépassé.

La demande de domiciliation est souvent accompagnée d'une demande de suivi social.

L'accompagnement social vise à mettre en place des outils pour poser un cadre et replacer l'utilisateur au cœur de son projet d'insertion.

Au démarrage du suivi, un contrat d'engagement est signé entre l'utilisateur et le travailleur social : c'est à l'utilisateur de solliciter le référent en cas de besoin, de mettre les éléments à disposition concernant sa situation. Il est informé que le suivi est soumis à la domiciliation, que pour tout changement de situation au niveau de l'hébergement et/ou sans demande de sa part pendant plus de 6 mois, une fin d'accompagnement peut être actée.

Dans certains cas, un contrat d'objectifs peut être formalisé en complément.

5. L'accueil de nuit

Le service d'accueil de nuit est ouvert de manière continue tout au long de l'année et prend le relais de l'accueil de jour pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans la prise en charge du public.

Outre l'hébergement d'urgence, les personnes peuvent bénéficier de collations et de boissons chaudes. Elles ont également la possibilité de se laver et d'avoir accès à un vestiaire pour se changer.

3651 nuitées ont été réalisées sur l'année 2017 contre **3650** en 2016 soit la même ration que l'année précédente.

Le taux d'occupation reste très important soit 99% en 2017 contre **97,5%** en 2016. Cela est dû en grande partie au lien privilégié avec le 115 et notamment à la mise en place d'une nouvelle procédure.

2100 collations ont été distribuées en 2017 contre 1825 en 2016. Cette augmentation des collations servies est de l'ordre de 15 %.

L'accueil de nuit reste un lieu de bien-être, où nous accueillons les personnes orientées via le 115 dans des bonnes conditions et en leur proposant des prestations de qualité.

Nous sommes particulièrement attentifs au bien-être et à l'accueil des usagers orientés sur notre Accueil de nuit.

Le public, composé de femmes et d'hommes isolés, est accueilli tout au long de l'année, week-end et jours fériés compris.

Durant l'année 2017, nous constatons que 87 % de femmes ont été accueillies contre 13 % d'hommes sur l'année 2017. Cette proportion s'explique par l'ouverture d'un nombre de places plus conséquent pour les hommes durant cette période.

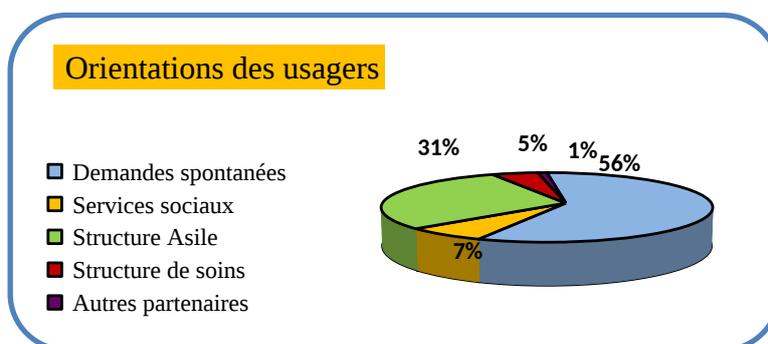
Si elle est moins marquée le reste de l'année, la tendance est identique et s'explique notamment par le manque de places proposées aux femmes isolées sur le département du Val de Marne.

B. Accompagnement social : situations et typologie du public

Nous recevons ce public en rupture car il n'a pas d'attache avec un service social sur le territoire. De plus, l'accueil inconditionnel pour les prestations crée un appel d'air pour les demandes d'accompagnement.

Nous constatons plusieurs problématiques liées à la précarité et au statut de sans domicile stable avec un isolement et/ou une rupture familiale :

- ▣ Primo-arrivants sur le territoire et/ou personnes en situation irrégulière et/ou européens inactifs
- ▣ Expulsion locative / fin d'hébergement chez tiers ou rupture familiale
- ▣ Séparation / Divorce / Perte d'emploi
- ▣ Divergences culturelles (homosexualité, mariage forcé...)
- ▣ Comportements à risques (violences, addictions...)
- ▣ Sortants de prison
- ▣ Problématiques psychiatriques



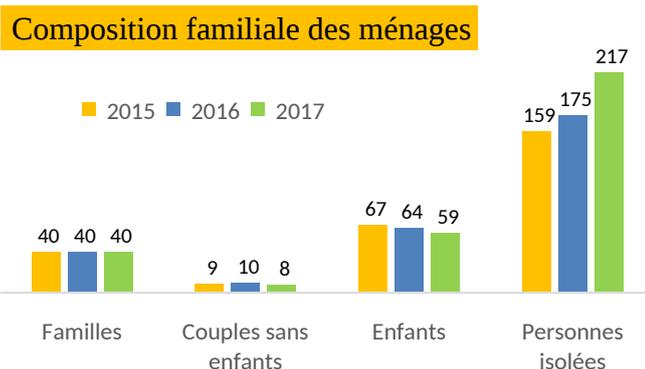
Les orientations des usagers proviennent :

- ▮ **56 % des demandes sont spontanées** (liée aux presta ADJ, ADN, bouche à oreille)
- ▮ Services sociaux (EDS, CCAS) : 19 personnes orientées soit **6.6%** (contre 19.9% en 2016)
- ▮ Structures relatives à l'asile (FTDA, CADA) : **31% des demandes. Ce chiffre était de 24.7% en 2016 et 15.6% en 2015.** Cette augmentation est due à l'actualité politique, l'OFPPRA dans son rapport fait part d'une hausse de 15% des demandes d'asile en 2017. Il existe une corrélation directe entre ces chiffres et notre activité, de par notre proximité avec la plateforme FTDA de Créteil.
- ▮ 5.2% des personnes sont adressées par des services de soins (Hôpitaux, PASS, CMP, COMEDE, autre association...) On remarque une baisse de la demande émanant des services de soins car le chiffre était de 6.4% en 2016 et 22% en 2015.

Sur l'année 2017, le nombre de personnes suivies par les trois travailleurs sociaux était de **288 au total.**

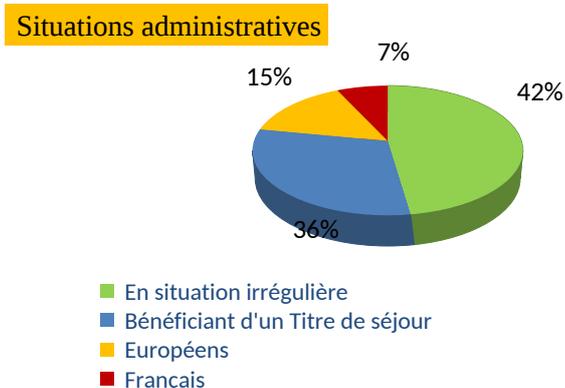
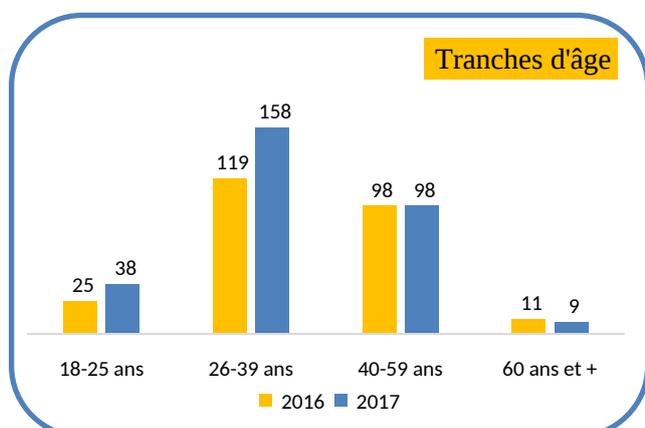
Le public isolé reste le seul en augmentation et représente 75.3% des personnes accompagnées sur les 288 personnes.

Cela représente en moyenne 96 suivis par travailleur social (contre 84 en 2016). Il est difficile de ne pas répondre favorablement à un besoin qui s'amplifie en continu.



Nous avons accueillies **123 femmes et 165 hommes** (contre 134 hommes en 2016), en revanche le nombre de femmes se maintient.

La moyenne d'âge est de **37 ans**



Concernant les 121 personnes en situation irrégulière, pour **49 d'entre elles, un dossier de régularisation a été déposé**. Notons que ces dossiers n'ont pas forcément abouti à un accord ou sont toujours en cours de traitement au vu des

délais.

Pour les dossiers non aboutis, une aide juridictionnelle a pu être formulée, ainsi 9 demandes ont été faites.

Le public accompagné en augmentation en 2017 correspond à un homme, jeune (18-39 ans), isolé, passé par la procédure d'asile.

Bénéficiaires du RSA : 56 au total dans le cadre de l'accompagnement (contre 41 en 2016).

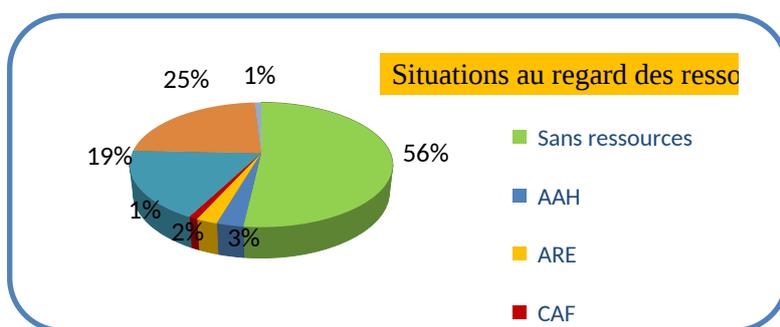
➤ Insertion professionnelle

Nos partenaires :

- ▣ Pôle Emploi : Mise en place de l'accompagnement global via pôle emploi en Mai 2015. 20 personnes en ont bénéficié (27 en 2016). Cet accompagnement peut être demandé soit par Pôle Emploi soit par les travailleurs sociaux. Cela représente un engagement tri partite.
- ▣ Conseil Départemental avec le dispositif RSA et les prestataires du PSDI
- ▣ Structures d'Insertion par l'Activité Economique : Ateliers et chantiers Insertion, associations intermédiaires et entreprises d'insertion
- ▣ Missions Locales
- ▣ Espace Insertion
- ▣ Cap Emploi

Les freins liés à l'insertion professionnelle (ces freins peuvent être isolés ou cumulés) :

- ▣ Manque ou absence d'expérience, ou inactivité trop longue
- ▣ Barrière linguistique
- ▣ Absence ou manque de qualification et/ou formation
- ▣ Age
- ▣ Absence de stabilité en termes d'hébergement
- ▣ Problématique psychiatrique et/ou handicap et/ou addictions



Nous notons que 161 personnes (contre 136 en 2016) soit 56% sont sans ressources.

Ces personnes peuvent être amenées à solliciter des aides financières :

▣ **215 demandes d'Aides Extra Légale** effectuées sur 2017 pour les personnes isolées (contre 213 en 2016, 180 en 2015)

▣ **87 demandes d'Allocations Mensuelles** effectuées auprès de l'ASE pour les familles (contre 119 en 2016, 107 en 2015)

▣ **12 autres demandes d'aide financières** effectuées auprès d'autres structures (notamment pour le financement des timbres fiscaux) (contre 24 en 2016, 14 en 2015) s'explique par les critères plus restrictifs

De plus, les familles et /ou personnes hébergées peuvent être orientées vers les associations qui distribuent des colis alimentaires (Resto du Cœur, Secours Catholique et FSH). Nous apprécions la collaboration avec le dispositif de la Banque Alimentaire dans lequel nous sommes inscrits et qui nous permet de répondre davantage aux besoins des familles.

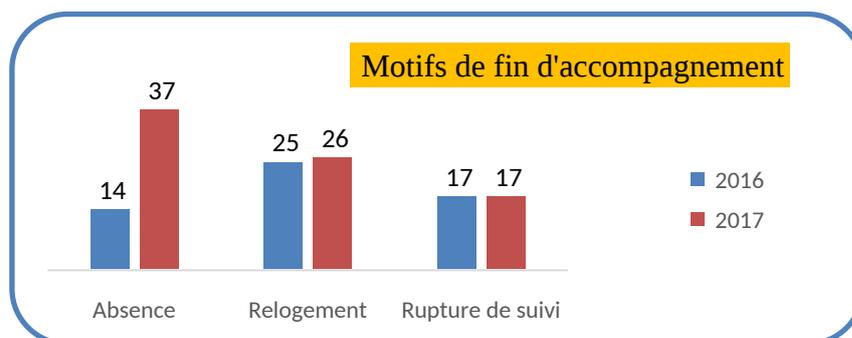
Durant l'année 2017, il y a eu 88 nouveaux suivis et 81 sorties

Les motifs de fin d'accompagnement :

▣ **Absence** (les personnes ne se sont pas manifestées depuis plus de 6 mois). L'interruption des suivis pourrait s'expliquer vis-à-vis de l'errance résidentielle élargie à l'ensemble de l'Île de France.

▣ **Relogement** (hébergement stable, logement, départ chez tiers) : Trois constats à cette baisse des sorties : les personnes en situation irrégulière avec qui on ne peut engager de démarches, mais aussi le durcissement des conditions d'attribution du SIAO qui ne permet une proposition d'hébergement, enfin l'impossibilité pour les accueils de jour d'orienter vers le dispositif AVDL et SYPLO alors que certaines personnes sont salariées.

▣ **Rupture de suivi volontaire** pour différentes raisons (à la demande de la personne, exclusion, changement de domiciliation, retour au pays, décès, réorientation autre service social). Dans le cadre d'une fin d'accompagnement, l'utilisateur en est informé par écrit.



➤ Concernant les démarches liées à l'hébergement et/ou le logement :

▣ Demandes de Logement social, recours DAHO/DALO : **114 (108 en 2016 et 63 en 2015)**

Ce qui signifie que chaque personne remplissant les conditions a une demande de logement en cours.

▣ Demandes d'hébergement (Résidences sociales, lien avec le 115) : **188 (143 en 2016 et 73 en 2015)**

Pour pallier au manque de proposition du SIAO, les demandes ont été faites en direct mais aboutissent rarement. Nous atteignons les limites du dispositif de l'Hébergement.

▣ Demandes MHL : **6 familles** ont bénéficié d'une prise en charge

▣ Demandes SIAO : **42 dossiers enregistrés (contre 31 en 2016)** et seulement **4 attributions** de places d'hébergement.

Nous constatons une augmentation des refus des demandes effectuées notamment concernant les personnes statutaires redirigées vers le contingent Etat et les personnes dites « trop autonomes » dépendant du droit commun.

➤ Une partie de l'accompagnement social est consacré à l'ouverture de droit à l'assurance maladie. Les demandes effectuées :

▮ **78 demandes de CMU** (79 en 2016 et 69 en 2015)

▮ **101 demandes AME** (111 en 2016 et 77 en 2015)

Sur le plan de la santé, 6 demandes auprès de la MDPH ont été réalisées.

En résumé, nous assurons le suivi social de **288** personnes pour trois travailleurs sociaux. La charge de travail est très importante. La spécificité de notre public étant qu'il soit sans hébergement, à la rue, en hôtel ou en squatt. Le suivi du travail social est d'autant plus complexe du fait de l'éloignement géographique de ces personnes. De plus, nous sommes confrontés à un public fragile, cumulant de nombreuses problématiques, et ayant subi plusieurs ruptures.

Pour finir, une partie de notre public bénéficie des prestations de l'accueil de jour, ce qui veut dire

que nous les rencontrons au quotidien. Nous sommes sollicités très régulièrement sur les temps informels ce qui augmente notre charge de travail.

Par contre, le retour des usagers sur leur accompagnement à l'accueil de jour est très positif du fait de notre souplesse et de notre envie de répondre aux besoins des usagers rapidement.

Concernant le public en situation irrégulière majoritaire, nous nous inquiétons par rapport aux modifications du code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asiles (CESEDA).

C. Les interventions thématiques des partenaires extérieurs

1. Permanence juridique

En 2017 128 personnes ont été reçues et ont bénéficiés des conseils juridiques d'une avocate.

Les demandes concernent essentiellement l'accompagnement à la régularisation ou des procédures d'appel pour des personnes déboutées.

L'avocate intervient environ deux fois par mois et constitue un appui majeur sur les questions juridiques pour l'équipe éducative.

Par ailleurs, l'avocate qui intervient au sein de l'accueil de jour est intervenue deux fois dans l'année auprès de l'équipe éducative sur les changements de loi liée aux procédures des demandeurs d'asile.

2. Intervention de l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie

L'équipe de l'EMPP, composée de professionnels de santé, intervient une fois par mois lors de notre réunion d'équipe pour échanger sur des situations cliniques ou psychiatriques et avoir ainsi des éléments pour des orientations sur le droit commun dans la mesure du possible.

Des usagers de l'ADJ sont suivis régulièrement par l'équipe de l'EMPP pour un traitement de leurs pathologies psychiques avec le médecin psychiatre.

En 2017, le nombre de personnes atteintes par des troubles est en nette progression par rapport à l'année 2016. Nous observons de nombreuses problématiques lourdes liées certainement à l'errance, la précarité et aux ruptures familiales qui ne cessent d'augmenter ainsi qu'aux addictions à plusieurs produits licites et illicites.

Ils expriment leur mal être résultant de l'absence de stabilité et de repère ainsi que de la marginalisation qui fatigue le corps et l'esprit.

Les interventions de l'EMPP restent un atout majeur pour l'équipe éducative et les usagers.

3. Le travail avec les partenaires sociaux de secteur

L'accueil de jour de l'association Joly participe aux journées d'information et d'orientation mises en place par les EDS du Département, au forum de l'insertion et aux journées « Santé Mentale » et organisées par l'EDS de Joinville.

Aussi, nous participons au comité de pilotage des femmes victimes de violence en lien avec le CD 94.

Nous avons en 2017 reçu au sein de notre accueil de jour deux fois l'insertion tour afin de présenter nos missions, le fonctionnement d'ADJ Joly.

Ces dispositifs permettent d'échanger avec les différents professionnels afin d'adapter l'accès aux droits des bénéficiaires RSA et de mieux les orienter sur les dispositifs existants en fonction de leurs besoins.

D. Les ateliers et temps forts en 2017

1. L'accueil d'un Service civique :

En juin 2017, l'association JOLY a accueilli un service civique au sein de son Accueil de jour, pour une durée d'un an :

J'ai décidé d'intégrer ce service civique comme tremplin entre mes études et mon insertion professionnelle. Mon objectif était d'acquérir des compétences réelles dans le social et de voir plus concrètement le fonctionnement d'une association.

Mes missions :

Les premières missions qui m'ont été confiées durant ce service civique ont été administratives. Il y a tout d'abord la lecture et la gestion quotidienne des mails reçus par les différents partenaires. Certains de ces mails ont pour but l'orientation de nouveaux usagers sur l'accueil de jour et cela se fait à travers une fiche de liaison qu'il faut traiter.

Aussi, je me suis occupée de la partie domiciliation. Nous recevons par mail des demandes de domiciliation de la part de différents partenaires ; ces demandes sont à trier afin qu'elles soient traitées lors des commissions hebdomadaires. De plus, lorsque les personnes domiciliées ne viennent pas récupérer leur courrier et signer pendant plus de 3 mois, celles-ci sont radiées. Je me suis donc chargée de ces radiations à travers les dossiers Excel, Pro G Dis et les dossiers papiers.

Pour une meilleure visibilité des personnes actuellement domiciliées, j'ai aussi mis à jour le

dossier Excel (dans lequel sont inscrites dans les personnes domiciliées et radiées) en fonction des pochettes courriers, des dossiers présents dans le bureau et du logiciel Pro G Dis.

A des fins de données statistiques, j'ai ajouté au dossier Excel des premiers entretiens, toutes les personnes qui ont été reçu durant l'année 2017. De même, j'ai mis à jour les informations concernant ces personnes sur Pro G Dis.

Au-delà de cet aspect administratif, j'ai participé à la vie quotidienne avec les usagers, aux activités de l'accueil de jour et aux réunions hebdomadaires avec l'équipe.

Dans le cadre des activités hebdomadaires, j'ai tenu une permanence Culture du Cœur un jeudi sur deux et un atelier jeux de société l'autre jeudi.

Ce que ce Service Civique m'a apporté :

Ce service civique a été une expérience très enrichissante et m'a beaucoup apporté. Il m'a permis de savoir rendre compte de situations et de développer mon analyse critique. Celui-ci m'a apporté une grande connaissance du public migrant et sans domicile stable. J'ai appris, en fonction de chaque situation, à orienter la personne au mieux vers un professionnel adapté. J'ai aussi acquis un savoir-faire en terme de démarches administratives diverses concernant le public reçu. Je sors de cette expérience avec une idée beaucoup plus claire en termes de projets professionnels futurs.

2. Les ateliers collectifs

L'accueil de jour joue un rôle important dans la resocialisation du public par le biais d'ateliers collectifs qui permettent de créer du lien, de valoriser les participants et d'apaiser les tensions entre les différentes communautés et profils des usagers.

Les activités sportives et culturelles :

Atelier « foot » : En 2017, l'atelier football a fonctionné durant les vacances scolaire via une mise à disposition du gymnase de la ville de Saint Maur. Des rencontres auprès de club de football a eu lieu. 150 personnes différentes ont participé à

l'activité sportive. Le sport est un élément important pour la socialisation, l'échange et le respect des autres.

La table de ping-pong et les boules de pétanques sont mises à disposition des usagers au sein de

l'établissement. L'équipe d'ADJ organise régulièrement, des tournois qui se terminent par un

Atelier FLE : En 2017 l'association crée continue son intervention au sein de l'association Joly auprès de 8 usagers de 14h15 à 16h15. Tous les mardis et mercredis de l'année en dehors des vacances scolaires. Les intervenants interviennent bénévolement et travaillent sur l'apprentissage à la langue française. Cet atelier a pour but d'approfondir, d'apprendre à s'exprimer et se

gouter convivial.

repérer dans le temps. Des personnes accueillies qui ont un niveau supérieur (au FLE) sont orientés auprès de créer pour permettre aux usagers de suivre un cursus adapté aux besoins de l'apprentissage.

L'association Joly prend en charge la cotisation annuelle des usagers qui est de l'ordre de 7 € par an.

La convention signée entre les deux associations permet d'accompagner au mieux le public via des bilans réguliers.



Atelier théâtre :



L'atelier a démarré en septembre 2017 avec un groupe de 5 personnes. Quatre représentations ont eu lieu :

▣ Deux à l'association Joly : le 23 mai 2017 et le 21 décembre 2017

▣ Deux dans la salle d'Arsonval (Saint-Maur-des-Fossés) : le 27 mai 2017 et, à venir, le 7 avril 2018

Les comédiens apprentis sont mis au centre du projet : du choix du thème, en passant par l'élaboration des textes (par l'oral et par l'écrit), à la parole prise sur scène.

L'atelier théâtre comporte deux volets :

Volet 1 : Choix d'un thème

▣ Faire émerger un thème à partir d'une discussion.

▣ Mise à jour des représentations des apprenants.

Objectif : partir de leurs propositions pour dégager une problématique qu'ils pourront mieux s'approprier.

Volet 2 : Mettre en scène les idées choisies parmi celles qui sont dégagées

▣ Ecriture des saynètes

Parmi, les idées, sélection de 3 ou 4 idées qui serviront de fil conducteur aux saynètes. Pendant ces séances, l'intervenante enregistrera les interventions des participants. L'idée étant de conserver des phrases telles qu'elles ont été exprimées et de les retravailler, de les développer dans des échanges lors des séances suivantes afin de produire les textes.

▣ Répétitions

Travail de la voix (articulation, débit, placement...), du corps (déplacements dans l'espace, respiration...), du regard (adresse au public, mettre en valeur un message...). Improvisations à partir desquelles émergeront les éléments de mises en scène. Travail des textes (mémorisation, interprétation)

▣ Représentations théâtrales

Public : les apprenants, les professionnels, un public ouvert...

▢ Les sorties : Sur l'année 2017, de nombreuses sorties ont eu lieu durant les périodes de vacances scolaire :

- ▢ 55 personnes ont participé à la sortie à la mer de Villers sur mer
- ▢ 20 personnes se sont rendues en novembre 2017 à Montmartre,
- ▢ 25 personnes à la patinoire de Vincennes en Novembre 17,
- ▢ 22 personnes au Macval,
- ▢ 23 personnes au musée de l'immigration suivi d'une activité barque, en juin 2017,
- ▢ 21 personnes sont allées au quai Branly,
- ▢ 21 personnes sont se rendues au palais de la découverte,
- ▢ 29 personnes sont allées visiter le Stade de France
- ▢ 17 usagers ont participé à la sortie Mimes' esp.
- ▢ 8 personnes accueillies sont allées au marché de Noël de la ville de Reims.

241 personnes différentes ont pu participer aux différentes sorties organisées par ADJ Joly et pouvoir, à un moment donné, oublier les difficultés du quotidien.



Les autres ateliers :

▢ Atelier « Cuisine » : Il a lieu une fois par mois, les usagers fréquentant la structure propose lors d'une réunion de groupe d'expression un repas à thème et il est encadré par les cuisiniers de l'association. Ce temps permet de connaître les saveurs des différentes origines des personnes accueillies. Ce moment est fort et très enrichissants. Ce temps de partage reste avant tout un moment convivial qui permet de sensibiliser à la nutrition tout en invitant les participants à mieux de se connaître.

▢ Atelier « Soins des mains » : En 2017 160 personnes ont bénéficié de cet atelier animé par une travailleuse sociale de l'équipe. Le but est de sensibiliser les usagers sur l'estime de soi, l'hygiène, le soin du corps et créer du lien. Les personnes accueillies échanges autour cet atelier et ce qui permet un moment donné d'orienter le public vers le soin physique (tels que : dentiste, dermatologue etc.). L'atelier a lieu deux fois par mois les jeudis après-midi.

▢ Atelier « jeux de société » : Cette activité a lieu deux fois par mois en en alternance avec la permanence culture du cœur. Le but de cet atelier est de passer un moment convivial, créer du lien entre les participants et de permettre aux usagers d'être sensibiliser sur le vivre ensemble, et d'instaurer des règles en collectivité. Il est animé par le service civique d'ADJ qui encadre aussi les permanences culture du cœur.

3. Les temps forts

□ A l'occasion de la Chandeleur, 4 usagers, encadrés par les cuisiniers, ont préparé des crêpes pour l'ensemble des personnes accueillies lors d'un goûter sur ADJ. Un temps fort et valorisant pour le public.

□ Dans le cadre des fêtes de fin d'année, un grand repas de fêtes a réuni plus de 94 usagers et l'ensemble des salariés de l'accueil de Jour.

Cet évènement qui s'est déroulé le 22 décembre, a également été l'occasion pour l'ensemble des participants de partager un moment festif et



musical permettant à chacun d'oublier le quotidien l'espace d'une après-midi.

De plus, chaque usager s'est vu offrir un petit cadeau de la part de l'association.



□ Le 28 juin 2017, un DJ est venu donner un concert sur ADJ pour célébrer la fête de la musique.

Un énorme barbecue a eu lieu pour 87 personnes et tous ont pu danser, s'amuser et oublier le temps de ce concert les problématiques qu'ils rencontrent au quotidien

□ En juillet 2017, une Braderie à titre gratuite pour les usagers de l'ensemble de l'association a eu lieu sur l'ADJ.

Ce moment fort a réuni 120 personnes, des stands de vêtements (enfants, femmes et hommes, accessoires etc.) a permis aux usagers d'améliorer leur tenue vestimentaire créer du lien, travailler

l'estime de soi et repartir avec différents produits.

A cette occasion, les familles, les familles monoparentales et personnes isolées ont profité d'un goûter convivial.



Le CHRS

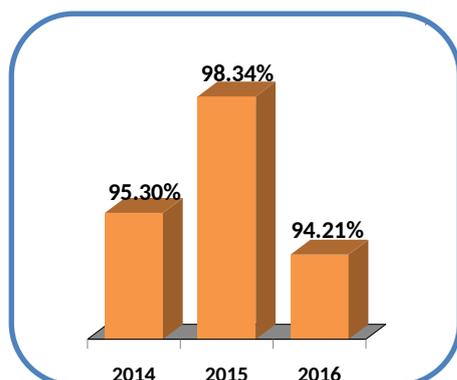


A. Analyse quantitative de l'activité

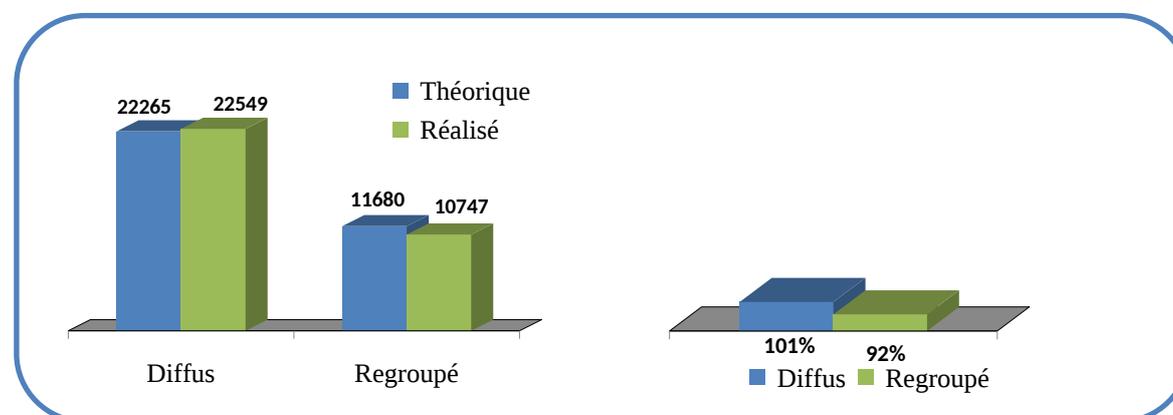
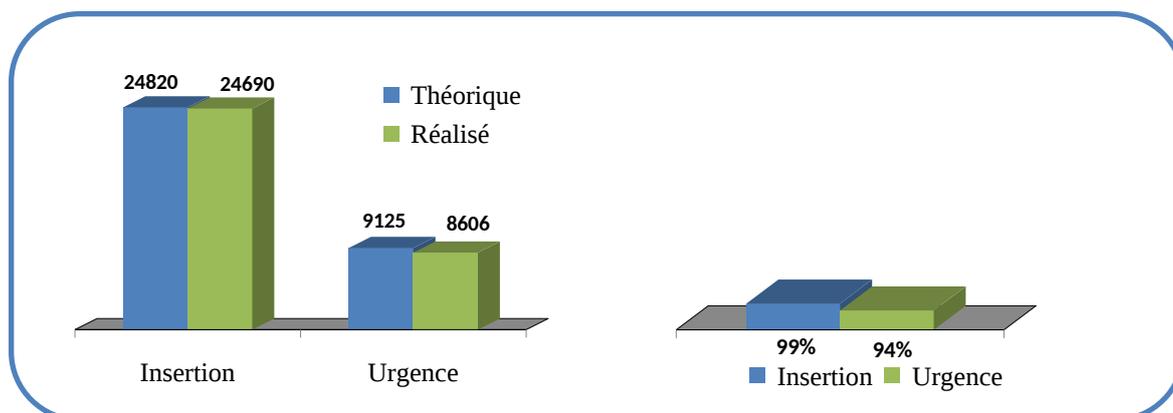
1. Taux d'occupation

Nombre de nuitées réalisées en 2017 : **33 296 nuitées**, soit un taux d'occupation de **98%**, sur la base d'une capacité d'accueil de 93 places.

Taux d'occupation global



Taux d'occupation par typologie de place

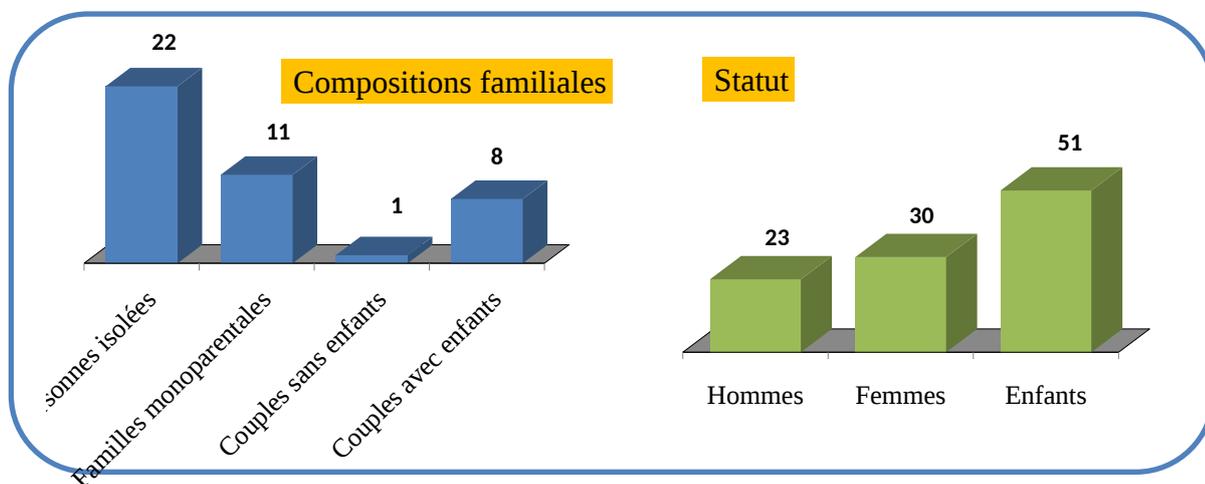
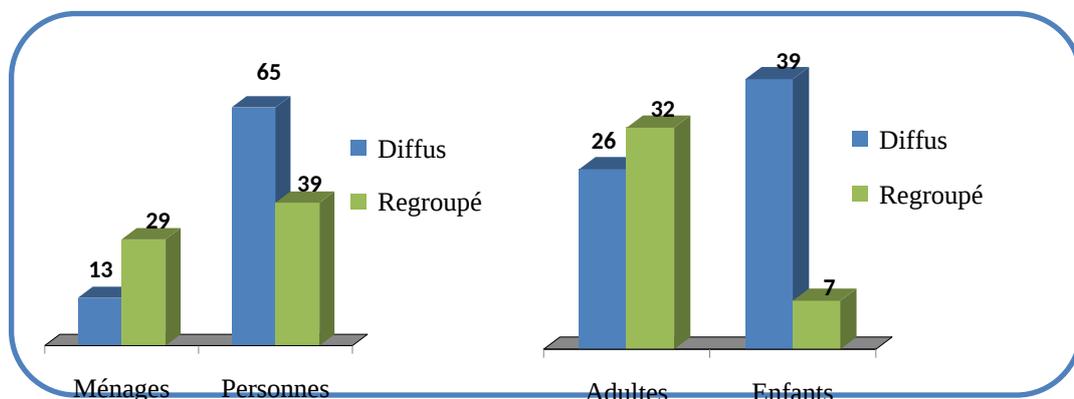


Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2017 : **89 personnes dont 40 adultes et 49 enfants**

2. File active

File active

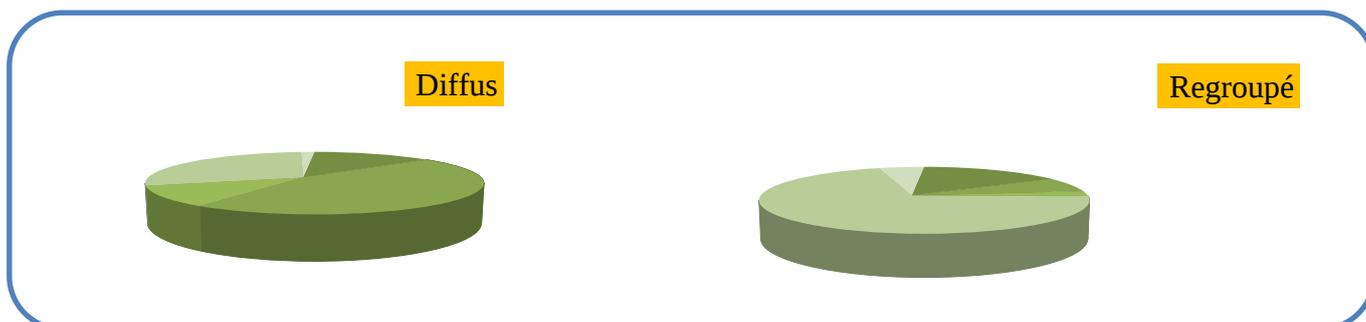
Au total, en 2017, 104 personnes ont été hébergées soit 42 ménages



Dans la file active 2017, le nombre de personnes isolées est en augmentation de 11% par rapport à l'année 2016. Ceci s'explique par une rotation (nombre de ménages sortis) plus importante des personnes isolées par rapport aux autres typologies familiales.

D'autre part, on remarque que le nombre de familles monoparentales accueillies cette année est plus important que le nombre de couples avec enfants. Sur les cinq ménages entrés dans le diffus nous avons accueilli, un couple avec enfants et quatre familles monoparentales, avec un total de 17 enfants.

Tranches d'âge du public hébergé dans les deux dispositifs

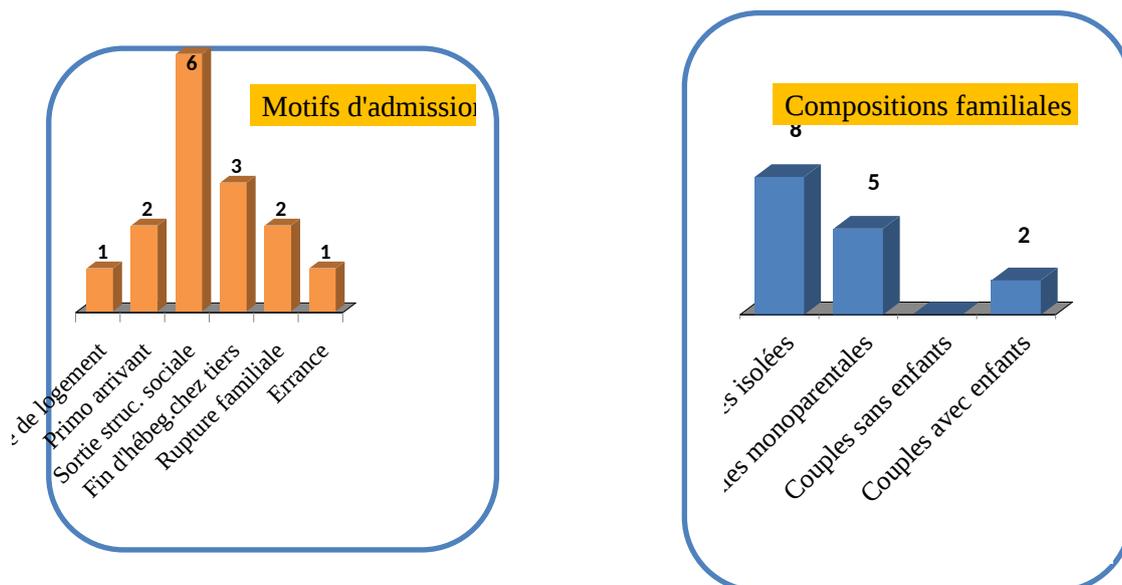


Les proportions des tranches d'âges restent globalement identiques au fil des ans, cependant nous observons une baisse de 3 points concernant les enfants (jusqu'à 17ans), par rapport à l'an passé. Cela ne signifie pas que nous accueillons des familles avec moins d'enfants mais s'explique par le nombre important de ménages entrés en 2016 avec des enfants par rapport au nombre d'enfants entrés en 2017, soit 41 contre 19.

3. Nombre de personnes entrées et sorties dans le dispositif en 2017

Entrées :

Au cours de l'année 2017, 15 ménages sont entrés au CHRS JOLY, soit 36 personnes.

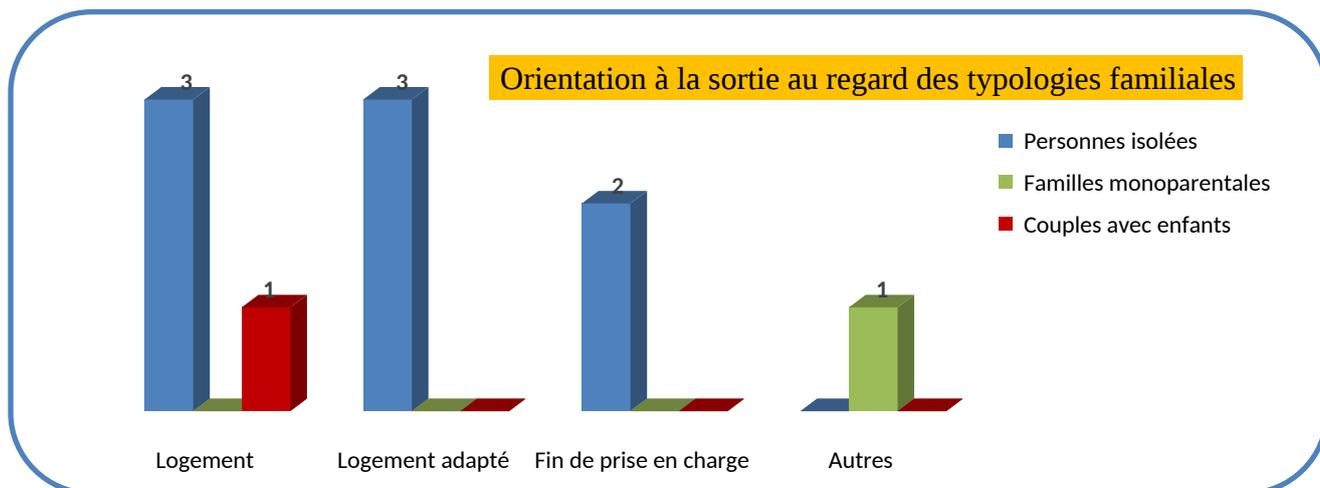


40% du public provient d'une structure sociale, c'est l'orientation principale depuis plusieurs années. Les personnes isolées ont été hébergées, en majorité en CHU, dans plusieurs CHU pour un certain nombre d'entre eux. Les familles, pour la plupart, étaient hébergées en hôtel par le 115. Avec souvent un parcours composé de plusieurs hôtels s'étalant sur plusieurs années.

Les ruptures familiales et les ruptures d'hébergement chez des tiers représentent les motifs d'admission les plus fréquents après les sorties de structures sociales.

Sorties :

Au cours de l'année 2017, 10 ménages sont sortis du C.H.R.S. JOLY, soit 14 personnes.



L'année 2016, et l'année 2014 ont été marquées par une forte rotation des ménages. En 2017, nous retrouvons avec la sortie de 10 ménages, une rotation bien plus faible, identique à celle de 2015.

Cette alternance est aussi le reflet de la durée moyenne des séjours pour accéder à une sortie positive.

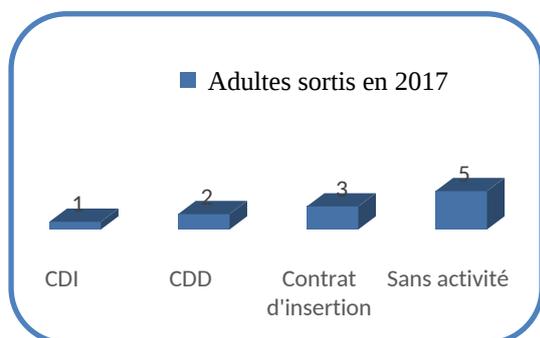
En 2017, sur 8 personnes isolées sorties du dispositif, 3 ont pu accéder à un logement social. Une par le biais du DALO et 3 via l'AVDL dont 2 par le biais d'action logement.

Une personne isolée a été orientée sur un foyer logement pour personne âgée.
Une autre sur la pension de famille Joly via le SIAO insertion.

Une autre sur une résidence sociale.

Deux fins de prise en charge pour non-respect du règlement ont été prononcées à l'encontre de deux personnes isolées, l'une a été orientée vers un hôtel au mois et l'autre est retournée vers son réseau amical et familial.

Situation au regard de l'emploi des adultes sortis en 2017

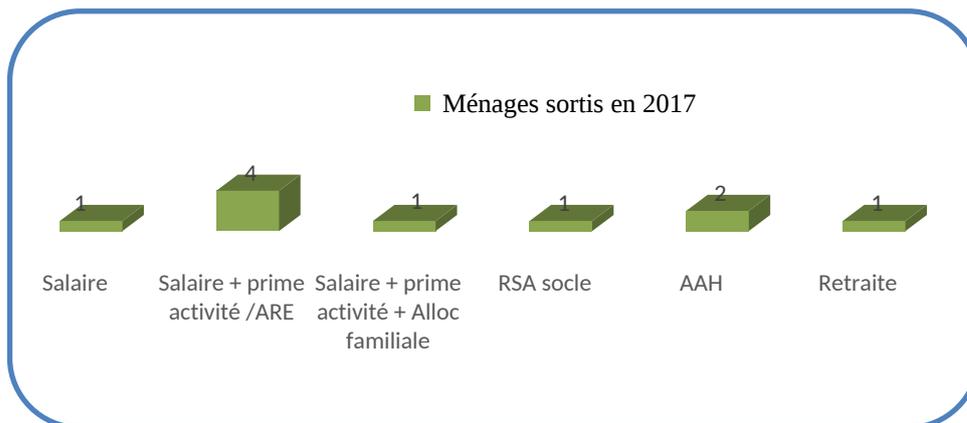


Le pourcentage de personnes sortant du CHRS en emploi en CDI à temps plein est très faible. Mais ce n'est pas seulement l'accès de notre public à des contrats en CDI qui devient rare, c'est

également l'accès à des emplois à plein temps. Les offres d'emplois accessibles avec peu de qualifications sont essentiellement des offres à temps partiel.

Cette tendance perceptible depuis quelques années, s'accroît et s'impose. La perspective d'un cadre d'emploi qui apporte sécurité et ressources s'évapore. Cela contraint les salariés les plus vulnérables à se résoudre à cette idée et à accepter, en dernier lieu, de cumuler des emplois précaires.

Situation des ressources des ménages au moment de la sortie



La composition des ressources révèle la situation sociale, elle indique également les conditions d'emploi. Elle informe aussi, avec la présence d'allocations familiales, sur la typologie du ménage.

Sur les 6 personnes sorties avec un emploi, 5 d'entre elles perçoivent la prime d'activité. Cette prime vient compléter les ressources du salaire, et pour 4 d'entre elles, celle-ci vient compléter les ressources d'un salaire à temps partiel.

La moyenne des ressources, pour les 5 personnes isolées sorties en emploi, prime d'activité incluse pour ceux qui y ont droit, est de 940 euros/mois.

Dans ce groupe, une seule personne ne perçoit pas la prime d'activité, car elle bénéficie d'un salaire au-dessus du smic, 1300 euros, pour un emploi à temps complet.

Durée de prise en charge dans les dispositifs

La durée moyenne de prise en charge des ménages sortis du dispositif regroupé au cours de l'année est de 28 mois, celle du dispositif diffus est de 17 mois.

Durée de prise en charge	Regroupé	Diffus
Inférieure à 8 jours	0	0
Entre 8 jours et 6 mois	2	0
Supérieure à 6 mois	7	1
Cumul des durées de séjours (en nuitées)	7598	509

La durée moyenne de la prise en charge des ménages sortis du CHRS en 2017 est de 27 mois.

La moyenne de l'an passé était de 27,5 mois pour les ménages sortis avec enfants et elle était de 28 mois en 2015.

De 28 mois en 2017, la durée moyenne des prises en charge dans le dispositif regroupé était de 27 mois l'an passé pour les personnes isolées et elle était de 21 mois en 2015.

Le séjour le plus court est de moins d'un mois, il concerne une personne isolée, et un séjour de 4 mois a permis une orientation d'une personne isolée en Pension de Famille.

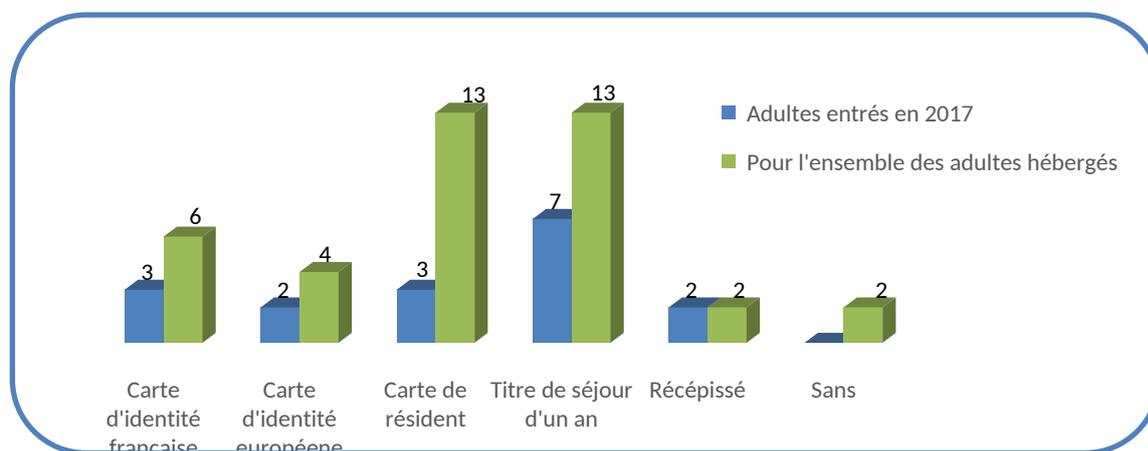
Le séjour le plus long concerne une personne isolée que nous avons hébergée et soutenue pendant 70 mois. Il s'agit d'une jeune maman qui a lutté contre une maladie génétique qui a entraîné son décès.

Tableau comparatif des situations des ménages sortis en 2017

Composition familiale	Hébergement antérieur	Motif de sortie	Durée
Homme Isolé	CHU 115	Logement social	27 mois
Homme Isolé	CHU 115	Logement social	56 mois
Femme isolée	CHU 115	Logement adapté	9 mois
Homme isolé	CHU 115	Logement social	12 mois
Fam. mono. 1 enfant	CHU 115	Décès	70 mois
Femme isolée	errance	Fin de PC réseau fam/amical	37 mois
Homme isolé	CHU 115	Résidence sociale	Moins d'1 mois
Homme isolé	CHU 115	Fin de PC Hôtel au mois	37 mois
Couple 2 enfants	Hôtel 115	Logement social	17 mois
Femme isolée	CHU 115	Pension de famille	4 mois

B. Situations et problématiques du public accueillis en 2017

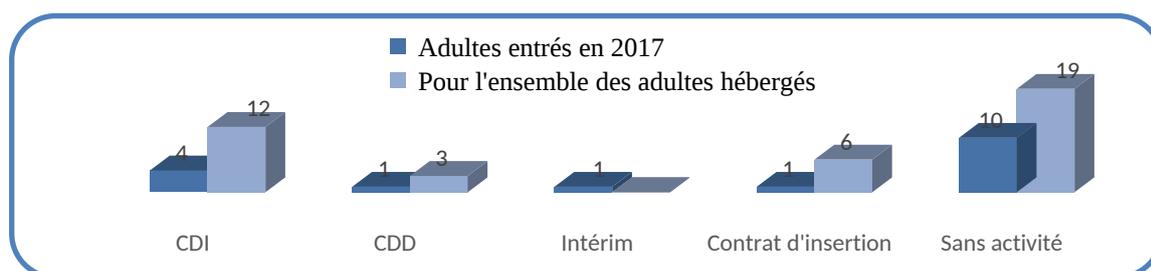
1. Situations administratives



La situation administrative des adultes entrés en 2017 est stable pour 88% d'entre eux. Ce chiffre est presque identique aux années précédentes mais on observe une nette diminution de personnes entrées avec une carte de résident par rapport celles entrées avec un titre d'un an ou pluriannuel (titre de 2 ans, le plus souvent).

Cette observation, si elle se confirme, sera le marqueur d'un changement de notre politique d'accueil.

2. Situations au regard de l'emploi



41 % des adultes entrés au CHRS en 2017 se trouvaient en situation d'emploi et on remarque une prédominance d'emploi à temps partiel voire très partiel et dont le plus petit concerne un contrat CDI de 5 heures par semaine.

3. Problématiques marquantes en 2017

Situation d'emploi des ménages accueillis

Au 31 décembre 2017, sur la file active de 40 adultes hébergés, 52% d'entre eux, soit 21 personnes occupaient un emploi.

Dans ce groupe, en comptant les contrats d'insertion qui représentent 28% des emplois et qui sont des contrats à temps partiel, nous atteignons 67% des personnes en emploi à temps partiel.

Or, sur le plan national on enregistre en 2017, la première baisse de chômage, depuis bien des années, de 0,7 point par rapport à 2016. Et dans ce

contexte, depuis 2 ans, toujours sur le plan national, 19% des personnes sont en emploi à temps partiel et cette part atteint 44% pour les employés non qualifiés.

La part des femmes en emploi à temps partiel est 4 fois plus importante que pour les hommes soit 30% contre 8,7%. De plus, elle est encore plus importante chez les jeunes et les personnes de plus de 50 ans*. *Source : Insee 2017

Nous constatons une détérioration récurrente du marché du travail, à fortiori pour la majeure partie de notre public qui présente des freins à l'emploi : le marché du travail offre à notre public le plus éloigné de l'emploi des emplois de plus en plus précaires confinant ainsi les personnes dans une situation d'instabilité et de vulnérabilité.

Une partie de notre public en recherche d'emploi cumule des difficultés comme par exemple :

- Manque d'expérience ou absence d'expérience en France
- Absence de qualification
- Maîtrise du français insuffisant
- Analphabétisme
- Manque ou mauvaise adaptation du mode de garde
- Problèmes de santé ou de handicap, sans que ceux-ci soient suffisamment importants pour valider une orientation MDPH et RQTH.

Le cumul de difficultés diminue les perspectives d'orientation vers la formation, et complexifie les projets d'insertion. Pour ce public, les structures de l'insertion par l'activité économique, et en particulier notre partenaire Atelier Sans Frontière, jouent un rôle majeur dans l'accompagnement du public vers l'emploi durable.

Avec 50% des adultes sortis du CHRS avec un emploi, nous confirmons une tendance stable et identique aux années précédentes : 44% en 2015 ; 47% en 2014.

A noter que sur les 6 ménages sortis avec un emploi 4 ont accédé à un logement pérenne, et parmi eux, 2 travaillaient en entreprise d'insertion économique, montrant que la précarité de ce type de contrat permet néanmoins de pouvoir accéder à un logement social.

Cependant la situation économique des ménages relogés en contrat d'insertion reste particulièrement fragile : avec comme seule ressource, un salaire mensuel net entre 700 et 800 euros, (en dessous du seuil de pauvreté soit 846 euros*) une personne isolée s'est vu attribuer un logement social avec un loyer de 270 euros soit entre 34% et 38% de ses ressources sans prendre en compte ses droits APL.

Autre exemple de situation de situation financière fragile après l'obtention d'un logement social : un couple avec 2 enfants, avec comme ressources 1200 euros de salaire, 400 euros de prime d'activité et 300 euros d'allocations familiales, soit 1900 euros, devra payer 750 euros de loyer soit 39% des ressources sans prendre en compte les droits APL.

Au 31 décembre 2017, avec 28% de personnes qui travaillent en entreprise d'insertion, la proportion de personnes accédant à un contrat aidé au cours de leur prise en charge ou ayant pu sortir du C.H.R.S en étant salariées d'une structure d'insertion est de plus en plus prégnante.

C. Les ateliers et les temps forts en 2017

Le public

27 ménages constitués de 21 personnes seules (78%), de 5 familles (18%), d'1 couple (4%), correspondant, à 39 personnes différentes, soit à 17 femmes (43%), à 12 hommes (31%) et à 10 enfants (26%). (Ces statistiques ne prennent en compte que les situations différentes)

Les actions collectives réalisées :

51 évènements ont été mis en œuvre en direction au public répartis en 34 actions collectives au CHRS (67%) et 17 sorties (33%). L'ensemble est à décliner en 11 axes variés (Voir tableau ci-dessous)

240 participations du public aux actions mises en œuvre au CHRS et dans le cadre des sorties.

(Ici les participations correspondent aux présences cumulées ou non des personnes aux actions collectives)

Actions collectives	Participations	
Ateliers	15	35
Actions conviviales	13	78
Sports, loisirs, détente	6	25
Musées	5	10
Festivités	5	62
Cinéma	2	13
Fermes pédagogiques	2	9
Journée la mer	1	5
Découverte d'un parc	1	2
Foires exposition	1	1

Totaux	51	240
---------------	-----------	------------



Détails des actions collectives

- 15 ateliers : 9 ateliers jardinage, 4 actions de rénovation/création d'objets, 1 atelier vidéo, 1 atelier coloriage enfant
- 13 actions conviviales : 8 barbecues, 2 goûters, 2 temps de préparation, fabrication et dégustation de crêpes, 1 pot de départ
- 6 activités sportives : 4 sorties piscine, 2 après-midis ping-pong
- 5 festivités : 1 chasse aux œufs, 4 actions festives autour de Noël, 1 action pour le réveillon du 31 décembre
- 5 visites de musées : 2 Visites dans le 94, 3 visites de Musées parisiens
- 2 Sorties Cinéma
- 2 visites de ferme pédagogique : dans le 78 et dans le 93
- 1 journée à la Mer : Découverte d'Honfleur et baignade
- 1 visite du Parc Floral à Vincennes
- 1 journée au Salon de l'agriculture

D'autres actions complémentaires ont été également proposées et organisées :

31 spectacles proposés au public par l'intermédiaire de notre partenaire Cultures du Cœur, soit un total de 54 places offertes (23 places de théâtre, 20 places de Cirque, 5 entrées piscine, 5 places de cinéma, 1 concert)

3 temps d'échange collectifs impliquant la participation des résidents dans des échanges centrés sur la co-élaboration et la mise en œuvre du projet d'animation (12 participations)

Les actions conviviales :

Durant toute l'année, des actions ont été mises en place avec pour finalité d'animer et de partager avec les résidents des moments conviviaux. Lors des beaux jours, les barbecues ont incarné des moments privilégiés pour favoriser des échanges et pour renforcer les liens sociaux. Il est indéniable que ces temps collectifs aient également eu un impact durable sur la qualité du vivre ensemble au sein de la structure



L'atelier jardinage :



projet coréalisé avec les résident(e)s a eu pour objectifs de réaliser un potager ouvert à tous et de planter des fleurs dans certains espaces du jardin, afin d'embellir le cadre de vie extérieur de chacun. Les personnes seules ou en famille, se sont impliquées, soit de manière autonome, soit accompagnées dans des actions de préparation des sols, de plantation, d'entretien et de récoltes de fruits, de légumes et de plantes aromatiques.

Les activités sportives et de détente :

Ces actions sportives ont concerné principalement des sorties à la piscine, très prisées par certaines familles et quelques personnes hébergées au CHRS. Mais force est de constater que ces dernières ont exprimé leurs difficultés à s'engager par elles-mêmes dans ce type d'activité. L'accompagnement physique mis en place, a pris tout son sens en cherchant à soutenir ces personnes dans le dépassement de leurs appréhensions et à les encourager à pratiquer une activité physique régulière. Ces sorties piscine ont recherché, en s'appuyant sur une dynamique participative et volontaire, à s'inscrire dans une démarche globale de promotion individuelle, d'intégration sociale, favorisant l'autonomie des personnes.



Les sorties culturelles :

En partenariat avec la pension de famille, 5 visites de musée ont été proposées aux résidents. Lors de la sortie au musée du Louvre, dont les thèmes étaient la mythologie et les antiquités grecques, étrusques et romaines, les résidents ont été accompagnés par une guide conférencière et ont été sensibilisés avec pédagogie aux splendeurs de quelques chefs d'œuvre antiques.

La sortie suivante à la fondation Louis Vuitton a permis aux personnes d'assister à un événement culturel exceptionnel organisé à l'occasion de la présentation de la collection Chtchoukine. Les résidents ont découvert dans le cadre de cette exposition des tableaux n'ayant jamais été exposés à Paris jusqu'à lors.



Puis, la sortie au centre Beaubourg a amené les résidents à « Montées », d'une présentation des œuvres, tant éducative, ludique, que poétique.



Les deux dernières sorties se sont déroulées au musée de Saint-Maur où était présentée l'exposition « Street art ». Celle-ci s'est ouverte sur un panorama éclectique et vivant de l'Art urbain, présenté à la fois dans ses multiples tendances et à travers la diversité des techniques utilisées par ces artistes, figures montantes de l'art contemporain.

Les visites de deux fermes pédagogiques.

La visite de la ferme du piqueur a offert la possibilité aux personnes et aux familles, de découvrir ce site pittoresque, appartenant au Centre des Monuments Historiques, situé dans le domaine de Saint-Cloud.

Après avoir pique-niqué et profité du parc, les résidents ont visité la ferme en suivant un parcours pédagogique, par lequel, chacun a pu avoir un contact direct avec les animaux et être sensibilisé à certaines questions environnementales.

Après cette expérience réussie et appréciée par les participants, une visite d'une autre ferme pédagogique a été reprogrammée. Lors de la journée du patrimoine, la visite de la ferme de Rosny-Sous-Bois a été proposée aux résidents. Cette sortie a permis aux résidents de découvrir ce site et son écomusée avant d'approcher les animaux. Après diverses dégustations de produits artisanaux, les résidents ont complété leur visite en participant à différents ateliers de fabrication de bijoux, d'origami et de pâtisserie.



La journée à la mer.



par les résidents, a répondu tout à fait à leurs attentes et leurs demandes. Les objectifs de cette action étaient de passer une journée à la mer et de visiter Honfleur.

Les premiers moments de cette sortie se sont déroulés sur la plage du Butin, qui présente un cadre propice au pique-nique et au déroulement de diverses activités (jeux de plage, baignade).

Ensuite, l'action s'est prolongée en direction du Port de Plaisance d'Honfleur, où les résidents ont (re)découvert les bordures du Vieux Bassin et le patrimoine architectural et historique de

Les festivités.

Le 17 avril, une chasse aux œufs dédiée aux familles du dispositif a été organisée par l'équipe dans le jardin du CHRS de la Varenne.

Le 22 décembre, les résidents des CHRS ont été invités à partager un repas festif au restaurant.

Le 24 décembre au soir, un buffet dinatoire, suivi d'une animation, ont été mis en place à destination des résidents présents sur le site du Perreux.

Le 25 décembre, les cadeaux attendaient les enfants au pied des sapins. Un déjeuner a également eu lieu ce même jour autour d'une table décorée par les résidents

Le 31 décembre, un temps festif a été proposé aux personnes et aux familles restées au CHRS.

Le logement d'Urgence et de Stabilisation

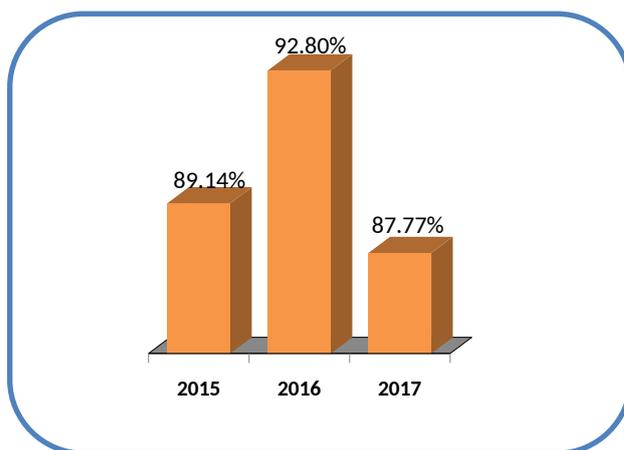


A. Analyse quantitative de l'activité

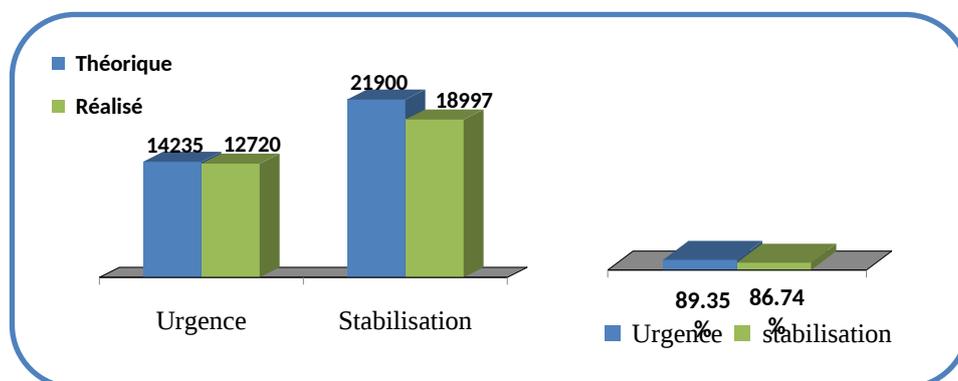
1 - Taux d'occupation

Nombre de nuitées réalisées en 2017 : **31717** nuitées, soit un taux d'occupation de **87.77%**, sur la base d'une capacité d'accueil de 99 places.

Taux d'occupation global



Taux d'occupation par typologie de place



Stabilisation :

Nombre de personnes au 31 décembre 2017 : **54 personnes pour 22 ménages dont 28 adultes et 26 enfants.**

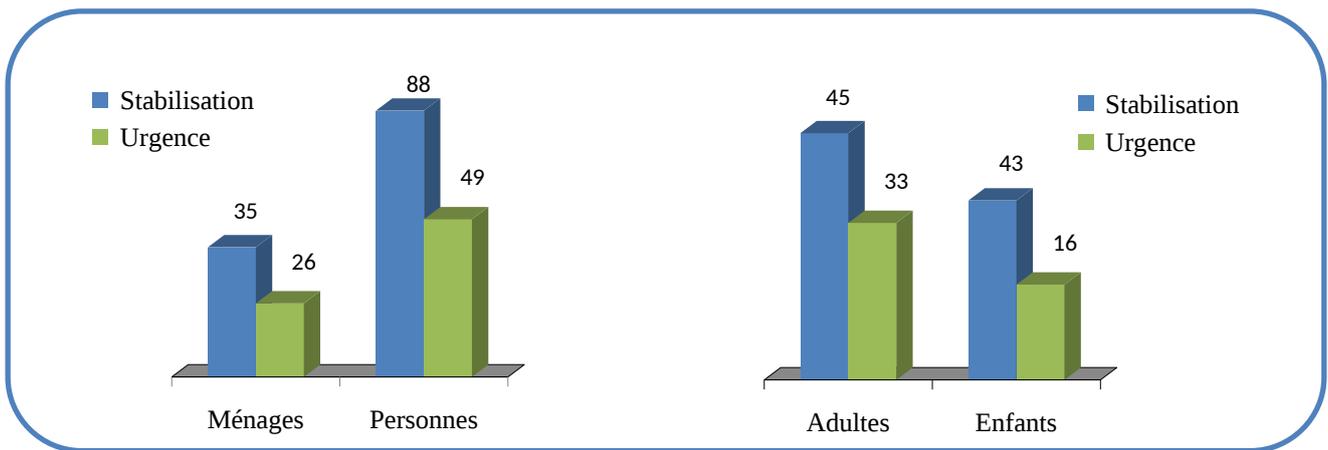
Urgence :

Nombre de personnes au 31 décembre 2017 : **34 personnes pour 17 ménages dont 20 adultes et 14 enfants.**

Par rapport à 2016, nous observons une baisse du taux d'occupation que nous pouvons expliquer par :

- L'augmentation du nombre de relogement des ménages dont certains sont présents depuis plusieurs années (15 ménages ont été relogés en 2017).
- La poursuite du chantier amorcé en 2014 concernant la rénovation des hébergements.
- Les durées de vacances de places relativement longues que l'on peut mettre en lien d'une part avec les difficultés d'orientation des ménages par le SIAO et d'autre part par le refus de certains ménages des propositions d'hébergement.

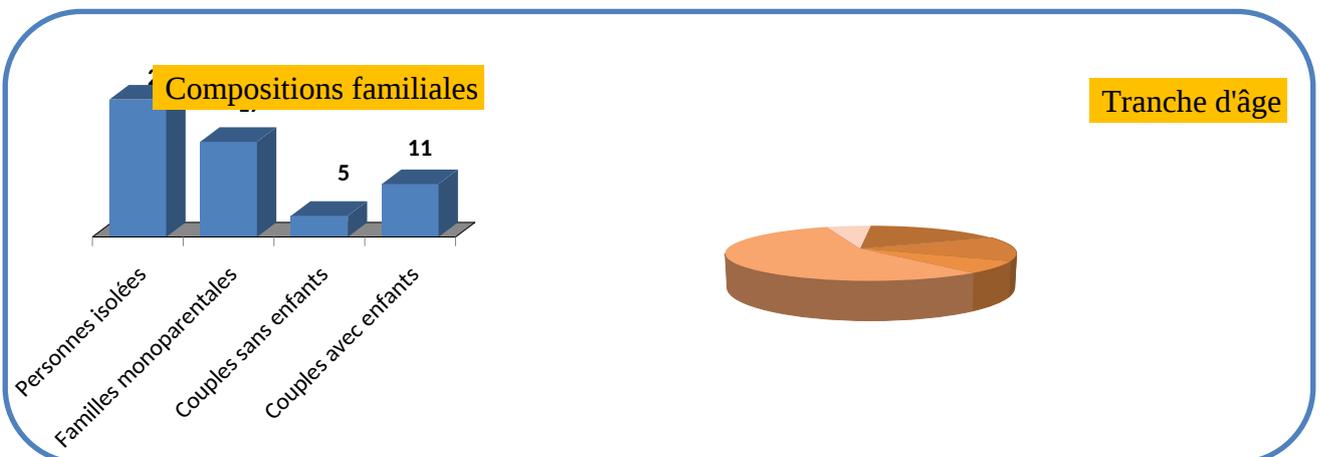
2 - File active et typologie du public



Nombre total de personnes hébergées : 137

Nombre total de ménages : 61

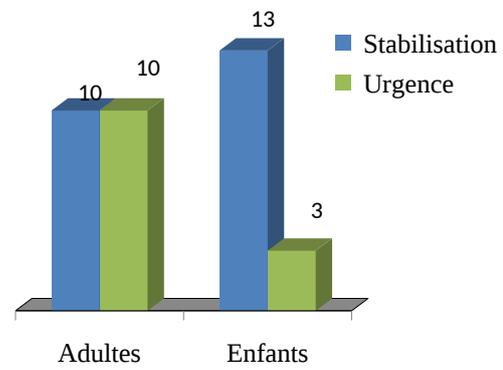
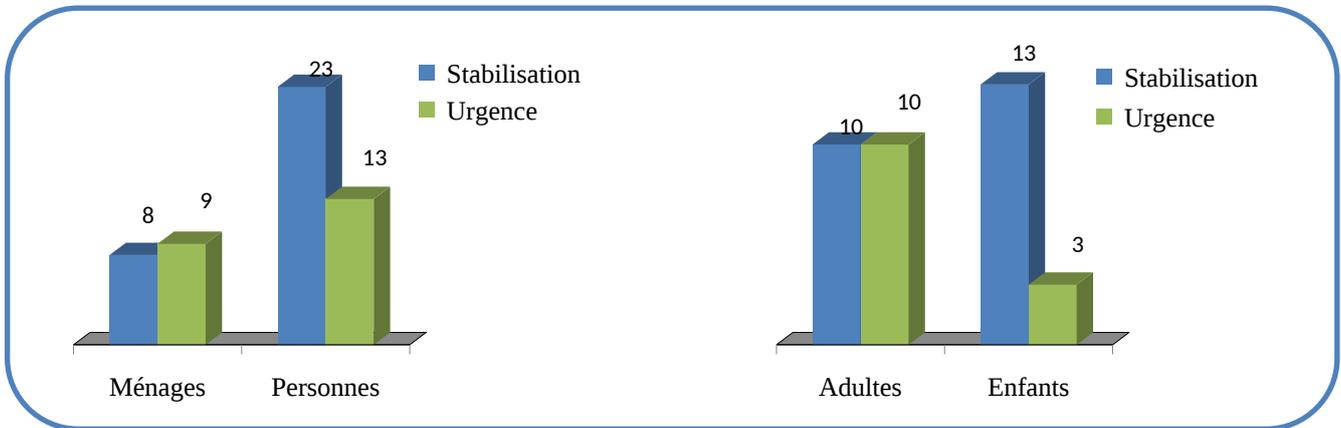
61 ménages ont été accueillis en 2017 (58 en 2016). Cette légère augmentation s'explique par les départs de ménages présents sur de courtes durées (3 ménages ont été hébergés en moyenne 4 mois) et leurs remplacements par de nouvelles familles. Globalement, nous observons une augmentation du nombre de personnes et notamment du nombre d'enfants que l'on peut mettre en lien avec l'arrivée de familles nombreuses (couples avec plusieurs enfants).



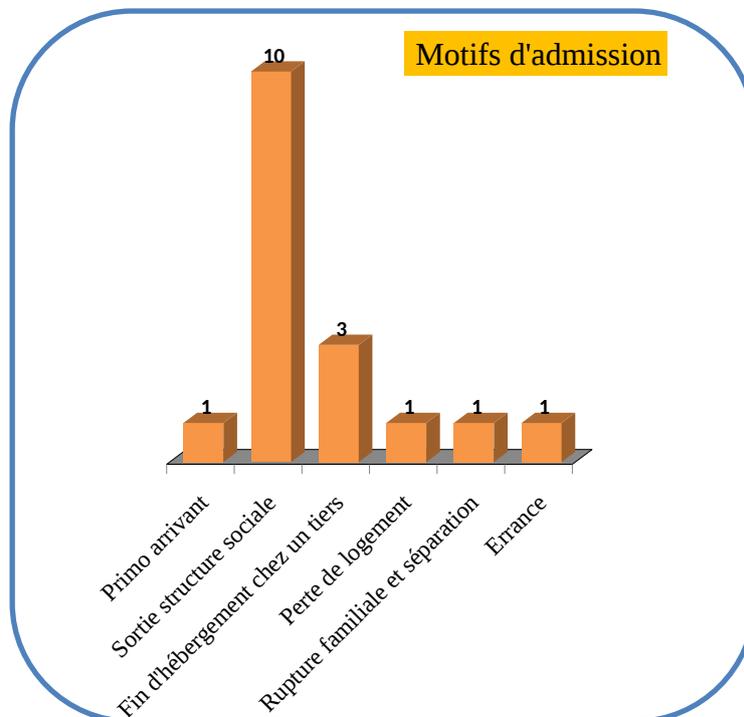
3 - Entrées/Sorties 2017 et durées de séjour

Entrées

Au cours de l'année 2017, 17 ménages (18 en 2016) sont entrés sur le service Urgence/Stabilisation, soit 36 personnes.

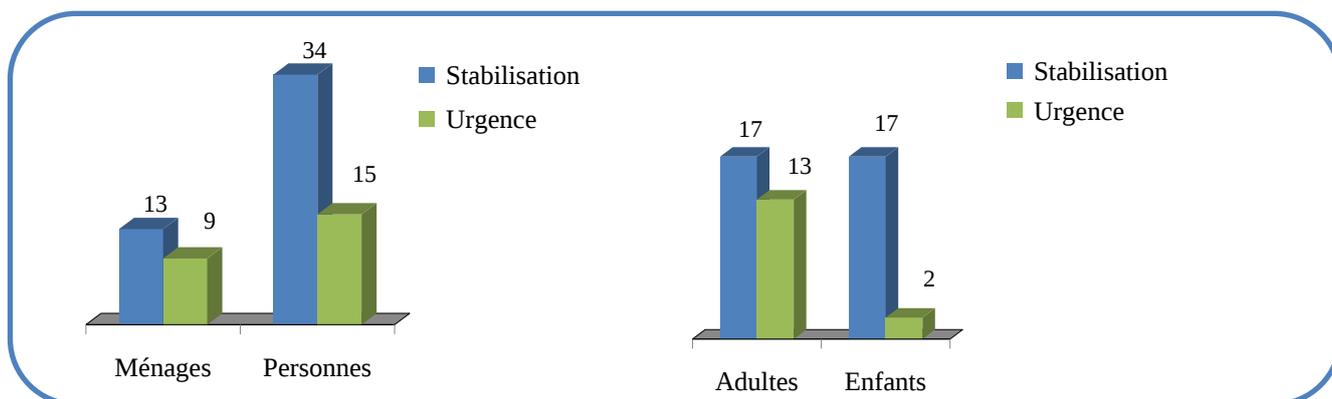


Les chiffres restent stables. Comme en 2016, la proportion de personnes isolées reste significative. Sur les 17 ménages entrés, 10 sont isolés. Pour ces personnes, bien que l'errance et les ruptures familiales restent les motifs prédominants des demandes d'hébergement, l'arrêt d'un dispositif d'hébergement dédié aux personnes isolées, nous a contraints à réorienter une partie de ce public sur les dispositifs d'urgence et de stabilisation.



Sorties

Au cours de l'année 2017, 22 ménages sont sortis, soit 49 personnes.



Sur l'année 2017, 8 ménages ont été relogés dans le cadre des dispositifs AVDL et DALO (5 DALO et 3 AVDL), soit 1 de plus qu'en 2016. Les partenaires de l'AVDL et du DALO sont devenus incontournables dans l'accompagnement des personnes en vue de leurs relogements. Ce partenariat s'inscrit de manière durable et permet à l'ensemble des acteurs d'œuvrer vers l'objectif commun de relogement des personnes.

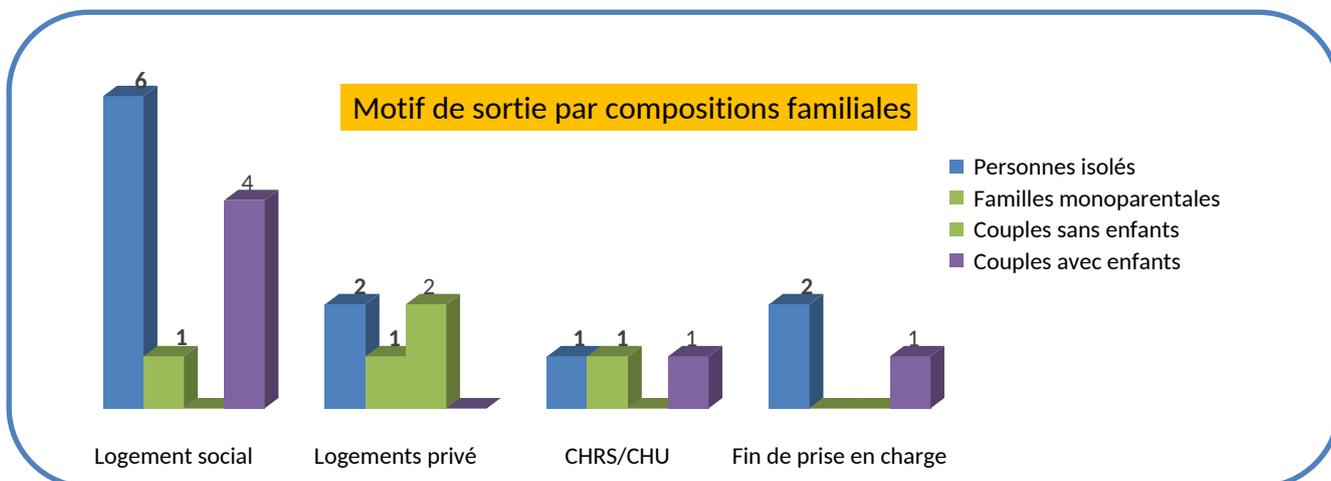
Pour autant, ces dispositifs trouvent leurs limites au vu de la situation tendue en termes de logement sur la région Ile de France. Nous avons dû élargir les possibilités de relogement des publics en sollicitant directement les services logement des Mairies : 3 ménages ont ainsi pu être relogés sur les contingents des Villes.

De même, nous avons pu procéder à 4 relogements dans le parc privé. Cela n'a cependant été possible qu'en raison des revenus suffisants et stables des publics orientés.

Au total, sur les 22 ménages sortis, 15 ont pu être relogés

Néanmoins, le constat effectué en 2016 se confirme en 2017, avec ce durcissement des conditions de reconnaissance prioritaire DALO, notamment en raison des conditions d'endettement des usagers. Ces situations constituent un frein considérable à la réalisation des démarches en vue du relogement.

Il faut de plus noter que depuis cette année les conditions de séjour sur le territoire sont revues par les autorités. La reconnaissance prioritaire DALO dépend en effet de la situation administrative du ménage éligible. Si nous pouvions jusque-là, amorcer des démarches DALO avec un récépissé, dans l'attente du titre de séjour, cela n'est plus possible. Ces nouvelles dispositions limitent considérablement les reconnaissances prioritaires DALO. Il est à noter que les délais de délivrance de leurs papiers d'identité (8 mois en moyenne) constituent un frein supplémentaire à la reconnaissance prioritaire DALO.



Contrairement à 2016, en 2017, 4 couples avec enfants ont été relogés. La durée de l'accompagnement (2 ans et demi en moyenne) a permis de lever les freins principaux à leurs accès au logement. 1 famille a fait l'objet d'une fin de prise en charge en raison de son absence d'adhésion à l'accompagnement et une autre a été réorientée vers une structure plus adaptée.

8 personnes isolées ont pu être relogées grâce à leurs situations au regard de l'emploi (temps partiel cumulé à la prime d'activité) et 2 autres ont fait l'objet d'une fin de prise en charge en raison de leur absence d'adhésion à l'accompagnement (non-paiement de la participation à l'hébergement, absence aux rendez-vous, non réalisation des démarches en vue du relogement).

Pour ce qui concerne les familles monoparentales, 3 sont sorties (6 en 2016). Cette diminution s'explique par l'arrivée récente des familles pour lesquelles le travail d'accompagnement s'est amorcé courant 2017.

Durée moyenne de séjour par composition familiale (en mois)

TYPLOGIE	Nombre de ménages	Durée de séjour (en mois)
Personnes isolées	11	20
Familles monoparentales	3	34
Couples sans enfants	2	26
Couples avec enfants	6	31

En 2017, la durée moyenne de séjour la plus longue est observée chez les familles monoparentales. Pour une grande majorité d'entre elles, les difficultés liées à leur insertion professionnelle expliquent la longueur de leurs séjours. En effet, elles sont plus éloignées de l'emploi en raison notamment des problématiques liées au mode de garde des enfants souvent en bas âges. De même, la barrière de la langue, les dettes ainsi que des situations administratives compliquées (divorces non actés) constituent un frein considérable au relogement.

En ce qui concerne la durée moyenne de séjour des personnes isolées, bien que nous observons une diminution (20 mois en 2017 et 27 mois en 2016), les problématiques restent les mêmes. Ce public a un parcours marqué par l'errance et des situations familiales complexes. L'essentiel du travail réside dans la réalisation des démarches visant à les faire accéder aux circuits de droit commun.

Pour autant, la durée moyenne de séjour des personnes isolées est en diminution depuis 2015 (3 ans en 2015, un peu plus de 2 ans en 2016 et 20 mois en 2017). Nous avons globalement accueilli un public jeune (25-45 ans) dont les parcours sont moins marqués par l'errance et accédant plus facilement à l'emploi. L'ensemble de ces facteurs ont favorisé le relogement des personnes.

En ce qui concerne les couples avec enfants, la durée moyenne de séjour est quasi similaire à celle des familles monoparentales. Les problématiques d'emploi découlant de l'absence de qualifications, d'absence de maîtrise de la langue, et celles de l'endettement, liées à des difficultés de gestion budgétaire, sont des axes qui nécessitent un travail d'accompagnement parfois long afin que les ménages puissent accéder à l'autonomie. De plus, les faibles ressources (minima sociaux, temps partiel etc.) au regard de la composition familiale restent le frein principal à l'accès au logement.

Enfin, 2 couples sans enfants ont pu quitter le dispositif. Plutôt jeunes (25-45 ans), leurs expériences professionnelles et qualifications ont constitué un atout considérable dans le travail d'insertion par l'emploi. Ils ont d'ailleurs pu être relogés dans le parc privé au vu de leurs revenus suffisants.

Dans l'ensemble, notons que les revenus restent précaires et se constituent essentiellement de minima sociaux et de cumuls d'emplois à temps partiels.

Comme en 2016, les problématiques d'ordre psychologique, peu suivies voire non traitées en raison du déni des personnes, ont une influence sur leur capacité à pouvoir réaliser les démarches en vue leur relogement.

Composition familiale	Hébergement antérieur	Motif de sortie	Durée d'accompagnement
Famille Monoparentale	Structure d'hébergement	Logement mairie	71 mois
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Hébergement d'urgence	35 mois
Famille Monoparentale	Hôtel 115	Fin de prise en charge	23 mois
Isolé	Hébergement d'urgence	Logement AVDL	12 mois
Isolé	Hébergement d'urgence	Logement mairie	28 mois
Isolé	Hébergement d'urgence	Logement mairie	4 mois
Isolé	Hôtel 115	Logement privé	41 mois
Isolé	Structure d'hébergement	Logement privé	4 mois
Isolé	Hébergement d'urgence	Fin de prise en charge	12 mois
Isolé	Hébergement d'urgence	Fin de prise en charge	5 mois
Isolé	Hébergement d'urgence	Logement DALO	38 mois
Isolé	Structure d'hébergement	Structure d'hébergement	1 mois
Isolé	Errance	Logement DALO	60 mois
Isolé	Structure d'hébergement	Logement DALO	12 mois
Couple avec enfants	Hébergement d'urgence	Logement AVDL	21 mois
Couple avec enfants	Hôtel 115	Logement AVDL	45 mois
Couple avec enfants	Errance	Fin de prise en charge	21 mois
Couple avec enfants	Errance	Logement DALO	3 mois
Couple avec enfants	Hébergement d'urgence	Structure d'hébergement	15 mois
Couple avec enfants	Structure d'hébergement	Logement DALO	60 mois
Couple sans enfants	Hébergement d'urgence	Logement privé	25 mois
Couple sans enfants	Hébergement d'urgence	Logement privé	29 mois

En 2017, 22 ménages sont sortis du dispositif Urgence/Stabilisation et 15 d'entre eux ont pu être relogés soit 8 de plus qu'en 2016.

Bien que nous constatons une augmentation du nombre de ménages relogés, il est important de souligner que ces relogements ne sont pas représentatifs des conditions nécessaires au maintien des ménages dans leurs logements.

La précarité de leur situation ne peut garantir leur stabilité financière. En effet, les relogements ont pu aboutir pour la plupart, avec des revenus essentiellement composés de prestations familiales et/ou de revenus résultant d'emplois à temps partiels, peu rémunérés en raison des faibles volumes d'heures. Ainsi, pour subvenir à leurs besoins et être éligibles au relogement, les personnes peuvent cumuler plusieurs temps partiels et pour beaucoup, dans le cadre de CDD. Les revenus générés par ces emplois couvrent à peine les charges courantes et inscrivent voire maintiennent les personnes dans la « pauvreté ».

Selon les données fournies par l'INSEE, en France, un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 846 euros. Si nous nous référons au seuil de pauvreté qui est généralement fixé à 50% du revenu médian, voici les revenus des différentes compositions de ménages :

Seuils de pauvreté mensuels selon le type de ménage (Unité : euros 2015)

	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %	Seuil à 40 %
Personnes seules	1015	846	677
F. monoparentales avec un enfant de - de 14 ans	1320	1100	880
Couples sans enfant	1523	1269	1016
Couples avec deux enfants de - de 14 ans	2132	1777	1422
Couples avec deux enfants de + de 14 ans	2538	2115	1693

France métropolitaine.

Source : Insee - Données 2015 - © Observatoire des inégalités

Au regard des informations référencées ci-dessus nous pouvons effectuer un comparatif avec les ménages relogés.

Prenons l'exemple d'une personne isolée dont la durée d'hébergement excède les 3 ans. Le travail d'accompagnement social a permis de lever les obstacles au relogement notamment en favorisant son accès à l'emploi. Pour autant, au regard du seuil de pauvreté (846€ pour une personne), elle a été employée à temps partiel pour des revenus mensuels qui n'excèdent pas 800€, prime d'activité comprise. De même, nous avons pu procéder un relogement d'un isolé grâce au cumul de 2 emplois en CDD dont les revenus n'excèdent pas 800€

Autre cas, celui d'une famille monoparentale avec un enfant majeur dont la durée d'hébergement a été d'environ 6 ans. Plusieurs problématiques cumulées expliquent la durée de l'accompagnement. Outre les problèmes liés à l'autonomie du ménage, de justice et d'insertion professionnelle du jeune majeur, les faibles ressources de la famille par rapport à la composition familiale (800€ de pension d'invalidité) ont longtemps entravé le relogement. Bien que reconnue prioritaire DALO, une proposition de logement n'a pu être faite que grâce au travail partenarial avec la mairie.

Le contexte économique peu favorable à l'embauche à temps plein et/ou en CDI impacte nos missions d'insertion par le logement. Il contribue en effet au maintien d'une certaine précarité des ménages dont les ressources sont en deçà du seuil de pauvreté.

Cet état de fait génère des inquiétudes sur la pérennité des relogements au regard des faibles ressources. Nous craignons en effet que les personnes se retrouvent rapidement en difficulté. C'est en ce sens que nous systématisons les accompagnements AVDL ou FSH pour les personnes dont la stabilité financière reste fragile après le relogement.

B. Logements Relais Familiaux

1. Taux d'occupation

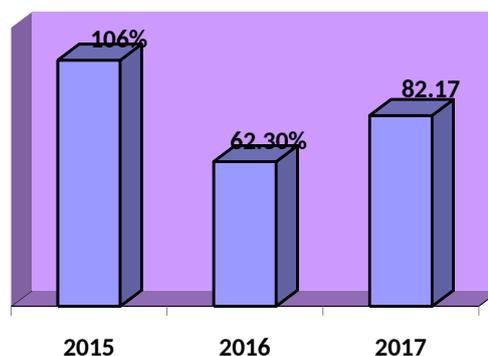
Nombre de nuitées réalisées en 2017 : **4799** nuitées, soit un taux d'occupation de **82.17 %** (62.30% en 2016) sur la base d'une capacité d'accueil de 16 places.

Contrairement à l'année dernière où nous observions un taux d'occupation en baisse en raison des départs successifs des ménages et l'indisponibilité d'un appartement de plusieurs personnes, l'ensemble des hébergements ont été pourvus. Le travail d'accompagnement amorcé favorisera l'insertion par le logement du public accueilli.

Toutefois, sur ce dispositif les problématiques (emploi, dettes, santé, psy) au regard des compositions familiales (familles nombreuses) demandent un travail de longue haleine qui peut s'étaler sur plusieurs années avant que les familles soient prêtes au relogement.

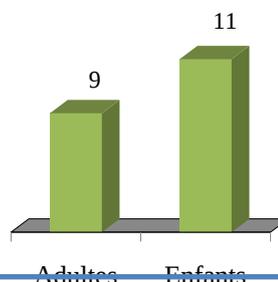
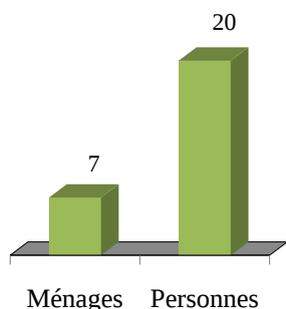
Nombre de personnes au 31 décembre 2017 : **16 personnes pour 5 ménages dont 7 adultes et 9 enfants.**

Evolution en nombre de journées réalisées

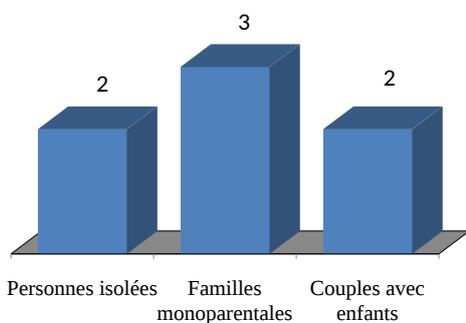


2. File active et typologie du public

File active



Compositions famil



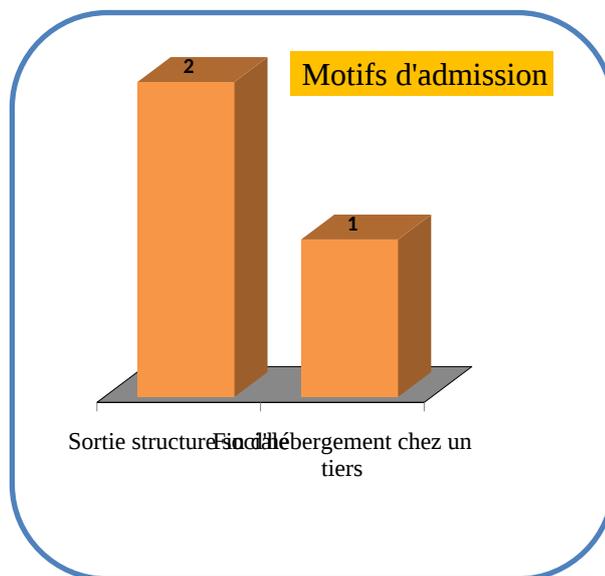
Tranche d'âge



3. Entrées/Sorties 2017 et durées de séjour

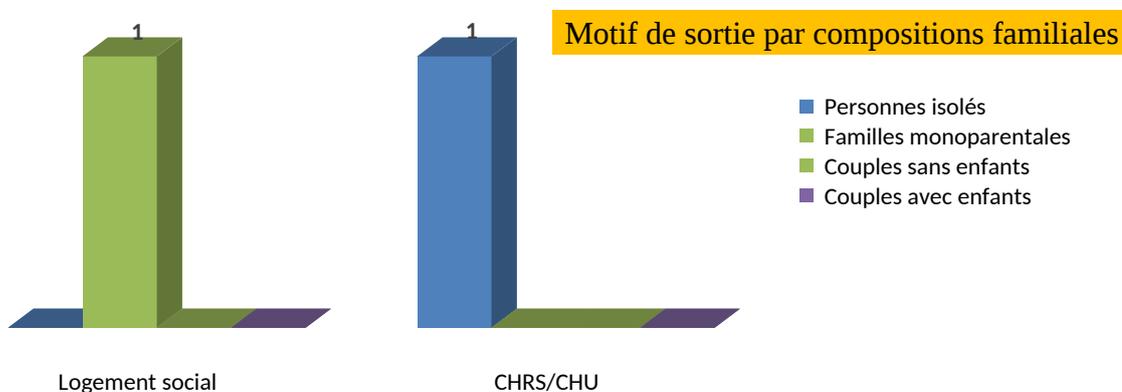
Entrées

Au cours de l'année 2017, 3 ménages sur 5 sont entrés sur le service Logement relais familiaux, soit **8** personnes.



Sorties

2 ménages sont sortis en 2017, soit 4 personnes. L'ensemble des ménages présents étant suivis depuis environ 13 mois pour le plus ancien. Le travail d'accompagnement doit encore s'exercer pour favoriser le relogement des personnes.



Sur l'année 2017, **1 ménage a été relogé** dans le cadre du dispositif DALO. Un autre a dû être réorienté en raison du changement de sa composition familiale qui n'était plus adaptée à l'hébergement.

Tableau comparatif des situations des ménages sortis en 2017

Composition familiale	Hébergement antérieur	Motif de sortie	Durée d'accompagnement
Personne isolée	Hôtel 115	CHU	17 mois
Famille Monoparentale	Structure d'hébergement	Relogement DALO	6 mois

Concernant le ménage relogé, il est important de souligner que la durée d'hébergement sur ce dispositif (6 mois) n'est pas représentative de la durée de prise en charge à l'Association Joly. En effet nous avons dû procéder à un changement d'hébergement au vu de l'inadaptation des locaux au regard du nombre de personnes.

Par ailleurs, l'orientation sur ce dispositif de cette famille, connue de l'association depuis 4 ans, a été

motivée par l'aboutissement des démarches liées au logement, la résorption des difficultés (situation administrative, ressources, gestion budgétaire, santé et savoir habiter).

Le travail d'accompagnement réalisé autour de l'ensemble de ces problématiques a permis le relogement du ménage

C. Les mesures du Fonds de Solidarité Habitat

Une convention a été établie avec le Conseil Départemental du Val de Marne pour l'exercice de 25 mesures FSH annuelles.

En 2017, 49 familles ont été accompagnées (44 en 2016) dans le cadre de cette convention (29 nouvelles familles entrées en 2017 et 20 familles entrées antérieurement).

Une même famille peut faire l'objet d'un ou plusieurs renouvellements. Chaque mesure s'exerce sur une durée de six mois et peut-être renouvelée un maximum de 4 fois où bien faire l'objet d'une fin anticipée.

Nous avons eu une file active de 53 mesures en 2017. (21 mesures accès et 32 mesures maintien).

Pour 13 d'entre elles, les accompagnements ont débuté avant 2017 et se sont arrêtés en 2017.

40 mesures correspondant à 37 familles (16 mesures accès et 24 mesures maintien) ont été exercées uniquement sur l'année 2017.

En 2017, le taux de réalisation a été de 80% contre 70% en 2016. Bien qu'il y ait eu une nette augmentation de l'activité, il nous est encore difficile d'atteindre un taux de réalisation de + de 95% sur ces dernières années.

Les constats déjà effectués en 2016 se confirment par :

Une tendance à l'augmentation du nombre d'annulations (11 en 2017 et 10 en 2016) en raison de non adhésion du public à l'accompagnement proposé (méconnaissance du travail effectué, multiplication des intervenants, etc.).

Le temps consacré au recueil d'informations avant d'effectuer

l'annulation des mesures. En effet un certain nombre de démarches sont nécessairement effectuées par notre service (contact avec le bailleur, évaluation du montant de la dette locative, contact avec le travailleur social référent etc...) et nécessitent de contacter voire de recontacter les interlocuteurs précités avant de procéder à la demande d'annulation

Ces démarches, cumulées aux rendez-vous non honorés et la relance des familles, prennent du temps.

Il est de plus fréquent que plusieurs semaines s'écoulent entre la validation de l'annulation d'une mesure par le Conseil Départemental et l'attribution d'une autre.

A noter qu'en 2017, nous avons tout de même accompagné 5 familles de plus qu'en 2016.

Comme en 2016, nous observons une augmentation du nombre de familles accompagnées bien que l'activité soit moins importante. Nous pouvons l'expliquer par la diminution du nombre de demandes de renouvellement des mesures pour les familles déjà accompagnées : 8 familles ont fait l'objet de renouvellements en 2017 contre 11 en 2016

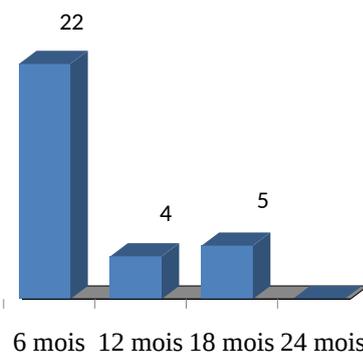
En 2017, le nombre de fin de mesures anticipées est en augmentation (5 en 2017 contre 2 en 2016). On peut expliquer cette hausse par l'adhésion difficile des ménages à l'exercice des mesures ASLL d'une part, mais également par la méconnaissance des services orienteurs de l'ensemble de nos missions. Autre explication, la démobilisation des familles suite à l'obtention d'une aide financière par le Conseil Départemental pour la résorption de leur dette locative. Cela concerne essentiellement les mesures ASLL maintien.

Par rapport à 2016, bien que stable, le nombre d'annulations a tendance à augmenter : 11 mesures ont été annulées en 2017 (10 en 2016). Selon le Conseil Départemental, le nombre d'annulations formulées par les structures exerçant les mesures est en constante augmentation sur l'ensemble du Département.

Problématiques prédominantes des ménages



Durée moyenne d'exercice en 2017



Comme en 2016, on constate que les problématiques budgétaires et d'endettement sont souvent liées à d'autres problématiques : santé, emploi, situations administratives, etc.

La plupart des ménages étant peu investis dans leur accompagnement social (référénts sociaux de secteurs, CCAS, assistant social d'entreprise, conseillers sociaux des bailleurs), l'exercice des mesures FSH demande à l'association JOLY de mettre en œuvre un accompagnement social global.

Néanmoins le travail autour de la Charte ASLL effectué en 2016 a permis de fluidifier la communication et multiplier les contacts avec les services prescripteurs (EDS, travailleur social du bailleur, CCAS etc..).

Nous espérons que l'application de cette Charte par l'ensemble des dispositifs permettra de continuer à accompagner au mieux les ménages tout en gardant le service instructeur ou l'EDS comme fil rouge de l'accompagnement social des familles.

D. – Autres dispositifs

1. ADOMA

Nombre de personnes au 31 décembre 2017 : **1** personne isolée.

Nombre de personnes hébergées : **10** personnes isolées.

Au cours de l'année 2017, **1** personne isolée est entrée suite à la fin de son hébergement chez un tiers et **9** personnes sont sorties.

La convention ayant été dénoncée par la direction d'ADOMA, pour effectuer une vaste opération de rénovation, les personnes n'ayant pas pu avoir accès à un logement social ont dû être prises en charge au sein de nos dispositifs d'hébergement.

Sur l'année 2017, 5 personnes ont été relogées (2 en 2016) : 4 personnes ont accédé à un logement social et 1 personne est devenue locataire du parc privé. Les 3 personnes restantes ont été orientées sur les dispositifs internes de l'association Joly.

Notons que pour les 5 personnes relogées, la durée d'hébergement est en moyenne de 19 mois. Il s'agit d'un public plutôt jeune (25- 45ans) et en activité professionnelle. La perception de ressources régulières a permis l'accès au logement.

Mise à part l'absence d'hébergement et la rupture familiale liée à l'exil, pour 3 des relogements effectués, les personnes n'ont présenté aucune des problématiques liées à l'errance (addiction, problématique psychologique, endettement). Il faut d'ailleurs noter que ces personnes n'ont été sans solution d'hébergement que sur de courtes durées (quelques mois), ce qui a favorisé le maintien du lien social et la continuité de leur inscription dans les circuits du droit commun.

En ce qui concerne les 2 autres relogements, le maintien à l'emploi n'a pu être possible que grâce à un travail important autour des problématiques addictives. L'addiction fait en effet partie des problématiques les plus difficiles à travailler puisqu'elle génère l'exclusion des publics des

dispositifs de droit commun et contribue à la rupture du lien social.

Pour les 3 personnes orientées sur les autres dispositifs d'hébergement, nous pouvons d'ores et déjà constater que leurs situations sont la résultante de problématiques psychologiques et addictives qui ont eu un impact important sur leur gestion administrative et budgétaire (surendettement, absence d'ouverture de droits, etc..). Un accompagnement rigoureux et le soutien de la psychologue de l'association sont encore nécessaires pour permettre aux personnes d'accéder à l'autonomie.

1 personne a fait l'objet d'une fin de prise en charge, après 16 mois d'hébergement, en raison de son incapacité à sortir de sa lourde problématique d'addiction, et de son refus d'accepter l'accompagnement proposé (orientation en centre d'addiction, gestion administrative et budgétaire, paiement de la participation, etc...)

Enfin, la dernière personne encore présente sur le dispositif, n'a pas encore pu quitter ADOMA en raison de l'importance de sa problématique psychologique. Les peurs générées par le changement ne lui permettent pas de se projeter vers un autre type d'hébergement. Un travail reste encore à mettre en place pour rassurer l'usager et lui permettre d'être relogé.

Tableau comparatif des situations des ménages sortis en 2017

Composition familiale	Hébergement antérieur	Motif de sortie	Durée d'accompagnement
Isolé	Hébergement chez un tiers	Relogement DALO	4 mois
Isolé	Errance	Relogement DALO	23 mois
Isolé	Errance	Relogement DALO	19 mois
Isolé	Errance	Relogement AVDL	20 mois
Isolé	Errance	Logement privé	18 mois
Isolé	Errance	Structure d'hébergement	24 mois
Isolé	Errance	Structure d'hébergement	18 mois
Isolé	Errance	Structure d'hébergement	22 mois
Isolé	Errance	Fin de prise en charge	16 mois

2. Les baux glissants

Au 31 décembre 2017 aucune famille n'était encore présente sur ce dispositif. Les 2 familles ont en effet vu glisser leurs baux début 2017.

Comme prévu, l'association Joly a donc arrêté ce dispositif, le glissement des baux étant en pratique, très compliqué à mettre en œuvre et soumis à la décision unilatérale des bailleurs.

Ainsi, les 2 familles restantes ont été hébergées 11 ans pour la plus ancienne et environ 6 ans pour la plus récente.

Sur ce dispositif, les durées de séjours ont été particulièrement longues en raison des situations administratives et budgétaires difficiles à travailler.

L'efficacité du travail social est très limitée puisque les ménages se considèrent déjà locataires en titre alors que le glissement de bail dépend de leurs capacités à avoir des finances saines et stables pour honorer le paiement des loyers.

3. Le partenariat avec l'administration pénitentiaire

L'Association Joly peut accueillir jusqu'à 4 personnes dans le cadre des conventions signées avec le ministère de la Justice pour des Placements Extérieurs et des Placements sous Surveillance Electronique.

En 2017, nous n'avons accueilli personne dans le cadre de cette convention.

Cette absence d'accueil s'explique notamment par le relogement de 3 personnes provenant du dispositif ADOMA, sur les dispositifs d'urgence.

Cette situation n'a pas permis d'ouvrir des places à l'accompagnement de personnes dans le cadre d'aménagements de peines.

Par ailleurs, quand nous accueillons un public « justice », nous le maintenons sur les dispositifs après l'exécution de leur peine, ce qui ne favorise pas la disponibilité des places pour l'accueil d'autres usagers.

De plus, la disponibilité des places ne correspond pas toujours à la temporalité des demandes formulées par le SPIP car l'éligibilité aux mesures de PE/PSE peut intervenir plusieurs mois après la mise à dispositions des places que nous ne pouvons laisser vacantes.

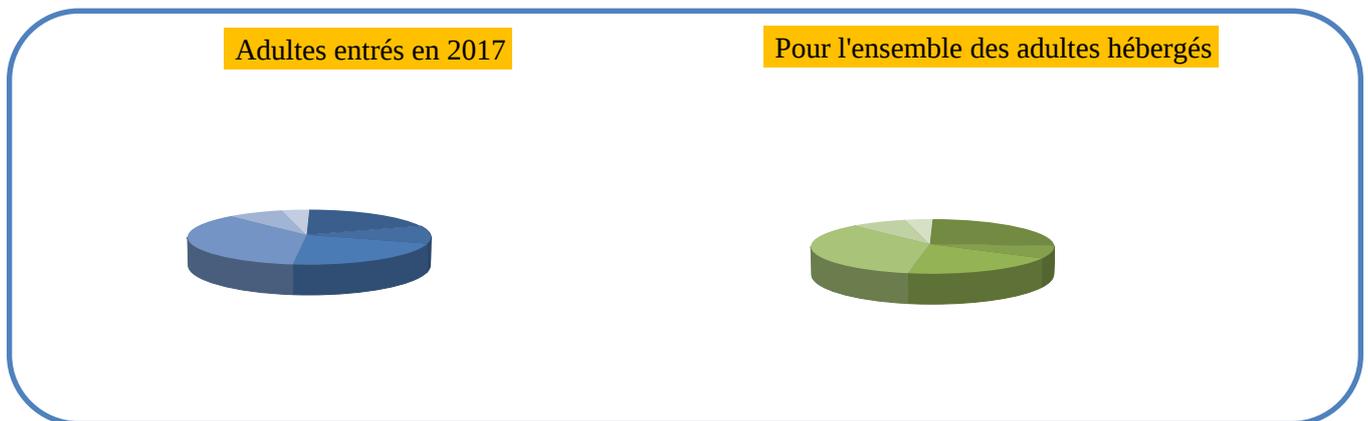
Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est par ailleurs tributaire des décisions des commissions d'application des peines qui se

tiennent dans des délais relativement longs, outre par les juges.
les refus éventuels de PE et PSE pouvant être actés

E. Situation et problématiques du public accueilli en 2017

1. Situations administratives

Situations administratives

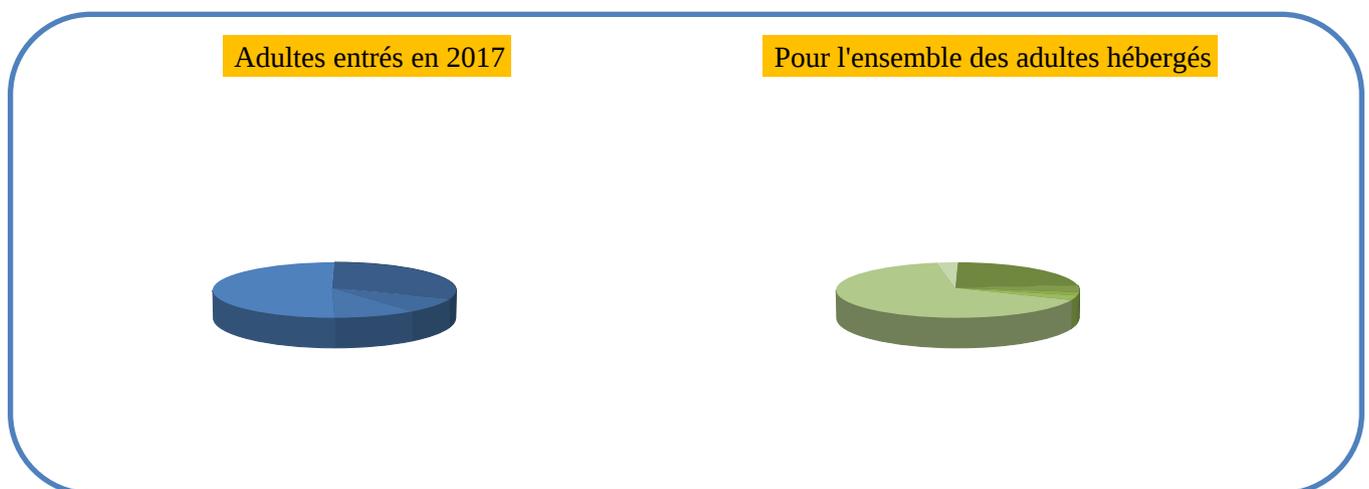


La tendance observée depuis ces 2 dernières années, se confirme en 2017 avec la diminution du nombre de personnes en situation irrégulière, grâce notamment au travail effectué autour de la régularisation des personnes, étayé par l'intervention de l'avocate présente une fois par semaine à l'Association Joly.

Il faut cependant noter l'accumulation de retards pris dans la délivrance des renouvellements de titres de séjour par les préfectures et sous-préfectures. Cette situation préjudiciable aux personnes engendre des difficultés dans la réalisation des autres démarches (relogement, CAF, emploi etc...). De même, le durcissement des politiques concernant l'immigration risquent à l'avenir de compromettre grandement les démarches d'insertion par le logement travaillées avec les ménages.

2. Situations au regard de l'emploi

Emploi

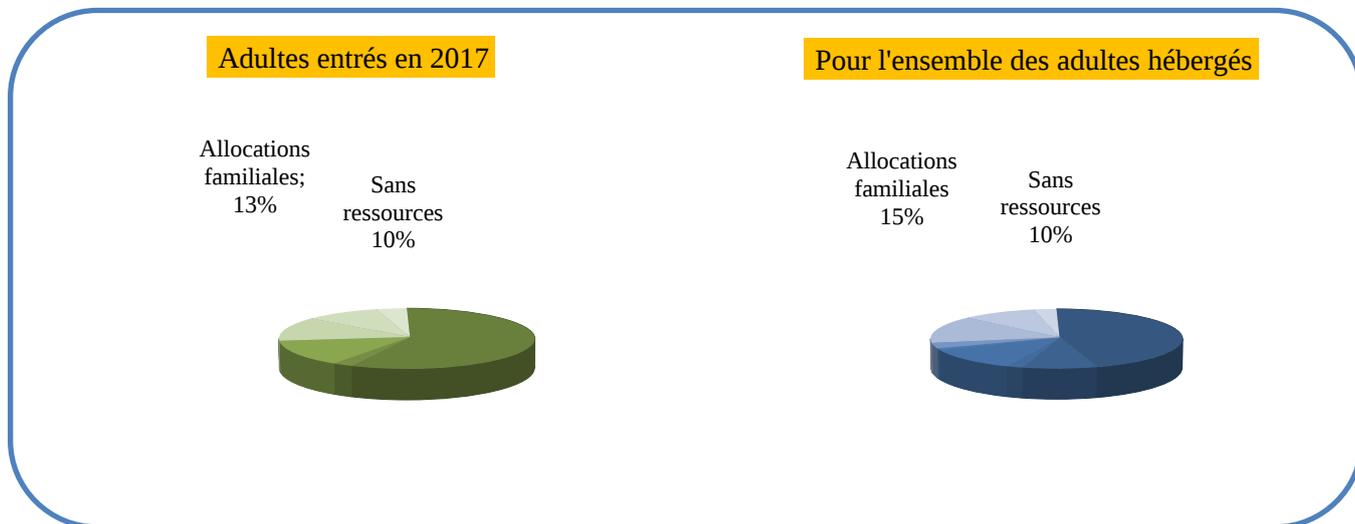


A noter qu'une même personne peut être dans plusieurs situations.

Il est important d'indiquer que le nombre de CDI n'est pas représentatif de la situation des personnes. En effet, il s'agit majoritairement d'emplois à temps partiels avec un volume horaire hebdomadaire assez faible.

Sur les 13 CDI comptabilisés au 31 décembre 2017, plus de la moitié sont à temps partiels.

Ressources



Sur les 57 adultes hébergés au 31 décembre 2017, 38 vivent en partie ou totalement des minimas sociaux, soit plus de la moitié du public pris en charge.

Proportionnellement, ce nombre reste stable par rapport à ces 2 dernières années. La faiblesse des revenus ne favorise pas l'accès au logement bien que la majorité des personnes hébergées remplissent les conditions administratives.

3. Problématiques marquantes en 2017

La prise en charge des problématiques de santé

Les problématiques psychiques :

En 2017, nous comptabilisons **20** personnes présentant des problématiques psychologiques, psychiatriques et/ou d'addictions (22 en 2016).

Seules 4 d'entre elles bénéficient d'un accompagnement extérieur dans ce domaine (7 en 2016).

Pour les personnes déjà accompagnées, la priorité est de maintenir le lien avec le secteur du soin pour apporter un étayage pluridisciplinaire.

Depuis 2016, nous pouvons compter sur l'appui d'une psychologue intervenant à mi-temps sur l'ensemble des services de l'Association.

Pour les équipes, l'éclairage apporté est une ressource indispensable qui permet d'adapter l'accompagnement dispensé à ces problématiques, non traitées par ailleurs dans la plupart des cas.

La psychologue peut aussi recevoir le public en vue d'une réorientation voire d'un accompagnement extérieur.

Notons néanmoins l'augmentation de situations de crise chez les personnes présentant des troubles psychologiques ou psychiatriques. Ces situations requièrent l'intervention dans des délais très courts des professionnels du secteur. C'est en ce sens qu'il est nécessaire de revoir les modalités d'interventions de l'Equipe Mobile de Psychiatrie par la mise en place d'une convention.

Les problématiques de santé physique :

Bien qu'en diminution sur 2017 (2 personnes et 5 en 2016), les problématiques de santé physique et invalidantes sont extrêmement lourdes et demandent un accompagnement de proximité et pluridisciplinaire.

La gravité des situations mobilisent de plus en plus les travailleurs sociaux (accompagnements

L'accompagnement des personnes isolées.

Les constats déjà effectués sur ces dernières années perdurent en 2017.

Les difficultés d'accompagnement de ce public qui rencontre des problématiques multiples et souvent liées à : l'errance, l'isolement, les ruptures familiales, l'addiction et les problématiques psychologiques.

L'investissement de ces personnes reste relatif, inconstant et fragile, et même les actes les plus simples de l'accompagnement (venir aux rendez-vous, faire un état de leur situation administrative, etc.) sont difficiles à réaliser.

Fragilisées par leur parcours, leur priorité est d'abord de pouvoir créer un lien sécurisant et réapprendre les gestes de la vie quotidienne.

Pour autant, les constats encore effectués cette année sont tout de même à nuancer. En effet, sur 2017, nous avons accueilli un public plus jeune et

La régularisation administrative

Les constats effectués en 2016, persistent en 2017, et ce, bien que nous observions une diminution du nombre de personnes sans papiers.

Nous constatons déjà un durcissement des règles d'obtention des titres de séjours, des renouvellements de récépissés sans que les personnes aient la certitude d'obtenir leurs papiers, et un accroissement des délais de délivrance des titres de séjours (8 mois en moyenne)

De plus, les orientations politiques actuelles concernant la régularisation administrative ne plaident pas en faveur de nos usagers.

Ces situations complexifient la réalisation des démarches (ouvertures de droits, renouvellement des demandes de logements, DALO et AVDL).

physiques, aide à la prise de décision, courses, présence aux rendez-vous médicaux, etc..) qui se substituent à la famille en raison de l'isolement des personnes.

La charge émotionnelle toujours plus importante fait qu'il devient primordial de réfléchir à la mise en place de relais afin de soutenir les professionnels dans leur travail.

Il apparaît alors nécessaire d'accompagner les usagers dans un mieux-être qui passe souvent par le soin avant de pouvoir entamer les démarches nécessaires à leur réinsertion. Ce travail est d'autant plus difficile que les personnes sont dans le déni de leurs difficultés.

Nous avons conscience que des étapes restent encore à franchir pour amener les personnes au relogement. Nous pensons que pour reloger le plus grand nombre de ces personnes et les mettre le moins possible en situation d'échec, il n'est pas souhaitable de faire l'économie de ces étapes préalables.

moins empreint aux problématiques d'errance et plus proche de l'emploi. Ainsi, nous avons pu reloger 13 personnes isolées.

4. Le CHU de Chennevières

Les constats effectués ces 2 dernières années se confirment. Les travailleurs sociaux se montrent particulièrement présents auprès de ce public plus fragile et accompagnent les problématiques quotidiennes des ménages (savoir habiter, réalisation des démarches, etc.).

De même, avec ce public très éloigné de l'emploi notamment en raison de problématiques psychiques parfois non accompagnées et/ou d'errance, les démarches à réaliser sont d'autant plus impactées et les perspectives de relogement repoussées.

Evolution du public orienté

Comme nous l'observions déjà les années précédentes, le nombre de refus de places d'hébergements par les publics orientés via le SIAO est en constante augmentation. Les publics sont de plus en plus exigeants vis-à-vis des conditions d'accueil qui leurs sont proposées.

La majorité des refus concernent les hébergements collectifs. En 2017, nous avons essuyé 5 refus sur des orientations en collectif.

Le projet Associatif (2017-2022) de l'Association Joly a pour perspectives de revoir la prestation

d'hébergement dispensée, toujours dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil des publics accompagnés.

Néanmoins, nous ne pouvons que faire le constat que les ménages ne sont pas dans la réalité de leurs situations et qu'ils semblent s'inscrire dans une attitude de consommateurs vis-à-vis des institutions.

Les difficultés d'orientation du SIAO insertion et urgence

Outre les refus des publics orientés, nos partenaires (SIAO Urgence et Insertion) ont peiné à répondre aux vacances de places sur les différents dispositifs. Ces difficultés ajoutées aux refus des publics ont eu un impact direct sur le taux d'occupation des hébergements.

F. Les ateliers et les temps forts en 2017

Le barbecue annuel du CHU de Chennevières

Cet évènement qui est devenu une tradition s'est tenu au mois de juillet. Une vingtaine de personnes a pu y participer.

L'objectif principal est d'organiser un moment convivial autour d'un repas pour toutes les personnes hébergées au sein du service Logement Relais Urgence. Certaines personnes ont pu ramener des plats provenant de leur pays d'origine.

Les enfants ont pu participer à des jeux organisés dans le jardin (saut d'obstacles, foot, etc..) et profiter de temps plus calme en s'adonnant au coloriage et au dessin. Ce fut un moment très convivial qui a permis aux résidents de se rencontrer et d'être dans des interactions différentes avec les membres de l'équipe.

Action

Cette action observions en d'entretien de

Nous avons nettoyage et



autour de l'entretien du CHU

est née suite aux observations effectuées sur le CHU. Nous effet une absence d'appropriation des lieux collectifs et un manque la part des usagers du CHU.

dû intervenir à plusieurs reprises pour la sortie des poubelles, leur les règles de tri sélectif.



Nous avons également pu observer que les usagers n'étaient pas respectueux des nombreux espaces verts du site (présence de couches, papiers et objets en tous genres dans le jardin).

Cette action ponctuelle a permis de réunir les personnes hébergées autour d'une activité commune consistant à entretenir leur lieu de vie. Plusieurs personnes se sont mobilisées et ont pu faire preuve de dynamisme au cours de ce temps partagé avec l'équipe.

Cette activité semble avoir produit les effets escomptés puisqu'elle a généré un élan de civisme des usagers. Les lieux sont en effet plus propres les poubelles sorties et les usagers plus vigilants au tri sélectif. Nous espérons pouvoir reconduire cette action sur 2018.



La sortie à Honfleur

La sortie s'est également déroulée sur le mois de juillet et a mobilisé une trentaine de d'usagers. Les repas ont été dispensés par l'Association Joly.

C'est la première fois que nous organisons ce type de sortie et les usagers ont particulièrement

apprécié.

Certains d'entre eux n'avaient jamais vu la mer.

C'était également l'occasion d'offrir un moment convivial aux enfants qui pour beaucoup n'avaient pas la possibilité de partir en vacances. Nous

espérons pouvoir réitérer l'expérience sur 2018.



Le repas de Noël

Le repas de Noël s'est tenu au mois de décembre 2017 au CHU de Chennevières.

L'objectif est d'offrir aux usagers un temps festif dans un cadre convivial leur permettant de sortir de leur quotidien souvent difficile (musique, distribution de cadeaux, animation, etc...). Sur une cinquantaine de personnes invitées, seule une quinzaine sont venues.

La distribution des cadeaux est toujours un moment fort.

Adultes, comme enfants étaient ravis et il faut savoir que le public que nous accueillons est assez

démuni et n'a souvent pas les moyens d'investir dans l'achat de présents.

Cette année encore, nous avons fait appel à une conteuse et les enfants comme les parents ont apprécié son intervention particulièrement captivante (contes de Noël, le monde imaginaire, etc..).

Ce fut un moment particulièrement agréable où tout le monde (professionnels et hébergés) s'est bien amusé !

Les ateliers « soutien à la parentalité »

Les ateliers de soutien à la parentalité ont pour objectif de proposer un moment d'échanges et de création entre les parents et leurs enfants pour consolider le lien qui les unit.

Ces moments collectifs permettent aux travailleurs sociaux d'observer les usagers dans un autre contexte : quel est leur positionnement ? Comment encadrent-ils les enfants ? Quelle est la relation parents-enfants ?

Nous espérons pouvoir faire perdurer l'action. Seule la régularité des ateliers proposés nous permettra d'observer l'évolution de la relation parents enfants.

Nous avons également pu travailler sur le positionnement des parents, en valorisant leur savoir-faire, en questionnant leurs difficultés et en leur proposant des stratégies à mettre en place pour asseoir leur autorité

Au cours de l'année 2017, le service LRU a organisé 2 ateliers de soutien à la parentalité (sortie au parc des Bordes à Chennevières et un atelier de confection de décorations). Pour mener à bien cet atelier, la présence des parents était primordiale.

Nous avons ainsi pu observer les interactions parents enfants et prodiguer des conseils aux

familles qui pouvaient se sentir débordées par les comportements de leurs enfants. Ces moments privilégiés ont de plus permis aux enfants issus de différentes cultures de s'épanouir en l'espace d'un moment avec des actions ludiques nouvelles.

Cependant, bien que des séances aient été prévues, nous n'avons pas pu mettre en place plus de sorties

en raison des difficultés de mobilisation des familles mais également à cause des divers mouvements dans l'équipe qui ne nous ont pas

permis d'assurer l'encadrement suffisant de ces ateliers.



L'atelier « beauté / cosmétique »

Outre les ateliers précités, nous avons également continué l'atelier autour de l'esthétique et des cosmétiques. La revalorisation des personnes est en effet une étape de la réinsertion.

3 séances se sont tenues et 4 personnes se sont présentées. Il nous a été difficile de mobiliser les personnes autour de cette action.

Les personnes ont pu appréhender le matériel qui avait été mis à leur disposition. Chacune d'entre elles a pu faire partager sa routine concernant sa peau, ce qui a pu permettre de développer l'estime de soi de chaque participantes.



« L'intervention autour de la sexualité »

Chaque année nous réalisons une action sur un thème choisi au préalable. L'année dernière il s'agissait d'octobre rose (prévention du cancer du sein). En 2017, nous avons choisi d'orienter notre action sur la sexualité. En effet, au vu des constats effectués (grossesses, comportement à risque etc...), il nous a semblé nécessaire d'informer et ou ré-informer notre public sur les risques et actes de prévention.

Cette rencontre a mobilisé une dizaine d'usagers autour d'un apéritif dinatoire pour créer un moment convivial afin d'échanger sur ce thème.



Cette année encore, la mise en place d'ateliers s'est avérée compliquée, faute de moyens suffisants .De plus, la plupart des ateliers s'étant déroulés sur le CHU de Chennevières, nous avons dû faire face au manque d'investissement des ménages hébergés sur le CHU, dans les actions proposées. Pour les ménages hébergés dans le diffus, la distance de leurs hébergements a été un frein considérable à leur participation aux ateliers. Nous espérons à l'avenir pouvoir organiser des actions sur des lieux plus proches comme la pension de famille, et notamment de revoir l'organisation de notre présence sur le CHU pour créer un dynamique de vie dans cet espace peu favorable aux échanges et à la communication entre les hébergés.

LA PENSION DE FAMILLE



A. La pension de famille et ses résidents

1. Le statut des résidents

Les personnes logées ont le statut de résident. Elles signent un bail d'un mois reconductible tacitement et bénéficient de la libre jouissance des lieux privés, sans limitation de durée.

Au moment de l'entrée dans le logement un contrat de résidence est conclu entre le locataire et la Pension de famille.

Ce contrat fixe les règles de gestion et d'occupation du logement privé et des espaces collectifs, ainsi que les obligations réciproques.

Le montant de la redevance mensuelle est fixé par typologie de logement.

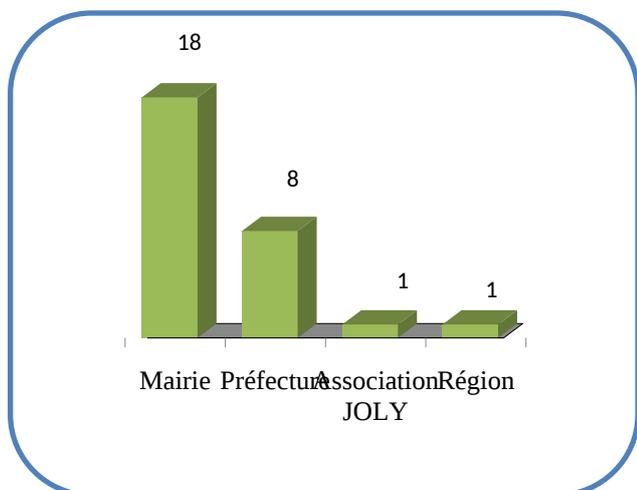
Un dossier de demande d'allocation logement est constitué au nom du résident et la Caisse d'Allocations Familiales verse directement la prestation à l'association gestionnaire.

Au moment de son entrée dans le logement, le résident locataire verse un dépôt de garantie qui lui sera restitué au moment de son départ, selon l'état du logement et de son équipement.

2. Les réservataires

En contrepartie de la participation financière accordée, les partenaires disposent de droits de réservation qui sont fixés en fonction du niveau de leur engagement.

Répartition sur les 28 logements



3 - L'équipe

L'équipe est composée de 2 travailleurs sociaux, « hôtes » de la Pension de famille, un moniteur d'atelier de formation et une psychologue clinicienne de formation, aux compétences diversifiées et complémentaires.

Ces professionnels expérimentés ont été recrutés afin de travailler dans une grande autonomie, sous l'autorité directe du Directeur de l'association, en l'absence d'un chef de service dédié.

Les hôtes sont présents du lundi au vendredi, sur une amplitude horaire allant de 9h à 19h, et jusqu'à 23h pour les repas et les événements festifs. Ils peuvent être présents les samedis et les dimanches lors de manifestations exceptionnelles.

L'analyse des pratiques

A la demande de l'équipe et au vu de sa configuration – un binôme sans cadre dédié – et de son fonctionnement en grande autonomie au quotidien, une analyse des pratiques a été mise en place en août 2016 via une convention avec l'association Intervalle Cap, d'orientation analytique.

L'analyse des pratiques, à travers la reprise et l'élaboration a posteriori des situations vécues, est un déplacement dans la parole, qui libère de l'espace pour accueillir le résident dans une relation le plus possible affranchie de la subjectivité consciente et inconsciente du travailleur social.

4 - Entrées / Sorties 2017

Entrées

En 2017, 7 personnes ont été admises à la Pension de famille, suite à 3 Commissions de Peuplement qui ont eu lieu en janvier, juin et novembre 2017.

5 personnes ont été admises sur le contingent de la Mairie, dont 1 en logement PMR (2 personnes orientées par le CCAS de Saint-Maur, 1 personne orientée par la Maison de Karim (Croix-Rouge Française) 2 personnes orientées par Entraide et Partage et 1 personne orientée par le centre de stabilisation Village de l'Espoir (Adoma).

1 personne a été admise sur un logement du contingent SIAO (orientée par le CCAS d'Orly).

Sorties

6 personnes ont quitté la Pension de famille en 2017.

- ▢ 3 personnes (2 en logement temporaire sur le contingent Mairie : l'une salariée et l'autre bénéficiaire du RSA, et 1 sur un logement SIAO, bénéficiaire de l'AAH), ont été relogées en logement social par le service logement de la Ville de Saint-Maur.
- ▢ 1 personne (sur le contingent Mairie), bénéficiaire de l'AAH, a emménagé dans un logement pérenne en province grâce à son réseau familial.
- ▢ 1 personne (logée sur le contingent Mairie PMR) est décédée dans son logement d'une crise cardiaque. Ce Monsieur était jeune (44 ans) et malgré un suivi régulier au CSAPA référent et un maillage partenarial étroit pour l'accompagner, un long passé de toxicomanie et une difficulté structurelle à se prendre en charge auront conduit à ce décès prématuré.
- ▢ 1 personne (sur le contingent Mairie), qui avait intégré la Pension de famille en 2017, a quitté son logement suite à la rupture de son contrat de résidence par l'association Joly, en raison de manquements graves au règlement de fonctionnement de la structure (violences physiques sur d'autres résidents).

L'équipe de la Pension de famille, en partenariat étroit avec le CCAS de Saint-Maur où cette personne a été orientée, a mis en place une solution d'hébergement (hôtel) afin de continuer à soutenir la « sortie de rue » de ce Monsieur.

B. Situations et problématiques du public présent à la Pension de famille en 2017

En 2017, la structure a accueilli 35 personnes (24 hommes et 11 femmes) : 23 personnes logées au titre de la Pension de famille, et 12 personnes en logement dit temporaire.

- ▣ 23 personnes (16 hommes et 7 femmes) logées au titre de la Pension de famille
- ▣ 12 personnes (9 hommes et 3 femmes) en logement dit temporaire.
- ▣ 2 personnes âgées de 25-35 ans (dont 1 femme, en logement temporaire) ;
- ▣ 26 personnes âgées de 35-60 ans (dont 7 femmes / 10 personnes en logement temporaire) ;
- ▣ 7 personnes âgées de + 60 ans (dont 2 femmes / 1 en logement temporaire) ;

La personne la plus jeune était âgée de 33 ans, la plus âgée de 69 ans.

1. Situation administrative et couverture sociale

Situation administrative

Sur 35 personnes présentes à la Pension de famille en 2017 :

- ▣ 29 personnes titulaires d'une Carte Nationales d'Identité, dont 1 européenne.
- ▣ 3 personnes titulaires d'une Carte de résident de 10 ans.
- ▣ 3 personnes titulaires d'une Carte de séjour temporaire d'un an.

Couverture sociale

- ▣ 17 personnes bénéficient de la CMU-Complémentaire, dont 1 par le Régime Social des Indépendants.
- ▣ 18 personnes bénéficient du régime de base + mutuelle complémentaire.

Parmi ces dernières, 10 bénéficient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), 5 personnes dépassent le plafond de droit à l'ACS, et 1 personne n'a pas souhaité en bénéficier, se disant attachée à son ancienne mutuelle, même si celle-ci n'ouvre pas droit à l'ACS.

Protection juridique

En 2017, 4 personnes ont bénéficié d'une mesure de curatelle renforcée.

Durant l'année 2017, les travailleurs sociaux ont travaillé à la mise en place de 3 mesures de curatelle renforcée, dont l'une a abouti courant 2017, suite au constat de difficultés de gestion financière et administratives de ces personnes.

2. Situation au regard des ressources et de l'emploi

Ressources

- ▣ 13 personnes sont allocataires du RSA (dont 7 en logement temporaire).
- ▣ 2 personnes perçoivent l'ASS, toutes deux en logement temporaire.
- ▣ 15 bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (dont 1 en logement temporaire).
- ▣ 2 bénéficiaires d'une Pension d'invalidité, dont 1 avec un complément de salaire en ESAT.
- ▣ 5 personnes perçoivent un salaire (dont 3 en logement temporaire).

Parmi les 13 personnes bénéficiaires du RSA, nous estimons qu'au moins 7 personnes relèveraient en réalité de l'AAH. Pour 3 d'entre elles, une demande est en cours, ainsi que pour une personne à l'ASS dont la santé s'est considérablement dégradée.

4 demandes d'AAH sont donc en cours, pour les 4 autres qui nous sembleraient en relever, 2 sont dans un déni massif de leurs difficultés psychiques et 2 personnes ont une santé très dégradée par un alcoolisme chronique de longue date qui rend l'aboutissement de la démarche très incertaine bien que justifiée d'après nous.

Ces 2 personnes, particulièrement conscientes de leurs difficultés expriment une certaine culpabilité à l'idée de cette démarche, témoignant de ce que la maladie alcoolique continue à véhiculer comme représentations négatives.

Activité professionnelle

- ▣ 1 salarié en ESAT, en complément de sa Pension d'invalidité.
- ▣ 3 salariés en CDI (dont 2 en logement temporaire).
- ▣ 6 personnes exercent ponctuellement une activité, dont 4 bénéficiaires du RSA et 2 bénéficiaires de l'AAH.
- ▣ 2 personnes en formation professionnelle via le dispositif Cap Emploi (toutes 2 en logement temporaire).

3. Les accompagnements des partenaires extérieurs

Si la plupart des résidents sont entrés à la Pension de famille avec un accompagnement social régulier et des soins de santé stabilisés, 2 personnes en revanche ont nécessité un travail d'orientation vers l'EDS de secteur.

En 2017, sur 35 personnes présentes :

Accompagnement social de secteur (12 personnes) :

- ▣ 10 personnes sont suivies à l'EDS de Saint-Maur/Joinville (dont 4 en logement temporaire).
- ▣ 1 personne est suivie à l'EDS de Champigny-sur-Marne.
- ▣ 1 personne est suivie à l'EDS de Choisy-le-Roi.

Accompagnement social lié au RSA (15 personnes) :

▣ 14 personnes sont suivies au CCAS de Saint-Maur (dont 6 en logement temporaire).

▣ 1 personne est suivie au CCAS d'Orly.

Autres accompagnements (8 personnes) :

▣ 3 personnes sont suivies par le travailleur social exerçant une mesure de curatelle renforcée.

▣ 1 personne est suivie par l'AS de CMP.

▣ 1 personne est suivie par l'AS de l'Hôpital de Jour des Cévennes à Paris.

▣ 2 personnes sont suivies par le travailleur social du CHRS orienteur.

▣ 1 personne n'a aucun suivi social, mettant en avant une phobie des transports en commun, qui ralentit la mise en place d'un suivi de secteur.

Mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASLL)

Une mesure d'ASLL dans le cadre du FSH Accès, exercée par Relais 94, concernant 2 personnes (en couple) a pris fin en raison de la non-adhésion du couple à l'accompagnement. Devant un déni massif de leurs difficultés et un refus d'aide, la situation administrative et financière de ce couple

s'est alors fortement dégradée, le menant à une baisse de ses ressources financières et à l'accumulation d'impayés de loyers. Ce n'est que grâce à une attitude interventionniste soutenue de l'équipe que la situation a pu se débloquer.

Fin 2017, aucune personne ne bénéficiait d'une mesure ASLL à la Pension de famille et hormis ce couple, nous n'évaluons actuellement aucun besoin de cet ordre.

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

1 personne bénéficie d'un accompagnement par un SAVS de Relais 94.

Accompagnements liés à la santé

▣ 14 personnes sont suivies par des services de santé spécialisés liés aux pathologies et handicaps physiques (dont 5 en logement temporaire).

▣ 8 personnes sont suivies en Centre Médico-psychologique (CMP).

▣ 7 personnes sont suivies par des services de soins liés aux addictions (dont 3 en logement temporaire).

▣ 2 personnes bénéficient de soins infirmiers à domicile.

▣ 6 personnes ne sont suivies par aucun service de soins spécialisés, ce qui ne signifie pas qu'elles n'auraient pas besoin d'un tel accompagnement.

Selon nos observations, 4 de ces personnes semblent présenter une pathologie d'ordre psychique qui semble ne pas avoir été diagnostiquée. Le principal frein à l'accès aux soins de ces personnes nous semble être le déni de leur pathologie.

Les chiffres ci-dessus sont établis selon la fréquentation effective des lieux de soins par les personnes concernées. De ce fait, ils ne reflètent pas forcément la complexité des problématiques de vie des personnes que nous observons au quotidien.

Vie quotidienne dans le logement, alimentation et hygiène

Alimentation

Nous avons pu repérer que 5 personnes avaient régulièrement des difficultés à s'alimenter. Si des raisons budgétaires peuvent être invoquées, les choses sont en réalité plus complexes.

Il a été difficile de travailler cette question avec les personnes concernées, lesquelles étaient par ailleurs parfois dans des problématiques d'addiction et / ou de pathologie psychique, et refusant ou faisant en sorte de ne pas accéder aux aides proposées : proposition de demande de curatelle, orientation vers une aide financière ou alimentaire, etc.

D'autre part, la Mairie de Saint-Maur ne bénéficiant pas de service de portage de repas à

En effet, et d'une façon générale, les pathologies physiques comme celles liées aux addictions, s'accompagnent d'une souffrance psychique, qui est plus ou moins prise en compte par les lieux de soins.

Les pathologies physiques, addictives et psychiques peuvent cohabiter chez une même personne, alors même que les soins semblent parfois cloisonnés. Ainsi, nous évaluons que 13 personnes cumulent des pathologies diverses sans recevoir nécessairement des soins globaux.

domicile, les personnes n'ont d'autre choix que de recourir à des organismes privés, qui ne sont pas accessibles pour des personnes aux faibles ressources.

Par ailleurs, a eu lieu en 2017 l'ouverture de l'épicerie solidaire, en lien avec le CCAS. 4 résidents de la Pension de famille en ont bénéficié, dont 2 ont fait directement la demande auprès du CCAS, et 1 ne s'y est finalement jamais rendu, ce qui laisse à penser que cette proposition ne répondait pas à ses difficultés à s'alimenter, pourtant récurrentes.

Entretien du logement, hygiène

Nous observons une très grande disparité dans l'entretien des logements, le plus souvent en corrélation directe avec le « prendre soin » dont la personne fait montre pour elle-même. Certains

résidents (3 personnes) ont pu cependant nous faire eux-mêmes la demande de visites à domicile à intervalles rapprochés, de manière à stimuler leur motivation à entretenir leur logement.

Vie sociale interne à la Pension de famille

Parmi les 35 personnes présentes en 2017, la quasi-totalité des personnes (34 personnes) entretient des relations avec les autres résidents de la Pension de famille, de la simple relation cordiale et de bon voisinage, aux relations d'amitié pour certains.

Une seule personne n'entretenait aucune relation avec les autres résidents. En logement temporaire,

par ailleurs bien insérée dans une vie sociale à l'extérieur (travail, liens familiaux et amicaux), elle nous a dit son besoin, selon elle, de se protéger ainsi de ce que lui renvoient les résidents de son propre passé traumatique. Cette personne a quitté la structure courant 2017 pour intégrer un logement social.

Liens à l'extérieur de la Pension de famille

La grande majorité des personnes (32 personnes) maintiennent des liens familiaux, et amicaux (22 personnes), de nature et d'intensité très variables.

Il n'y a pas, à notre connaissance, de personnes qui n'aient aucun lien, ni familial, ni amical, à l'extérieur de la Pension de famille, que ces liens soient faibles ou forts, soutenant ou nocifs.

Activités sociales à l'extérieur de la Pension de famille

▣ 10 personnes ont une activité professionnelle, le plus souvent ponctuelle et/ou à temps partiel, seules 3 personnes étant en CDI à temps plein.

▣ 6 personnes fréquentent des lieux d'activités thérapeutiques (groupes de parole, Groupes d'Entraide Mutuelle, ateliers créatifs, Hôpital de Jour, rééducation motrice, ...).

▣ 5 personnes ont des activités autres (pratique sportive, sorties culturelles, religieuses, manche, ...).

Projets de vie, projets de relogement

▣ 6 personnes nous disent avoir trouvé dans la Pension de famille un lieu qui leur correspond, et ne pas souhaiter conserver une demande de logement social qu'elles ont souvent faite afin de la joindre à leur dossier d'admission. Parmi elles, une personne a été admise au titre des logements temporaires et nous a rapidement signifié son souhait de rester. Il nous semble évident, en effet, qu'un logement autonome lui serait préjudiciable.

▣ 22 personnes ont une demande de logement social active (dont 8 en logement temporaire). Parmi elles, 12 personnes expriment régulièrement le souhait d'obtenir un jour un logement social. Dans le cas de personnes nous semblant peu autonomes, cela nous pose question sur le cas où une proposition surviendrait réellement.

4. Interventions de la psychologue de l'association au sein de la Pension de famille

En 2017, 4 personnes ont bénéficié d'un suivi avec Anne-Cécile VIDAL, psychologue à l'association Joly.

Elle est également intervenue de manière ponctuelle ou sous l'impulsion des résidents, face à des événements particuliers (décès de résidents,...).

Le travail de la psychologue de l'association est extrêmement précieux pour la Pension de famille : il permet d'initier chez les résidents un travail d'élaboration, de conscientisation et de réappropriation de leur vie psychique, qui pour certains est totalement nouveau.

Il aura parfois fallu que la psychologue leur soit devenue « familière », qu'ils l'aient croisée sur la maison ou aient participé à des actions santé

qu'elle anime, pour que la demande de rencontre soit rendue possible.

Le fait que les entretiens aient lieu sur la maison est aussi une donnée importante pour une première approche.

Si la psychologue a pour mission d'orienter vers des soins extérieurs, cette orientation n'est rendue possible qu'après un temps relativement long, car il est nécessaire que l'expérience soit rassurante et que la relation soit sécurisée et stable et ce, durant le temps nécessaire.

Nous observons une montée en charge des demandes en 2017, largement confirmée en 2018.

5. Problématiques et événements marquants en 2017

La rupture de contrat d'un résident :

C'est en mesurant la violence de notre acte que nous avons pourtant mis fin à un contrat de résidence, nous rappelant très concrètement que si nous avons pour mission de sortir les gens de la rue, et pas de les y renvoyer, et cependant nous avons également pour mission de protéger le collectif. C'est toujours dans l'articulation entre le singulier et le collectif que nous œuvrons.

Si cette décision n'a pas été facile, elle était nécessaire pour le collectif mais aussi pour le résident.

Le climat était particulièrement tendu depuis l'été. Monsieur B. est entré le 1^{er} juillet en même temps qu'un autre résident. Une entrée marquante et remarquée pour l'ensemble des résidents. Un quatuor inattendu s'est alors mis en place avec 2 autres résidents déjà bien installés. Ce quatuor charismatique et joyeux s'était donné pour mission de faire régner « la bonne ambiance ». Fort de ces bonnes intentions fermes et déterminées, les tensions avec le reste de la résidence ne manquèrent pas de se faire vite sentir.

Outre une problématique addictive vis à vis de laquelle Monsieur B. entretenait un profond déni, une problématique psychique importante, elle

aussi déniée, contrastait avec un discours volontaire et positif, sincère, et pourtant toujours en opposition avec ses actes.

Une très forte ambivalence caractérisait Monsieur B. qui n'avait connu que la rue et toujours « fait la route ». Monsieur B. nous sollicitait beaucoup en nous précisant toujours que lui n'avait « pas besoin d'éducateurs ».

Nous savions que le chemin pour accompagner Monsieur vers un mieux-être avec lui-même et avec les autres serait conséquent. Si nous avions repéré chez Monsieur B. des alcoolisations, en parler directement restait impossible.

Un matin de la fin-septembre, nous avons vu arriver un résident à l'œil poché nous disant avoir pris un coup de poing, puis un deuxième résident, le front tuméfié et la lèvre gonflée.

Dans la journée, nous avons signifié à Monsieur B. la rupture de son contrat. Une période difficile s'en est suivie.

Bien que reconnaissant son acte, Monsieur n'en mesurait pas la gravité, expliquant que les résidents agressés ne lui en voulaient pas et

Nous avons proposé à Monsieur de l'accompagner dans sa sortie et il a mis 2 jours à accepter notre proposition. Tout le travail a alors consisté à maintenir le lien et à permettre à Monsieur de tirer les conséquences de ses actes, pour avancer, et sortir d'une position de victime où il n'a aucune prise puisque tout est la faute de l'autre.

Alors que des solutions d'hôtel au mois se dessinaient, Monsieur n'y croyait pas et a tenu à acheter un duvet et un réchaud témoignant de son désir inconscient de retourner à la rue, ce qu'il connaît et maîtrise le mieux. Finalement, Monsieur a intégré un hôtel au mois grâce à un montage financier permis par le CCAS. Il continue à venir nous voir et nous avons fini par réussir à créer en lui une petite énigme qui lui permet de prendre sa part dans ce qui lui arrive, il ne s'agit plus de « on m'a viré » mais de « pourquoi avoir saboté ce que je souhaitais le plus ? Que souhaitais-je vraiment ? ».

Le décès d'un résident :

Le décès brutal et inattendu d'un résident relativement jeune (44 ans), a provoqué une vive émotion sur la maison. Bien qu'ayant un comportement « difficile », ce résident était intégré et apprécié pour sa gentillesse tout en suscitant des réactions contradictoires et ambivalentes de par sa détresse palpable. Cette souffrance à grand bruit était tour à tour source de protection plus ou moins adroite ou de rejet transitoire. L'été ayant été agité, ce résident avait été au cœur de certains conflits, vulnérable et parfois manipulé, très en demande, il était néanmoins une figure de la maison.

Son décès a entraîné des sentiments de grande culpabilité auxquels nous avons été très attentifs. Des entretiens avec la psychologue ont eu lieu, certains sous notre impulsion, d'autres à la demande des résidents eux-mêmes.

Ce résident ayant décidé de donner son corps à la science, aucune cérémonie n'était prévue. Nous avons donc décidé de faire nous même un hommage à la Pension de famille et de convier la sœur de ce résident, seule famille restante.

Ce fut une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des résidents. Pendant plusieurs jours,

connaissaient bien les lois de la rue, témoignant ainsi de sa difficulté à en sortir.

Cette rupture de contrat a eu un impact considérable sur la maison.

Dans un premier temps nous avons pu entendre qu'il n'était pas normal d'accorder un préavis à ce résident, qu'il fallait « l'expulser sur-le-champ » puis quelque temps après, des mêmes personnes, que nous n'avions pas le droit d'expulser Monsieur en période hivernale ! Nous avons, bien sûr, informé Monsieur de son droit à saisir la justice ; soit la procédure se réglait à l'amiable, soit une procédure judiciaire s'engageait.

Quoi qu'il en soit, le calme est revenu et chacun a pu mesurer combien la loi et son application sont pacificatrices, combien les limites sont contenantes, et chacun a pu se sentir respecté et protégé par une décision difficile, mais nécessaire et juste.

chacun s'est mobilisé à sa manière, s'appropriant les petites mises en scène symboliques que nous avons proposées pour encadrer leur peine et mettre du sens à ce qui n'en a pas. Ainsi avons-nous choisi une photo, fait faire un agrandissement et un encadrement, choisi et répété des chansons, cuisiné pendant trois jours, quiches, tartes et pizzas, regardé, trié et commenté des photos, décoré la salle et accueilli avec beaucoup d'émotions la sœur de ce résident pour un moment qui fut très fort.

Le séjour à Houlgate : une construction commune

Durant l'été 2016, nous avons passé une journée à Honfleur. Cette année, nous avons proposé aux résidents qui le souhaitent de partir 2 jours et de construire ensemble le projet.

Cette organisation a donné lieu à 5 réunions rassemblant de 8 à 10 résidents, avec les questions suivantes : quel type de séjour, à quel endroit, quel type d'hébergement, quel moyen de transport et quel montant de participation?



Les participants aux réunions préparatoires ont pu téléphoner à des campings, hôtels, faire des recherches internet avec les hôtes, démarcher des entreprises de location de véhicules, etc...



Le choix s'est finalement porté sur un séjour de 2 jours en bord de mer, les 12 et 13 septembre, dans la petite ville balnéaire de Houlgate, en Normandie, avec une participation financière des résidents de 30 euros, ce qui a pu représenter, pour certains, un effort certain d'organisation budgétaire.

Nous nous y sommes rendus avec deux véhicules : la voiture 5 places de la Pension de famille et un véhicule 9 places de location. 7 résidents et les 2 hôtes de la Pension de famille ont finalement participé à ce séjour.

C. L'accompagnement des résidents et la vie collective

1. L'accompagnement des résidents de la Pension de famille

Présence, écoute, évaluation, orientation

Les hôtes sont sollicités au quotidien par des demandes, explicites ou non, d'aide à la compréhension de courriers administratifs, l'expression d'inquiétudes, des commentaires du quotidien, ... Face à ces sollicitations, les hôtes effectuent un travail nécessaire de prise en compte de la parole, essaient d'évaluer les demandes, derrière lesquelles il y a souvent une recherche de lien, et essaient d'orienter, si nécessaire, vers les services appropriés.

Si certains résidents nous sollicitent abondamment, pour d'autres un travail d'« aller vers » est nécessaire.

Il est par ailleurs nécessaire à certains résidents de nous faire les « secrétaires » de leur quotidien pour se sentir exister. Le temps du matin est un point de repère important, pour certains il s'agit de rendre compte de la soirée et des projets pour la journée qui commence, de manière à s'inscrire dans la réalité.

C'est donc bien avant tout un travail de présence, de création et de maintien du lien qu'ont à réaliser les hôtes de la Pension de famille.

Travail partenarial

En 2017, les travailleurs sociaux de la Pension de famille ont participé à 6 synthèses pluridisciplinaires, autour des situations de 4 résidents.

Ils ont reçu la visite de travailleurs sociaux des principaux services partenaires, tels que l'EDS de Saint-Maur/Joinville, le CCAS de Saint-Maur, l'ATFPO, le CSAPA Henri Duchêne, Entraide et Partage, Relais 94, le SAMSAH du Val-Mandé.

Il est à noter que le travail partenarial s'est renforcé avec l'équipe du CCAS de Saint-Maur, avec laquelle un point des accompagnements des

Médiation avec les administrations

Les travailleurs sociaux de la Pension de famille ont effectué un travail régulier d'orientation et de médiation avec les partenaires chargés de l'accompagnement social.

Depuis l'ouverture de la structure en 2015 sont apparus de nombreux dysfonctionnements de versements d'APL et des prestations de la part de la CAF. Cela a concerné 15 personnes et a nécessité de nombreuses heures de travail avec l'Assistante de Direction, qui est chargée de l'encaissement des redevances.

Accompagnement dans la vie quotidienne

En 2017, 4 résidents ont nécessité un accompagnement physique lors d'actes de la vie quotidienne (courses, aide à l'aménagement du domicile,...), ce qui a représenté 14 interventions.

Visites à domicile

Le règlement de fonctionnement de la Pension de famille prévoit des visites régulières au domicile des résidents, afin de repérer d'éventuelles difficultés que l'on ne pourrait pas percevoir dans les espaces collectifs, tels que des difficultés à prendre soin de son logement. Cela participe pleinement à la globalité de la prise en compte des personnes.

En 2017, 134 visites à domicile ont été réalisées, avec une périodicité allant de plus de 2 visites par

Veille technique

résidents suivis au CCAS est effectué lors d'une rencontre a minima annuelle.

Le travail avec l'EDS s'est lui aussi renforcé, au travers notamment de la participation des hôtes à 4 Instances Adultes Vulnérables (IAV) en 2017, et se poursuit à travers le travail autour du suivi de résidents. Sur ces 4 IAV, 2 situations préoccupantes ont été présentée par la Pension. Ces présentations ont permis la mise en place d'un maillage partenarial renforcé et d'une série de mesures d'accompagnement qui se mettent en place (Sauvegarde de justice, mesure de curatelle, aide à domicile, ...).

Concernant l'accompagnement des résidents, il a souvent été nécessaire aux hôtes de contacter la CAF en présence des personnes, voire d'accompagner physiquement des résidents aux bureaux de la CAF. Cela a représenté 5 accompagnements en 2017.

L'équipe de la Pension de famille a dû également contacter la CPAM à de nombreuses reprises avec des résidents, pour des problèmes liés à des renouvellements de CMU-C notamment.

5 accompagnements à des consultations médicales ont été réalisés, ainsi que 7 visites à des résidents hospitalisés.

semaine chez une personne dans une situation de santé très fragile, à une visite tous les 6 mois chez des personnes montrant une réelle autonomie à habiter leur logement.

En 2017, 3 personnes ont nécessité des visites à domicile plus rapprochées, pour des raisons de santé et des difficultés à prendre soin de son logement.

Les travailleurs sociaux sont régulièrement interpellés pour des problèmes techniques dans les logements ou les espaces collectifs (chauffage, électricité, serrurerie, ...), qu'ils peuvent parfois réparer avec les résidents, ou qu'ils transmettent au Directeur afin qu'il y ait une intervention

technique de l'un des hommes d'entretien de l'association.

En 2017, les hôtes ont été ainsi sollicités 74 fois et ont réalisé 42 visites techniques dans les logements.

2. Les actions collectives

Sorties extérieures



47 sorties à l'extérieur ont eu lieu, avec la visite d'expositions évenementielles, telles que la Collection Chtchoukine à la Fondation Vuitton et l'exposition Rodin au Grand Palais, des visites guidées de musées avec une approche ludique et originale : « rêverie contée au Centre Pompidou » et « visite contée de la collection des Arts asiatiques du Musée du Quai Branly », ainsi que les visites guidées des collections d'art grec du

Musée du Louvre, de la Galerie de l'évolution du Muséum d'Histoire Naturelle, du Château de Champs-sur-Marne, de la Roseraie du Val-de-Marne, de l'aéroport d'Orly et de la chocolaterie artisanale Janin à Boissy-Saint-Léger.



picnique sur les Bords de Marne, des parties de pétanque dans le quartier, et des visites régulières au Musée de la Villa Médicis à Saint-Maur, ainsi qu'à l'Artothèque située à côté, où notre abonnement nous permet de décorer notre petit salon d'œuvres d'artistes locaux, qui sont choisies par les résidents.

Comme les autres années ont eu lieu des ballades-

Un résident, artiste plasticien, a exposé une semaine durant dans une péniche amarrée au pied de la cathédrale Notre-Dame de Paris.



Afin de permettre aux résidents qui le souhaitent de réaliser des achats à moindre coût tout en bénéficiant de la commodité du véhicule de la Pension de famille, pour l'achat de meubles et de plantes notamment, nous avons organisé 2 sorties à la Communauté Emmaüs de Neuilly-sur-Marne,

et 9 accompagnements de petits groupes de 3 à 4 résidents dans des magasins Leclerc, Ikéa, Action,

De nombreuses sorties ludiques ont eu lieu en 2017 : de détente (jeux de ballon, ping-pong) au Parc du Tremblay, Bowling à Nogent-sur-Marne, Rosalies au Floral, pique-nique et balade en barque sur le Lac des Minimes



journée

Parc

dans le

Bois de Vincennes ; journée au Parc Astérix, sortie équitation où nous avons pu nous promener à cheval dans la forêt de Jablines, visite à la ferme de Saint-Thibault avec dégustation de lait frais à l'heure de la traite,...



Actions / animations dans la Pension de famille.

Des



moments conviviaux ont, de plus en plus, lieu à l'initiative des résidents.

Les temps forts ne sont pas toujours là où on les improvise dans la grande salle, ... attend ou anticipe, et peuvent avoir lieu au quotidien, autour d'un café dans le salon, autour d'un repas

Les ateliers créatifs:

Nous avons la chance d'avoir à la Pension de famille un artiste de talent, qui a animé 3 ateliers pour la création originale d'un sapin de Noël géant.



En 2017, 7 ateliers liés aux Arts plastiques animés par les hôtes ont eu lieu : 1 atelier de création de déco-patch, 1 atelier de modelage, 1 atelier de peinture et 4 ateliers de création d'objets décoratifs.

Les ateliers cuisine et les repas collectifs :

6 ateliers cuisine ont été proposés : confection de cakes, pâtisseries orientales,...



Les repas collectifs

sont les temps les plus fédérateurs, nous avons pu y compter jusqu'à 25 résidents, qui se mobilisent, tant pour les courses, que



pour la préparation. En général, le repas est « porté » par un résident, qui propose une de ses spécialités, et entraîne les autres, de la préparation à la dégustation.

12 repas ont eu lieu en 2017, citons notamment une raclette en hiver, 2 repas karaoké qui sont des moments festifs et attendus, une tartiflette, un repas Antillais, ...

Les jeux de société

Une activité jeux de société a été régulièrement proposée (14 séances) à laquelle ont participé en moyenne 2 à 6 résidents. Il a parfois suffi d'y associer la réalisation d'un goûter pour que la fréquentation dépasse les 15 personnes.

Le Tai-Chi (12 séances)

Démarrées en 2015, les séances de Tai-Chi, animées par un professeur d'arts martiaux diplômé, ont perduré jusqu'en juin 2017. Nous avons dû constater une faible participation progressive des

résidents, qui n'étaient plus que 2 à 3 personnes à en profiter durant les derniers mois. Nous avons donc décidé de ne pas renouveler cette activité.

La Chorale





Une professeure de chant de la commune de Champigny-sur-Marne intervient désormais deux mardi par mois, en lieu et place du Tai-Chi, pour animer un atelier chant et une chorale au sein de la Pension de famille. Les temps de chorale sont des moments agréables, très attendus par certains, et fréquentés par une bonne dizaine de personnes assidues. Une première représentation a eu lieu au sein de la Pension de famille et d'autres auront lieu en 2018.

Les fêtes d'anniversaires

Nous avons mis en place des fêtes d'anniversaires mensuelles. Chaque mois sont ainsi fêtés les anniversaires des résidents concernés. Ces goûters réunissent à chaque fois 15 à 20 personnes. Par ailleurs, une belle carte circule les jours précédents la date d'anniversaire, elle est signée par un grand nombre de résidents, et déposée dans sa boîte aux lettres le jour J.



Séances de jardinage

L'année 2017 a vu la continuation du potager de la Pension de famille.

24 séances ont été organisées par les hôtes, afin d'impulser le démarrage du potager au printemps (choix des plantations, semis, ...) et d'organiser le fleurissement de la Pension de famille (choix des fleurs, achat,...) mais ne comptabilisent pas les nombreux moments lors desquels des résidents volontaires entretiennent le jardin tôt le matin ou tard le soir, durant les week-ends,...

Comme l'année précédente, de nombreux voisins ont admiré notre potager, et ce fut l'occasion

d'échanges entre les résidents et les riverains. Nous avons à plusieurs reprises dégusté nos légumes lors de repas collectifs.

Le potager, ainsi que l'entretien de l'ensemble des fleurs et plantes de la Pension de famille ont pu être au cœur de tensions, voire de conflits, autour de la participation et de l'implication aléatoire de la plupart des résidents, et aussi des différentes façons de jardiner. Le potager et les espaces extérieurs sont un élément important du collectif de la Pension de famille.



Inscription dans le « Réseau Compost » local

Suite à la mise en place en 2016 de notre composteur collectif, et de notre participation au « Réseau Compost » de Saint-Maur, nous avons participé à des visites du composteur collectif de la résidence des Rives-de-Marne à Saint-Maur, ainsi que chez l'animatrice du réseau.

Celle-ci a animé, en avril, une intervention au sein de la Pension de famille autour de notre composteur dans le cadre de la semaine « Tous au Compost », qui a rassemblé une vingtaine de saint-mauriens souhaitant s'initier au compostage.



Notre présence dans ce réseau nous a valu d'être sollicités pour participer à la création d'une épicerie coopérative en lien avec une productrice de légumes bio. Même si ce projet nous paraît intéressant dans l'optique d'une consommation de produits sains et à bas coûts et dans une démarche de respect de l'environnement, il n'est pas envisageable pour l'instant en termes de temps et de moyens.

Par ailleurs nous avons rencontré, avec 8 résidents intéressés, une maraîchère bio lors d'une rencontre conviviale sur son exploitation.

Dans le même esprit, nous avons rendu visite à la « ferme participative » Vîle Fertile, située dans le Bois de Vincennes, et dont l'une des membres actives est la sœur d'une résidente de la Pension de famille. Ce lien nous a permis également de visiter l'École d'horticulture du Breuil.

Les pots d'accueil (4) et de départ (1)

L'arrivée d'un(e) nouveau résident(e) est l'occasion d'un pot de bienvenue, auquel les résidents sont sensibles. Une vingtaine de résidents se mobilisent en moyenne autour d'un pot d'accueil réalisé en soirée. La Pension de famille a accueilli 7 résidents en 2017 et 4 pots d'accueil ont été réalisés, certains ayant regroupé plusieurs entrants sur un même mois.

Dans le même esprit de lien avec les personnes, le départ de l'un des résidents pour un logement a donné lieu à un pot de départ. Le lien avec cette personne est maintenu, il nous donne de temps à autres de ses nouvelles, et nous lui avons rendu visite avec des résidents lors d'une hospitalisation quelques mois après son départ.

3. La vie citoyenne dans et à l'extérieur de la Pension de famille

Dans un esprit de création de lien avec le voisinage et d'insertion dans le quartier, la Pension de famille a connu deux temps forts en 2017 :

La Fête des Voisins, le 19 mai 2017, a été l'occasion de recevoir des voisins du quartier autour d'un pot convivial.



La Fête de la Musique

Le 21 juin 2017, nous avons invité la Fratrie Alegria, trio saint-maurien constitué de deux frères et leur sœur, et dont le plaisir et la joie de jouer de la musique ont été très communicatifs auprès de nos résidents et du public qui était entré dans la Pension de famille à cette occasion.



Les réunions mensuelles

Cette réunion est instituée chaque premier lundi du mois, il y en a donc eu 12 en 2017.

Elle n'a jamais compté moins de 12 résidents et a pu s'étendre au-delà de 20, salariés de l'association non-compris.

C'est un temps important et fréquenté, où sont abordés toutes sortes de sujets. Un ordre du jour est proposé : nous y inscrivons les problèmes ou dysfonctionnements observés durant le mois, nous y présentons le planning à venir, et laissons la parole aux résidents. Le Directeur y participe parfois en fonction des sujets abordés.

Le Comité des Résidents

En 2016 avait eu lieu l'élection du Comité des Résidents, composé de 6 représentants, qui représente l'ensemble des résidents de la Pension de famille lors des Conseils de Concertation.

L'équipe de la Pension de famille avait souhaité, dès le départ, laisser une autonomie maximale à cette instance, tout en restant disponible si nécessaire.

Le Comité des Résidents a ainsi tenu plusieurs réunions suite à son élection, en 2016 et début-2017.

Très vite, cependant, des membres du Comité nous ont interpellés sur des problèmes de fonctionnement (difficulté à se mettre d'accord sur un ordre du jour et sur le fonctionnement même des réunions, manque d'assiduité des membres aux réunions, tentatives de confiscation de la parole par une voire plusieurs personnes, minoritaires au Comité, au détriment des autres membres,...)

Par ailleurs, nous nous sommes rendu compte que les questions soumises à la Direction en vue d'un Conseil de Concertation n'étaient pas issues de la demande des résidents, qui d'une façon générale ne

Nous avons noté, en 2017, une baisse de la fréquentation, due selon nous à de multiples facteurs :

Il y a tout d'abord des résidents qui nous disent qu'on y parle trop régulièrement des problèmes organisationnels, tels que l'utilisation du local à poubelles.

Nous avons par ailleurs constaté que l'absence bien visible, voire mise en scène, de 3 à 4 résidents, était le résultat de manipulations de la part d'un résident en particulier, lequel affichait ainsi un positionnement auquel d'autres résidents ont adhéré à des degrés divers.

sollicitaient pas le Comité, mais reflétait uniquement l'opinion voire la problématique d'une fraction minoritaire du Comité.

Avec le recul, nous pouvons estimer qu'au moins 3 des élus du Comité de Résidents n'ont pas compris la finalité, ni le fonctionnement, du Comité et du Conseil. Seules 2 personnes nous ont montré avoir pour préoccupation l'intérêt général mais, minoritaires et ayant des difficultés à s'affirmer, elles ont oscillé entre moments de découragement et volonté de démission.

Malgré cela, un Conseil de Concertation a eu lieu à l'automne 2017, mais c'est à ce moment-là que l'un des membres les plus actifs, en logement temporaire, a quitté la structure pour un logement social, et que les 2 résidents s'étant montrés les plus constructifs ont été pris par des problèmes de santé.

Fin-2017, le Comité des Résidents était « au point-mort ». Celui-ci étant élu pour une durée de deux ans, de nouvelles élections se tiendront durant l'été 2018.

LES ACTIONS SANTÉ



A. La Santé

mentale

L'association Joly a créé un poste de psychologue – coordinateur santé en avril 2013 sur la base d'un 20h par mois. Afin de répondre aux besoins des usagers et à la demande des équipes, ce poste a été développé sur une amplitude horaire de 20h hebdomadaires (soit un 0,57 ETP) depuis septembre 2015.

Principalement financé par l'Agence Régionale de Santé jusqu'en 2016 mais pas en 2017, ce poste ne bénéficie plus que d'un financement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie qui ne peut couvrir l'intégralité de son coût, obligeant l'association à puiser dans ses fonds propres en 2017.

Le temps de la Psychologue/Coordinatrice se répartit généralement ainsi :

- ▣ Accueil de Jour (ADJ) et Logement Relais (LRU) : environ 1 ½ journée par semaine,
- ▣ CHRS du Perreux : environ 1 journée par semaine
- ▣ CHRS de la Varenne : environ 1/2 journée par semaine.

Des interventions se font aussi sur d'autres sites de l'association en fonction des besoins : CHU, Pension de Famille, pavillons hommes ou femmes. Des personnes hébergées dans le diffus ont été orientées et reçues en entretiens sur les différents sites de l'association.

1. Les orientations

Les orientations se font essentiellement par les travailleurs sociaux.

Les situations sont évoquées lors des réunions mais des temps sont également programmés avec les travailleurs sociaux pour pouvoir échanger plus amplement sur des situations en particulier.

Certains usagers sollicitent aussi directement la psychologue mais cela concerne principalement l'accueil de jour.

2. Les pratiques selon les différents sites

Accueil de jour : 123 entretiens réalisés, 23 personnes concernées

La présence plus conséquente de la psychologue sur l'association et notamment sur l'ADJ ont permis d'augmenter les orientations mais cela ne répond pourtant pas à toute la demande repérée.

Nous pouvons aussi constater que les usagers ont identifié la psychologue et sont de ce fait demandeurs d'entretiens. La situation est différente du fait de la spécificité même du lieu. Une des missions principales d'un accueil de jour est de répondre en urgence aux besoins de la population précarisée.

Ce n'est pas un lieu où on s'installe, que l'on investit. On est souvent dans l'action ou à la recherche des services fournis : on vient manger, se laver, en rendez-vous, chercher son courrier, faire ses machines.

Ce lieu est caractérisé par l'instantanéité et propose un cadre souple à un public souvent amer d'institutions rigoureusement cadrées.

Les entretiens avec la psychologue sont considérés comme des entretiens qui arrêtent le temps, qui

nécessite que l'on se pose, qu'on élabore, que l'on pense.

Certaines conditions de vies et de besoins primaires ne permettent pas aux personnes de s'occuper et d'imaginer leur bien-être, étant dans une dynamique de survie. De plus, il est parfois impossible pour certains de verbaliser et de conceptualiser l'imaginable dans des situations extrêmes.

Ces entretiens sont souvent considérés comme un endroit où l'on dépose une parole à un moment où on est submergé ou un temps d'échanges que le psychologue va proposer dans l'instant sans qu'il soit planifié.

Il est parfois compliqué par rapport à l'errance même de la population de fixer des rendez-vous et de les mener dans un bureau mais grâce au temps de présence plus conséquent de la psychologue sur le lieu, certains peuvent investir une régularité dans les entretiens.

CHRS du Perreux et de la Varenne : 95 entretiens réalisés, 11 personnes concernées

Sur les CHRS, il s'agit de suivis thérapeutiques plus conséquents amenant à des élaborations et des réflexions nécessitant une régularité dans le travail. La mise à disposition d'un bureau fixe sur les deux sites permet d'avoir un cadre rassurant et

contenant. Les usagers ont pris l'habitude et sont constants pour leurs rendez-vous. De plus, pour la plupart c'est le temps de la réinsertion ou de l'insertion. Ils sont dans une phase de reconstruction.

Logement relais et Hébergement diffus : 24 entretiens réalisés et 9 personnes concernées

La proposition d'entretiens et de suivis thérapeutiques dans cette configuration continue.

En effet, le travail d'équipe a permis de développer cet axe et de proposer ainsi pour les personnes

hébergées sur des logements diffus (que ce soit du LRU ou du CHRS) d'être reçues en entretiens soit sur les différents sites de l'association (CHRS, CHU, pavillons collectifs, ADJ).

Pension de Famille : 18 entretiens réalisés et 6 personnes concernées

La plupart des personnes accueillies à la pension de famille ont déjà un suivi régulier au CMP si cela s'avère nécessaire.

Cependant, certains pensionnaires rencontrent la psychologue car le suivi en CMP est arrêté pour diverses raisons : rupture, changement de CMP du fait du déménagement à la pension,... Il s'agit alors de le réenclencher si possible.

Pour d'autres, des entretiens sont proposés afin que cela soit un tremplin vers l'orientation en CMP qui

était pour eux jusqu'alors impossible. Enfin, lorsque l'orientation n'est pas envisageable des suivis sont réalisés.

La psychologue a pu aussi intervenir de façon ponctuelle suite à des événements difficiles (décès au sein de la pension de famille notamment). Elle a pu ainsi recevoir les personnes qui le souhaitaient afin d'évacuer les tensions et angoisses.

CHU : 12 entretiens réalisés et 1 personne concernée

Des entretiens au CHU ont pu être mis en place depuis 2016 sur orientations des travailleurs sociaux.

Le public est plus difficile à capter du fait du fonctionnement du site.

Visite à Domicile (VAD) : 2 VAD réalisées et 2 personnes concernées

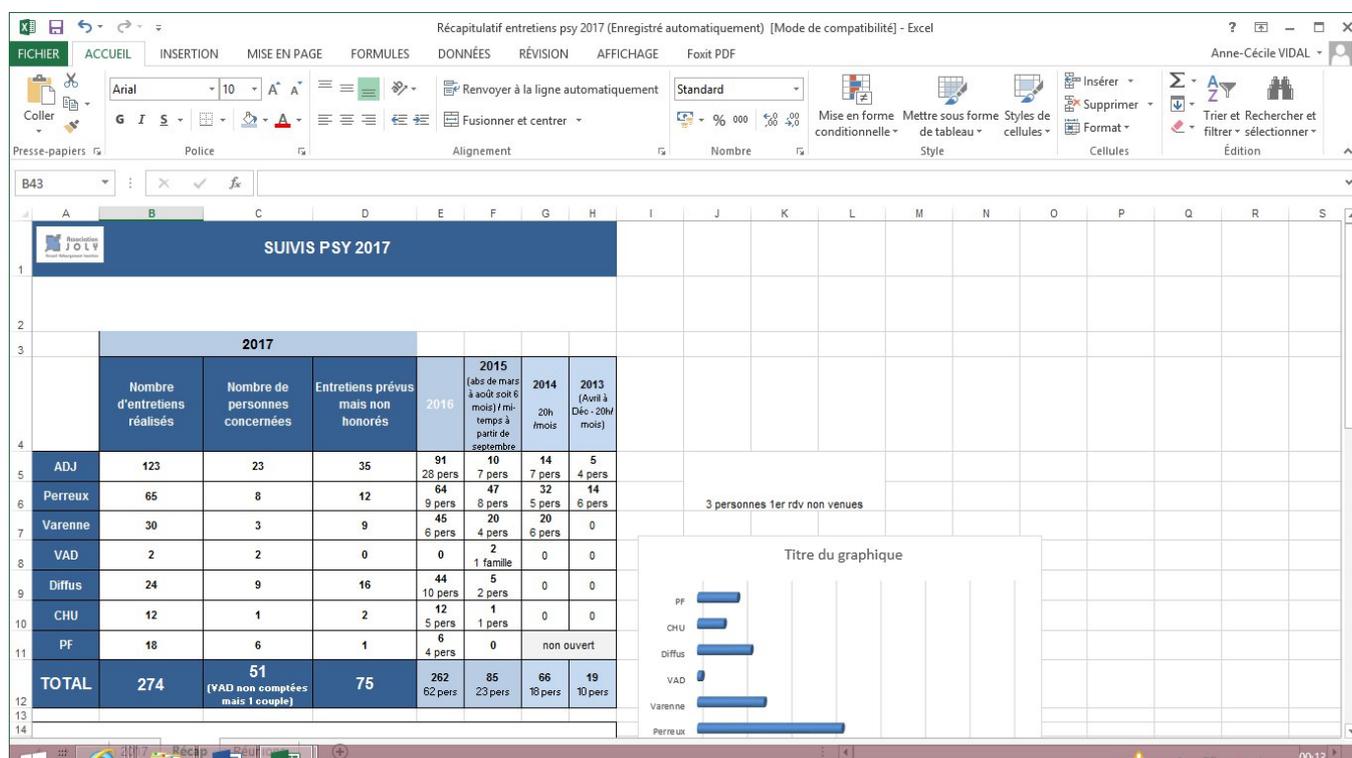
Une VAD réalisée par l'assistante sociale et la psychologue a eu lieu à l'hôtel d'une jeune femme de 22 ans fragile qui venait d'accoucher.

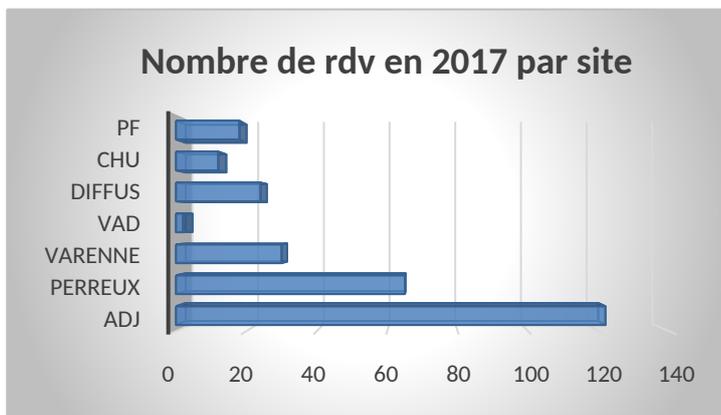
Cette jeune femme est suivie initialement à l'ADJ par l'assistante sociale et par la psychologue.

Une autre VAD réalisée par l'éducatrice spécialisée et la psychologue a eu lieu au CRA (Centre de Retention Administrative) pour un usager de l'ADJ souffrant de dépression.

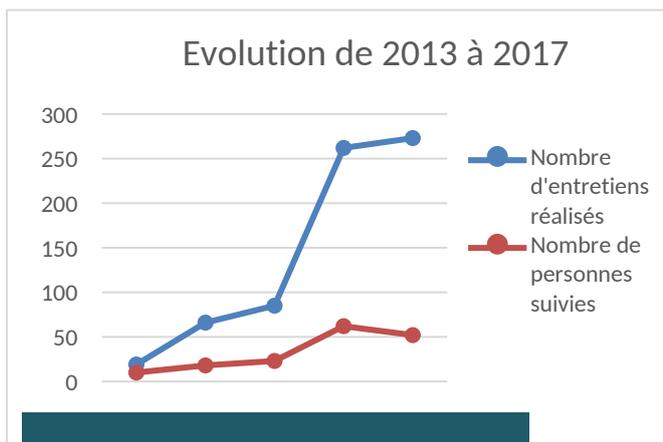
Il est accompagné par l'éducatrice et suivi par la psychologue.

3. Les chiffres 2017





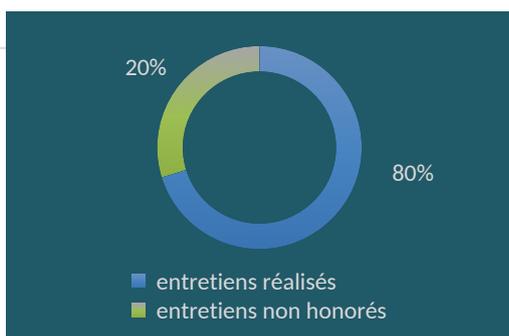
En moyenne, cela correspond à un peu plus de 5 entretiens par personne en 2017 contre 4 en 2016



Ces chiffres ne tiennent pas compte des temps d'échanges entre la psychologue et les usagers hors d'un cadre thérapeutique.

Pourtant, ils ont été également nombreux et nécessaires.

De plus, ne sont pas comptabilisés les différents échanges téléphoniques ainsi que 6 entretiens téléphoniques (non comptés dans les entretiens en face à face) qui ont fait office d'entretiens.



270 entretiens étaient initialement prévus sur 2017 et 274 ont été honorés. Cela correspond au même pourcentage que l'année précédente soit 80% des entretiens prévus ont été réalisés.

De plus, la plupart des rdv non honorés ont été excusés (travail, hospitalisations, rdv médicaux ou sociaux,...) et reprogrammés (plus de 70%).

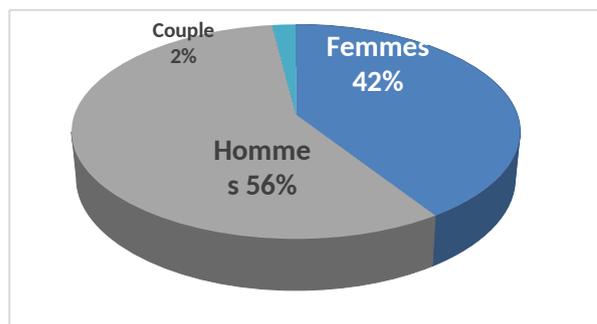
4. Profils des personnes reçues

▣ 51 personnes en suivis dont 49 en individuels et 1 suivi de couple

21 Femmes (soit 42% contre 40% en 2016)

28 hommes (soit 56% contre 58% en 2016)

1 couple (soit 2% comme en 2016)



Le public de l'association JOLY est disparate, autant par l'âge des usagers, que par leur passé et leur motif de désinsertion.

Plusieurs des suivis sont victimes d'un syndrome post traumatique. Une augmentation de ce type de suivis est à noter sur l'année 2016 comme en 2017.

L'impact de ce syndrome est souvent la dissociation, l'évitement, l'anxiété et la phobie sociale. La victime revit sans cesse le traumatisme par la pensée, des images et même des sensations physique avec un sentiment d'intrusion.

On peut également repérer des névroses ainsi que des psychoses. Habituellement, dans le cadre des

entretiens réalisés à l'association, la plupart des personnes reçues sont sujets à des désordres psychologiques névrotiques plus ou moins intenses.

Sous la forme de troubles dépressifs et anxieux, de conduites addictives, de conduites à risques ou de quêtes d'identité, les ruptures familiales, les carences affectives et l'isolement sont souvent au centre de leur parcours.

Cependant, en 2017, nous pouvons constater une augmentation des prises en charge de personnes qui souffrent de schizophrénie et paranoïa. On retrouve aussi des comportements psychopathiques.

5. Les réunions

Des **réunions thématiques** ont été réalisées afin d'apporter aux équipes des outils de compréhension sur certaines pathologies ou thématiques :

- Syndrome de Diogène auprès de l'équipe de l'ADJ et du LRU
- Les psychoses auprès de l'équipe de l'ADJ
- Prévention sexualité afin de préparer le 1^{er} décembre auprès de l'équipe de l'ADJ
- Participation à un Conseil de Vie Sociale (CVS) de l'ADJ pour présenter les groupes de parole

Des **réunions partenariales** ont eu lieu :

- Avec l'association CREER pour leur donner des apports quant à notre public et faciliter ainsi leurs interventions au sein de notre association
- Avec JET 94 pour créer un partenariat privilégié.
- Avec la CPAM qui a eu pour objet de présenter un projet de prévention santé afin de solliciter une subvention pour sa réalisation.

Réunions 2017	Nombre de participation aux réunions
ADJ	18 (17 en 2016)
LRU	16 (10 en 2016)
CHRS	21 (15 en 2016)
Partenariale	3 (3 en 2016)
Thématique	5 (1 en 2016)
TOTAL	63 (46 en 2016)

Participation aux **Réunions d'équipe** : Depuis septembre 2015 la psychologue participe généralement aux réunions d'équipe une fois sur deux des services des CHRS du Perreux et de la Varenne, de l'Accueil de Jour et du Logement relais.

Ces temps permettent de pouvoir échanger sur les personnes suivies avec un regard pluridisciplinaire, afin d'élaborer des plans d'actions ou de comprendre des fonctionnements afin d'adapter l'accompagnement

6. Le partenariat

Le travail partenarial se développe et permet ainsi de pouvoir ré-orienter les usagers ou de compléter

la prise en charge plus facilement si besoin. (CMP, EMPP, CAARUD, CSAPA, PASS,...).

Le partenariat est aussi essentiel car la psychologue est amenée à établir, avec l'accord du patient et dans son unique intérêt, des attestations à l'attention d'un partenaire (CMP, hôpital, MDPH,

entreprises d'insertion...) ou de la préfecture afin d'explicitier les troubles d'ordre psychologique dont souffrent la personne.

7. Création d'un groupe de parole en 2017

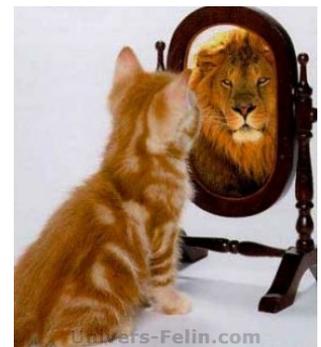
En 2017, nous avons mis en place pour la 1^{ère} fois à l'association un groupe de parole grâce à un financement de la CPAM du Val de Marne.

Le groupe de parole est lieu de ressource et de bienveillance où la rencontre de l'autre permet de rompre l'isolement, reconnaître ses compétences, partager ses expériences, prendre conscience que souvent elles ne sont pas uniques, et de s'en distancier pour s'orienter autrement dans son quotidien. Cela permet aux personnes de mettre leurs vécus en commun par le biais de la parole.

Un groupe de parole c'est un espace d'ouverture, de disponibilité, de respect de soi et des autres, de non jugement, de non conseil, d'accueil ou chaque

participant peut partager un vécu, une problématique, une difficulté, dans la confiance et la confidentialité. Le groupe de parole ouvre un espace de dialogue entre les usagers et avec l'institution, le tout dans un cadre rassurant et contenant. Cela peut être pour certain une alternative à la consultation individuelle.

Les échanges et les questionnements ont pour but de mieux comprendre la parole de chacun des membres, de la valoriser, d'entrer un peu plus dans le monde de chacun sans piétiner ses valeurs ou ses croyances, d'éprouver ici et maintenant un sentiment de réel intérêt pour cette parole et ainsi d'aider profondément l'autre à ressentir ce qu'il vit.



- 5 séances réalisées sur 5 prévues
- 6 participants adultes et 1 nourrisson sur 10 places possibles / Aucun absentéisme
- 5 Ateliers de 6h (déplacements, attente de tous les participants, repas commun)

- 1 rencontre supplémentaire, non programmée, réalisée. Cela a permis de faire un bilan à 3 mois
- 2 animatrices (éducatrice spécialisée et psychologue)

Extrait des résultats suite au questionnaire de satisfaction

Les 6 participants ont déclaré qu'ils recommanderaient le groupe de parole.

Le groupe de parole a obtenu une moyenne de 8,83/10 en note globale de satisfaction.

Le seul item ayant obtenu la caractéristique « peu satisfait » correspond au nombre de séances

INDIQUEZ VOTRE SATISFACTION	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
L'accueil	5	1		
Les locaux	5	1		
L'organisation (repas, trajets, douches,...)	5	1		
Le nombre de séances	2	2	2	

Quelques commentaires lors de l'évaluation :

« Le groupe de parole m'a permis de bien comprendre les choses dans le cadre du bien-être, précarité et de l'estime »

« Merci à vous tous »

De plus, un livre d'or a été mis en place à la demande des participants.

Séances proposées

Séance 1 : Accueil et découverte de l'autre.

Explication des règles, du cadre, de l'objectif et des dates. Présentation croisée des participants, mise en situation immédiate.

Signature engagement

Séance 2 : Réalisation d'un café bien-être.

Travail sur les notions de précarité, bien-être et recherche de ressources. Stimuler une réflexion novatrice et analyser les possibilités d'action par rapport à des sujets et des questions de la vie quotidienne

Séance 3 : Travail sur l'estime de Soi (partie 1)

Explication de la notion et passation de l'échelle de Rosenberg. Contribuer à la préservation et la

restauration de l'estime de soi pour la renforcer et permettre de développer des compétences psychosociales et favoriser la réinsertion sociale

Séance 4 : Travail sur l'estime de Soi (partie 2)

Déterminer ensemble les éléments qui favorisent l'estime de soi

Séance 5 : Se raconter par un souvenir - définir ses objectifs et conclusion

Se raconter en puisant un souvenir positif

Créer un objectif commun pour se créer un souvenir partagé, définir son objectif personnel à court termes réaliste et réalisable

Selon le questionnaire d'évaluation, apprendre à se connaître, évaluer son estime et chercher les facteurs pour favoriser son estime, sont des notions qui ont été particulièrement appréciées.

Travailler sur le passé pour mieux vivre son présent et imaginer le futur en se définissant des objectifs ont été au cœur de ces séances.

L'objectif commun défini lors de la dernière séance tous ensemble n'a pu être réalisé pour des raisons météorologiques. En effet, le groupe avait décidé d'organiser une sortie culturelle et ludique à Paris en visitant la tour Eiffel. Aucun d'eux, n'avait pu avoir l'image de Paris en tant que touriste et ils ont pu l'imaginer.

Cependant, le jour prévu il neigeait énormément et la tour Eiffel étant fermée nous avons alors organisé une rencontre à Créteil dans un restaurant

Les règles fondamentales du groupe de parole ont été respectées : respect de soi et des autres, de non jugement, sincérité, d'accueil ou chaque participant peut partager un vécu, une problématique, une difficulté, dans la confiance et la confidentialité. Le cadre était rassurant et contenant.

L'humeur du jour, rituel de chaque début de séance, a permis aux participants de s'autoévaluer afin de mieux gérer les difficultés en partageant et en se mobilisant pour dégager des ressources ou affronter la réalité en se libérant par la parole.

afin de pouvoir répondre à cette demande de rencontre et faire un bilan à 3 mois. Nous pouvons observer qu'aujourd'hui, les participants sont plus ouverts aux autres.

Les résultats attendus ont pu être observés :

« **Créer une « dynamique de groupe** » facilitant les changements dans les comportements et/ou les attitudes d'une personne ou d'un groupe,

Réduire l'isolement psychosocial souvent générateur de grandes souffrances. Un apaisement est rapidement retrouvé par le simple fait de partager une même souffrance. Les paroles et émotions des autres participants ont été une telle résonance qu'on ne se sent plus seul.

Stimuler les encouragements, développer la solidarité entre participants (partage de solutions expérimentées, échange de numéro de

Une carte réunissant photos et concepts clés du groupe de parole a été distribuée aux participants par la suite pour les remercier de leur participation et clôturer symboliquement le groupe de parole.

portable, etc.), **et mobiliser les ressources nécessaires pour affronter la réalité.** Le groupe a été le témoin des changements, des réussites et des évolutions de chacun dans son parcours personnel.

Renforcer l'estime de soi. Nous avons pu noter une prise de conscience chez certains participants sur l'importance de l'estime de soi, les freins que cela pouvaient engendrer si l'estime était faible et l'impact que cela pouvait avoir sur la réalisation de soi et son bien-être.

Permettre à chacun de devenir acteur de son changement, stimulé par la créativité que génère le groupe. »

Face aux constats positifs de cette expérience, nous envisageons de proposer d'autres groupes de parole en 2018 pour les usagers de l'ADJ.

B. La prévention Santé

Une action de prévention santé est proposée en moyenne une fois par mois (cf. détail ci-dessous). Ces actions sont abordées comme des informations collectives utilisant différents supports (vidéo, flyers, matériels spécifiques, quizz,...). Nous attachons beaucoup d'importance à l'accueil lors de ces ateliers que nous voulons constructifs ainsi que ludiques. La psychologue est présente lors des ateliers.

Les actions de prévention sont assurées soit par des partenaires en collaboration avec les équipes soit par l'équipe elle-même.

Un panneau spécifique ainsi que des présentoirs

	Thématiques phares
2013	Prévention Diabète
2014	Prévention et sensibilisation sur la violence
2015	Prévention VIH et IST
2016	Prévention des dépistages des cancers colorectaux et du sein
2017	Prévention sexualité et vie affective

sont installés afin de centraliser à un endroit précis les informations « santé » sur l'ADJ. Des préservatifs sont continuellement à disposition pour les usagers et ont été de ce fait installés à proximité de ce point pour l'ADJ.

Toutes les actions de prévention sont proposées au public une semaine auparavant par voie d'affichage sur tous les sites de l'association.

Les travailleurs sociaux sont aussi les premiers interlocuteurs des usagers et ils les orientent ainsi sur les actions de prévention santé en fonction de la pertinence.

Chaque année nous essayons de développer une thématique de façon plus intensive sur plusieurs sites de l'association.

En 2017, nous avons axé notre intervention sur la prévention sexualité et vie affective. Ce qui ne nous a pas empêchés de proposer également les actions de prévention habituelles abordant d'autres sujets.

Prévention sexualité et vie affective : 26 Dépistages VIH et 120 personnes sensibilisées, 4 permanences AIDES et 2 ateliers menés en interne

4 Permanence d'AIDES - Dépistages et informations :

	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre de dépistages	26	28	33	19	26
Dont nombre de dépistages VIH	5	17	12	7	Non renseigné
Dont nombre de dépistages IST	0	11	21	12	
Dont nombre de dépistages hépatites	2	22	26	11	
Age moyen des personnes dépistées		32	33	32	
Nombre de personnes sensibilisées	4	67	134	non renseigné	
Nombre de permanences AIDES à l'ADJ	4	3	5	5	2
Commandes de préservatifs (à compter les dons d'AIDES)	1000 masculins 500 féminins	2200 masculins 200 féminins	500 masculins 200 féminins	NR	NR
Actions de prévention menées par l'équipe	2	0	2 avec 47 pers sensibilisées	0	0



2 ateliers menés en interne :

Au CHU : 4 personnes sensibilisées

Apéritif proposé autour de la prévention sur la contraception, la vie sexuelle et affective.



La mise à disposition de préservatifs se fait depuis 2013 mais c'est en 2015 que cela s'est réellement organisé sur les différents sites.

Un point a été créé à l'ADJ à proximité des informations santé où les personnes peuvent se servir en toute discrétion. Il en est de même sur les CHRS, la Pension de famille et un nouveau point d'accès a été installé sur le CHU.

A l'ADJ : 32 personnes sensibilisées

Atelier de prévention proposé sur la prévention des IST. Nous avons cette année investi dans du matériel de prévention qui permet une animation pédagogique et ludique.



Pour le 1^{er} décembre, des nœuds rouges ont été distribués aux professionnels.

De plus, nous installons sur chacun des sites chaque année les sets de table de prévention réalisés et offerts par ARCAT.



Prévention des cancers : 3 actions de prévention – 97 personnes sensibilisées

Mars Bleu : 1 action de prévention – 27 personnes sensibilisées

Lors d'un **atelier de prévention** qui s'est déroulé à l'ADJ, deux intervenants de l'ADOC (Association de Dépistage Organisé des Cancers), ont pu échanger avec les usagers sur le cancer colorectal et l'importance du dépistage.

Il y a eu 27 participants à l'information collective.

A la fin de cet échange constructif où il y a eu beaucoup de participation des usagers, il y a eu une distribution de bonnets bleus afin de réaliser notamment un nœud bleu humain en guise de solidarité, comme l'année précédente.

De plus, de la documentation a été mise à disposition.



Octobre Rose : 2 actions de prévention – 49 personnes sensibilisées

Un atelier de prévention et un repas rose se sont organisés à l'ADJ.

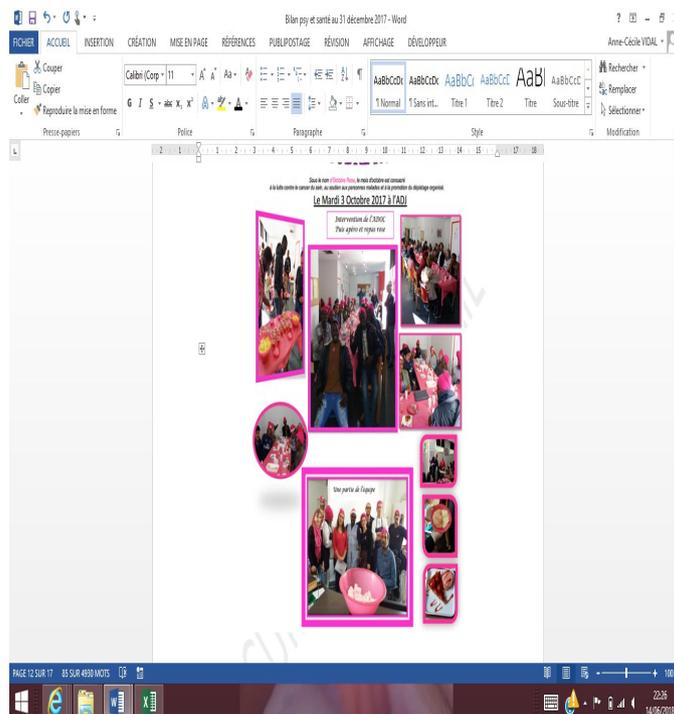
15 personnes ont participé aux échanges lors de la matinée de prévention avec l'ADOC.

34 repas roses ont été servis dans une ambiance de prévention et d'échanges.

Apéritif rose proposé à 55 personnes.

58 bonnets roses ont été distribués ainsi que 70 nœuds roses. La distribution de bonnets a un double intérêt : mobiliser et marquer les esprits ainsi que protéger les usagers du froid.

Les personnes de l'équipe portaient un vêtement ou un accessoire rose. De plus, des nœuds roses ont été distribués à chaque salarié de l'association ainsi qu'à chaque usager participant aux actions.



	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'actions de prévention	3	6	2	2	1
Nombre de personnes présentes	97	173	43	35	22
Divers	2 actions réalisées par l'ADOC et un repas rose organisé par l'ADJ	4 actions réalisées par JOLY et 2 par l'ADOC (action phare de l'année)	Intervention de l'ADOC		1 formation de l'ADOC pour 6 professionnels Intervention ADOC

Prévention Bucco-dentaire : 2 permanences réalisées, 59 personnes sensibilisées, 84 kits distribués, 24 rdv sollicités

Interventions à l'ADJ du centre de santé par un chirurgien-dentiste du Centre de Santé de Champigny.

70 kits de prévention bucco-dentaire ont été distribués à lors du repas de Noël de l'ADJ.

6 kits de prévention bucco-dentaire ont été distribués aux personnes qui ont participé au groupe de parole.

Des kits sont distribués à la marge en fonction des besoins repérés pour certains usagers.

- *Première permanence* :

29 personnes sensibilisées dont 19 en fixe. 14 kits de prévention distribués

9 demandes de rdv suite à l'action de prévention et 3 orientations à la



- *Deuxième permanence :*

30 personnes sensibilisées dont 26 en fixe. Pas de kit de prévention distribué car en attente de la commande.

Il y a eu 9 nouvelles demandes de rdv ainsi que 3 orientations à la PASS.

	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'information collective à l'ADJ	2	2	2	1	0
Nombre de personnes présentes	59	47	36	17	0
Nombre de rdv pris par notre intermédiaire	24	42	32	4	0

Prévention Vaccinations : 2 permanences, 36 personnes reçues et 28 vaccins faits

Deux interventions ont eu lieu à l'ADJ par un médecin et une infirmière du centre de santé de Champigny.

Première permanence : 19 rendez-vous et 12 vaccins réalisés

Deuxième permanence : 17 rendez-vous réalisés et 16 vaccins réalisés

Sur les personnes qui se sont présentées :

98% n'avaient pas de carnet de vaccination.

23% sont affiliées à la sécurité sociale

35% ont la CMU ou l'AME

30% n'ont aucune couverture médicale

Une demande a été adressée pour 2018 : pouvoir proposer le vaccin de la grippe lors de la permanence d'octobre.

	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre de permanences de vaccinations à l'ADJ	2	2	1	2	0
Nombre de personnes présentes	36	49	23	49	0
Nombre de vaccins effectués	28	55	18	36	0

Prévention Addiction : 1 permanence, 29 participants

Permanence assurée par Jet 94 à l'ADJ.

29 participants dont 16 en permanence et 8 concernées directement par la problématique. Les usagers étaient intéressés et les échanges ont été nombreux.

3 orientations au CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ont pu se faire directement après l'atelier.

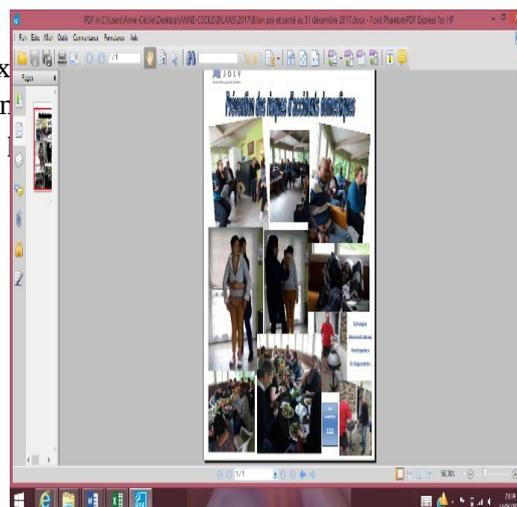


Prévention des risques domestiques : 1 action de prévention – 10 participants

Atelier réalisé en interne et co-animé par une éducatrice spécialisée et la psychologue.

8 usagers adultes participants et deux enfants. L'équipe était présente et participante. Un échange avec support Powerpoint, démonstration de geste de 1^{er} secours et dégustation d'un barbecue tous ensemble qui a permis de continuer les échanges.

15 jeux
leurs en
clés de



C. Conclusion

Partie Santé Mentale

274 rendez-vous réalisés pour 51 personnes

(262 en 2016)

Création d'un groupe de parole

51 suivis dont 49 suivis individuels et 1 couple

21 femmes, 28 hommes et 1 couple

80% des entretiens honorés

70% des entretiens non honorés excusés et reprogrammés

6 participants au 1^{er} groupe de parole sur 5 séances et une sortie. Aucun absentéisme.

Pathologies et symptomatologies fréquentes : syndrome post traumatique, syndrome dépressif, anxiété importante, conduites addictives, troubles du comportement, trouble dissociatif, carence affective, sentiments de persécution, problématiques d'abandon,...

55 réunions institutionnelles, 3 réunions partenariales et 5 réunions thématiques.

Partie Prévention Santé

14 actions de prévention dont 11 en partenariat

6 thématiques

Prévention Cancers :

97 personnes sensibilisées - 3 ateliers

Information et Dépistages VIH :

26 dépistages VIH réalisés et 120 personnes sensibilisées, 3 100 préservatifs distribués
4 ateliers de dépistages et 2 ateliers de prévention

Prévention Bucco-dentaire :

59 personnes sensibilisées et 24 rdv pris pour soins - 2 ateliers et distribution de 90 kits

Vaccinations :

36 personnes reçues et 28 vaccins - 2 séances de vaccination avec distribution de carnet.

Addictions :

29 personnes sensibilisées - 1 atelier

Accidents domestiques :

10 participants - 1 atelier et 15 jeux et 10 portes clés distribués